

Service : Finances  
Réf : PC/IR/CC  
Tél. : 04.66.56.43.28

CS2023\_02\_01

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

### SÉANCE DU 6 JUIN 2023

Convoqué le 31 mai 2023, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 6 juin 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPPELLIER est nommé(e) secrétaire de séance.

### SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - SPANC

**MEMBRES PRÉSENTS (38)** : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Jean-Michel PERRET suppléant d'Aurélien ROUSSEAU, Gérard BARONI, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Jérôme VIC, Cyril OZIL, Monique CRESPON-LHERISSON, Didier DOYELLE, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Jacques PEPIN, Guy CHERON, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Marie AIGUILLON, Alain GIOVINAZZO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Frédéric GRAS, Fabien FIARD suppléant d'Éric CHAUDOREILLE, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPPELLIER, Jean-Jacques VIDAL, Danielle GROSSELIN suppléante de Guilhem LEMARIE, Emmanuelle GENEVET, Bernard ROUCAUTE.

**POUVOIRS (2)** : Jean-Noël PUDDU pouvoir à Monique CRESPON L'HERISSON, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Christophe RIVENQ.

**ABSENTS (33)** : Marielle VIGNE, Michel RUAS, Henri CROS, Georges BRIOUDES, Jack VERRIEZ, Jean-Michel BUREL, Gérard BANQUET, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Jean-Luc GIBELIN, Marc SASSO, Elie ROUVIERE, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Andrée ROUX, Christian TEISSIER, François SELLE, Philippe RIBOT, Thierry JONQUET, Sylvie CARRASCO, Frédéric ITIER, Thierry BAZALGETTE, Georges RIBOT, Didier SALLES, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Ludovic MOURGUES, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Adrien CHAPON, Sylvain RICHARD, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC.

### **Objet : Approbation du Compte Administratif 2022 du SPANC**

**Le Comité Syndical,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'instruction comptable M49,

**Vu** le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire de l'exercice 2022,

**Vu** le Compte de Gestion dressé par le comptable,

**Considérant** que les résultats comptables du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2022 sont identiques,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

**APPROUVE**

le Compte Administratif 2022 du SPANC, faisant apparaître les résultats suivants :

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2021	35 295,57	598 549,94	633 845,51
Recettes 2022	3 207,40	316 816,81	320 024,21
Dépenses 2022	-1 224,00	-216 560,39	-217 784,39
<b>Résultat 2022</b>	<b>37 278,97</b>	<b>698 806,36</b>	<b>736 085,33</b>
Report Dépenses	0,00		0,00
Report Recettes	0,00		0,00
<b>Résultat Net</b>	<b>37 278,97</b>	<b>698 806,36</b>	<b>736 085,33</b>

**Monsieur le Président se retire et laisse la présidence à Monsieur Max ROUSTAN, 1<sup>er</sup> vice-président.**

**Votants : 38  
Pour : 38 – Unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0**

**Pour extrait conforme,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
Max ROUSTAN**



République Française

# SERVICE PUBLIC D ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

POSTE COMPTABLE D ALES

INSTRUCTION

M49

# COMPTE ADMINISTRATIF

**ANNEE 2022**

S.P.A.N.C. du Pays des Cévennes

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

<b>Numéro SIRET</b> <b>25300337000025</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>EPCI ALES</b>
--	---

POSTE COMPTABLE DE :

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 49 (1)

<b>Compte administratif</b>
-----------------------------

BUDGET : PAYS DES CEVENNES - S.P.A.N.C. (2)

**ANNEE 2022**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

### II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

### III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

### IV - Annexes

#### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 17

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 18

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 19

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 20

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 21

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 22

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

#### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 23

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 25

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet



## D - Arrêté et signatures

### D - Arrêté et signatures

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



## I – INFORMATIONS GENERALES

### MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

## II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMIN VUE D'ENSEMBLE

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 216 560,39	G 316 816,81	G-A 100 256,42
	Section d'investissement	B 1 224,00	H 3 207,40	H-B 1 983,40

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 598 549,94 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 35 295,57 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 217 784,39	Q= G+H+I+J 953 869,72	=Q-P 736 085,33

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 216 560,39	= G+H+K 915 366,75	698 806,36
	Section d'investissement	= B+D+F 1 224,00	= H+J+L 38 502,97	37 278,97
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 217 784,39	= G+H+I+J+K+L 953 869,72	736 085,33

### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00



Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées		
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

## II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

### SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

#### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	435 000,00	100 174,90	0,00	0,00	334 825,10
012	Charges de personnel, frais assimilés	120 900,00	105 251,07	0,00	0,00	15 648,93
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	96 100,00	252,02	0,00	0,00	95 847,98
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>652 000,00</b>	<b>205 677,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>446 322,01</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	235 000,00	7 675,00	0,00	0,00	227 325,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>887 000,00</b>	<b>213 352,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>673 647,01</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	4 000,00	3 207,40			792,60
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>4 000,00</b>	<b>3 207,40</b>			<b>792,60</b>
<b>TOTAL</b>		<b>891 000,00</b>	<b>216 560,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>674 439,61</b>
<b>Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				

#### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	100,00	0,00	0,00	-100,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	291 950,06	316 716,11	0,00	0,00	-24 766,05
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	500,00	0,70	0,00	0,00	499,30
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>292 450,06</b>	<b>316 816,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-24 366,75</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>292 450,06</b>	<b>316 816,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-24 366,75</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>292 450,06</b>	<b>316 816,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-24 366,75</b>
<b>Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>598 549,94</b>				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

**II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF****SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	39 295,57	1 224,00	0,00	38 071,57
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>39 295,57</b>	<b>1 224,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 071,57</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>39 295,57</b>	<b>1 224,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 071,57</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>39 295,57</b>	<b>1 224,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 071,57</b>
	<b>Pour information</b>	<b>0,00</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	4 000,00	3 207,40		792,60
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>4 000,00</b>	<b>3 207,40</b>		<b>792,60</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 000,00</b>	<b>3 207,40</b>	<b>0,00</b>	<b>792,60</b>
	<b>Pour information</b>	<b>35 295,57</b>			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

## II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF BALANCE GENERALE DU BUDGET

### 1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	100 174,90		100 174,90
012	Charges de personnel, frais assimilés	105 251,07		105 251,07
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	252,02		252,02
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	7 675,00	0,00	7 675,00
68	Dot. Amortist°, dépréciat°, provisions	0,00	3 207,40	3 207,40
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>213 352,99</b>	<b>3 207,40</b>	<b>216 560,39</b>

+

<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>216 560,39</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 224,00	0,00	1 224,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement –Total</b>		<b>1 224,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 224,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE</b>	<b>1 224,00</b>
--	-----------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

## II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF BALANCE GENERALE DU BUDGET

### 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	100,00		100,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	316 716,11		316 716,11
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,70		0,70
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>316 816,81</b>	<b>0,00</b>	<b>316 816,81</b>

+

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>598 549,94</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>915 366,75</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		3 207,40	3 207,40
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>3 207,40</b>	<b>3 207,40</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1</b>	<b>35 295,57</b>
---	------------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>38 502,97</b>
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

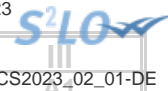
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



### III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

#### SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

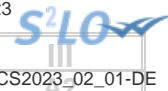
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (2) (3)</b>	<b>435 000,00</b>	<b>100 174,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>334 825,10</b>
6063	Fournitures entretien et petit équipt	10 000,00	386,72	0,00	0,00	9 613,28
6064	Fournitures administratives	11 000,00	3 391,77	0,00	0,00	7 608,23
6066	Carburants	11 500,00	915,26	0,00	0,00	10 584,74
611	Sous-traitance générale	190 000,00	95 831,50	0,00	0,00	94 168,50
6132	Locations immobilières	28 000,00	7 400,00	0,00	0,00	20 600,00
61551	Entretien matériel roulant	11 000,00	55,68	0,00	0,00	10 944,32
6168	Autres	12 500,00	1 819,07	0,00	0,00	10 680,93
618	Divers	21 000,00	592,92	0,00	0,00	20 407,08
6226	Honoraires	23 000,00	972,00	0,00	0,00	22 028,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6228	Divers	19 000,00	300,00	0,00	0,00	18 700,00
6231	Annonces et insertions	0,00	864,00	0,00	0,00	-864,00
6261	Frais d'affranchissement	8 000,00	1 246,01	0,00	0,00	6 753,99
6262	Frais de télécommunications	2 000,00	794,29	0,00	0,00	1 205,71
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,30	0,00	0,00	-0,30
6287	Remboursements de frais	85 000,00	-14 394,62	0,00	0,00	99 394,62
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>120 900,00</b>	<b>105 251,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 648,93</b>
6218	Autre personnel extérieur	72 000,00	72 435,57	0,00	0,00	-435,57
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100,00	21,06	0,00	0,00	78,94
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	300,00	190,04	0,00	0,00	109,96
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	200,00	60,02	0,00	0,00	139,98
6411	Salaires, appointements, commissions	33 000,00	20 288,50	0,00	0,00	12 711,50
6413	Primes et gratifications	3 800,00	2 244,71	0,00	0,00	1 555,29
64141	Indemnité inflation	0,00	100,00	0,00	0,00	-100,00
64148	Autres indemnités et avantages divers	0,00	200,08	0,00	0,00	-200,08
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 000,00	3 027,38	0,00	0,00	-27,38
6453	Cotisations aux caisses de retraites	7 000,00	6 254,98	0,00	0,00	745,02
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	1 500,00	428,73	0,00	0,00	1 071,27
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>96 100,00</b>	<b>252,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>95 847,98</b>
658	Charges diverses de gestion courante	96 100,00	252,02	0,00	0,00	95 847,98
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>		<b>652 000,00</b>	<b>205 677,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>446 322,01</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>235 000,00</b>	<b>7 675,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>227 325,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	75 000,00	7 675,00	0,00	0,00	67 325,00
678	Autres charges exceptionnelles	160 000,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>887 000,00</b>	<b>213 352,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>673 647,01</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>				
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)</b>	<b>4 000,00</b>	<b>3 207,40</b>			<b>792,60</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	4 000,00	3 207,40			792,60
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 000,00</b>	<b>3 207,40</b>			<b>792,60</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>4 000,00</b>	<b>3 207,40</b>			<b>792,60</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>891 000,00</b>	<b>216 560,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>674 439,61</b>
<b>Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				

#### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
- (6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



### III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

#### SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-100,00</b>
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	100,00	0,00	0,00	-100,00
<b>70</b>	<b>Ventes produits fabriqués, prestations</b>	<b>291 950,06</b>	<b>316 716,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-24 766,05</b>
7062	Redevances assainissement non collectif	254 950,06	281 496,11	0,00	0,00	-26 546,05
7068	Autres prestations de services	37 000,00	35 220,00	0,00	0,00	1 780,00
<b>73</b>	<b>Produits issus de la fiscalité (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>500,00</b>	<b>0,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>499,30</b>
7588	Autres	500,00	0,70	0,00	0,00	499,30
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>292 450,06</b>	<b>316 816,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-24 366,75</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>292 450,06</b>	<b>316 816,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-24 366,75</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>292 450,06</b>	<b>316 816,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-24 366,75</b>
<b>Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>598 549,94</b>				

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

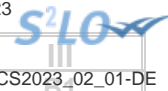
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.





### III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	39 295,57	1 224,00	0,00	38 071,57
2182	Matériel de transport	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	29 295,57	1 224,00	0,00	28 071,57
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>39 295,57</b>	<b>1 224,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 071,57</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>39 295,57</b>	<b>1 224,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 071,57</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>39 295,57</b>	<b>1 224,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 071,57</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>			
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

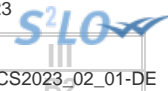
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.



### III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	4 000,00	3 207,40		792,60
28182	Matériel de transport	1 400,00	1 250,00		150,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 900,00	1 619,40		280,60
28184	Mobilier	700,00	338,00		362,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>4 000,00</b>	<b>3 207,40</b>		<b>792,60</b>
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>4 000,00</b>	<b>3 207,40</b>		<b>792,60</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>4 000,00</b>	<b>3 207,40</b>	<b>0,00</b>	<b>792,60</b>
<b>Pour information</b>		<b>35 295,57</b>			
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

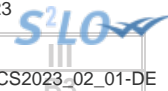
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



**III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>
<b>A2</b>

**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	12-10-2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Biens de faible valeur (inférieur à 800 €)	1	13/11/2007
L	Logiciels	2	13/11/2007
L	Voitures	10	13/11/2007
L	Camions et véhicules industriels	10	13/11/2007
L	Mobilier	15	13/11/2007
L	Matériel de bureau et électronique	10	13/11/2007
L	Matériel informatique	5	13/11/2007
L	Matériels classiques	10	13/11/2007
L	Installations et appareils de chauffage	20	13/11/2007
L	Equipement de garage et atelier	15	13/11/2007
L	Agencement et aménagement de bâtiments	20	13/11/2007
L	Matériels et bâtiments légers	10	13/11/2007
L	Plantations	20	13/11/2007
L	Bâtiments ordinaires	50	13/11/2007



## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>0,00</b>	<b>I 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>
<b>A4.2</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>4 000,00</b>	<b>III 3 207,40</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>4 000,00</b>	<b>3 207,40</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28182	Matériel de transport	1 400,00	1 250,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 900,00	1 619,40
28184	Mobilier	700,00	338,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>3 207,40</b>	<b>0,00</b>	<b>35 295,57</b>	<b>0,00</b>	<b>38 502,97</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 0,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 38 502,97</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (3) 38 502,97</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

**IV – ANNEXES**
**ELEMENTS DU BILAN**  
**VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES**
**A8.1****A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
07/12/2022	ORDINATEUR FIXE	1 224,00	0,00	5
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 224,00</b>	<b>0,00</b>	



<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES</b>
<b>A8.2</b>

**A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D’IMMOBILISATIONS**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d’acquisition (coût historique)	Durée de l’amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00					0,00





**IV – ANNEXES**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

**B1.3**

**B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versé la subvention.



**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Adjt adm	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

**C1.1**

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT</b>	<b>C1.2</b>
<b>EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	

**C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
<b>TOTAL GENERAL</b>		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

## Résultats budgétaires de l'exercice

11801 - S M PAYS DES CEVENNES - SPANC

Envoyé en préfecture le 13/06/2023  
 Reçu en préfecture le 13/06/2023  
 Publié le 13/06/2023  
 ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_01-DE  
 Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	39 295,57	891 000,00	930 295,57
Titres de recette émis (b)	3 207,40	340 249,93	343 457,33
Réductions de titres (c)		23 433,12	23 433,12
Recettes nettes (d = b - c)	3 207,40	316 816,81	320 024,21
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	39 295,57	891 000,00	930 295,57
Mandats émis (f)	1 224,00	362 529,64	363 753,64
Annulations de mandats (g)		145 969,25	145 969,25
Depenses nettes (h = f - g)	1 224,00	216 560,39	217 784,39
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	1 983,40	100 256,42	102 239,82
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_01-DE

# Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

11801 - S M PAYS DES CEVENNES - SPANC

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial S M PAYS DES CEVENNES - SPANC					
Investissement	35 295,57		1 983,40		37 278,97
Fonctionnement	598 549,94		100 256,42		698 806,36
<b>Sous-Total</b>	<b>633 845,51</b>		<b>102 239,82</b>		<b>736 085,33</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>633 845,51</b>		<b>102 239,82</b>		<b>736 085,33</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>633 845,51</b>		<b>102 239,82</b>		<b>736 085,33</b>

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

---

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le  
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .



## SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CEVENNES

### COMITE SYNDICAL - SEANCE DU 6 JUIN 2023

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - SPANC DU PAYS DES CEVENNES

#### ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 73

Nombre de membres présents : 38

Nombre de suffrages exprimés : 38

Votes :

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Présenté par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ,

A Alès, le 6 juin 2023,

Le Président,

Délibéré par le Comité Syndical, réuni à l'ATOME à Alès, le 6 juin 2023,

Les membres du Comité Syndical,

COMMUNES	TITULAIRES	NUMEROS VOTANTS	SIGNATURES	SUPPLEANTS	SIGNATURES
ALES	Christophe RIVENQ		<del></del>	Alain BENSACKOUN	
ALES	Max ROUSTAN			Antonia CARILLO	
LA GRAND COMBE	Patrick MALAVIEILLE	8		Joseph PEREZ	
CHAMBORIGAUD	Patrick DELEUZE	9		Emile CORBIER	
SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	Aurélien ROUSSEAU	7		Jean-Michel PERRET	
LES PLANS	Gérard BARONI	6		Ghislaine CAUSSE	
SAINT JULIEN DE CASSAGNAS	Pascal MILESI	5		Christine BUISSON	
SAINT CHRISTOL LEZ ALES	Jean-Charles BENEZET	12		Jérôme MEYNIER	
VEZENOBRES	Liliane ALLEMAND	4		Thierry PIGRENET	
MARTIGNARGUES	Jérôme VIC	13		Stéphan FABRE	



TORNAC	Marielle VIGNE	3		Catherine SERVOUSE
EUZET LES BAINS	Cyril OZIL	14		Stéphanie CROXO
CORBES Pouvoir de Podda (s)	Monique CRESPON L'HERISSON	15		Jean-Louis CARDOT
SAINT JEAN DU GARD	Michel RUAS	41		Mireille LALLEMAND
LA VERNAREDE	Henri CROS	40		Martine VEGA
SENECHAS	Didier DOYELLE	38		François DELAUNAY
LES SALLES DU GARDON	Georges BRIOUDES	37		Elisabeth NAAMAR
MIALET	Jack VERRIEZ	36		Nathalie SERVAIS
SAINT JULIEN LES ROSIERS	Serge BORD	35		Eric PLANTIER
BONNEVAUX	Roseline BOUSSAC	34		Frédéric VIDAL
GENERARGUES	Thierry JACOT	33		Patrice ASSEMAT
SERVAS	Roch VARIN D'AINVELLE	32		Marcel FAGE
SAINT JUST ET VACQUIERES	Jean-Michel BUREL	31		Christian DEVISMES
CENDRAS	Yannick LOUCHE	29		Sylvain ANDRE
MONS	Gérard BANQUET	28		Alice VILLEMAGNE
SAINTE CECILE D'ANDORGE	Jacques PEPIN	27		André DUMAS






Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

S<sup>2</sup>LOW


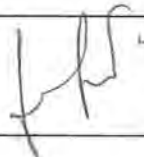
ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_01-DE

GENOLHAC	Guy CHERON	25		Jean-François POLGE	
SAINT JEAN DE VALERISCLE	Bernard HILLAIRE	24		Catherine JUSTET	
LAVAL-PRADEL	Joseph BARBA	23		Edwige SOL	
NERS	Patrice PUPET	21		Olivier AVOUAC	
LAMELOUZE	Bruno BIONDINI	20		Jean-Max RENOUX	
SALINDRES	Jean-Luc GIBELIN	19		Lysiane GUY	
CHAMBON	Marc SASSO	18		Jean-Pierre CHIFFE	
LE MARTINET	Elie ROUVIERE	17		Sylvie PEREZ	
BRANOUX LES TAILLADES	Michel VIGNE	43		Gilberte MOULIERE	
CONCOULES	Jean-Marie MALAVAL	44		Mathieu EGIDIO	
SAINT HIPPOLYTE DE CATON	Patrick JULLIAN	45		Cyprien LAURIOL	
SAINT JEAN DE SERRES	Andrée ROUX	47		Jacqueline JANIEC	
MEJANNES LES ALES	Christian TEISSIER	49		Nathalie CHANTAGREL	
MONTEILS	Jean-Claude D'ANTONA	50		Patrick FONTAINE	
PORTES	François SELLE	51		Jean-Pierre MOUYREN	
VABRES	Jean-Noël PUDDU	52		Philippe CHABANIS	

Préfecture de la Haute-Garonne

14/06/2023 (14/06)

THOIRAS	Jean-Marie AIGUILLON	54		Lionel ANDRE
SAINT PRIVAT DES VIEUX	Philippe RIBOT	57		Lucas CELESTE
LES MAGES	Alain GIOVINAZZO	59		Myriam BOYER
SEYNES	Thierry JONQUET	61		Philippe COSTE
LEZAN	Sylvie CARRASCO	62		Nelly PAILHES
SAINT FLORENT SUR AUZONNET	Jean-Pierre BEAUCLAIR	63		Christelle PASCAL
RIBAUTE LES TAVERNES	Frédéric ITIER	64		Any COULOMB
BAGARD	Thierry BAZALGETTE	65		Dahbia BENIRBAH
SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE	David GUIRAUD	67		Patrick BONNAFOUX
BRIGNON	Rémy BOUET	68		Laurence BLONDIN
MASSILLARGUES-ATUECH	Dominique BOCQUET	70		Aurélie GENOLHER
SAINT MARTIN DE VALGALGUES	Nordine SEKARNA	71		Jennifer WILLENS
SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN	Frédéric GRAS	73		Ellen RAUZIER
SOUSTELLE	Georges RIBOT	74		Jean-Pierre OZIL
DEAUX	Didier SALLES	102		Laurent INSALACO
CRUIERS LASCOURS	Eric CHAUDOREILLE	101		Fabien FIARD

SAINT BONNET DE SALENDRINQUE	Sébastien MAGNY	100		Alain SUEUR
SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE	Guy MANIFACIER	99		Francis RIDEAU
ROUSSON	Ghislain CHASSARY	98		Christelle LOZANO
MASSANES	Laurent CHAPPELLIER	97		Grégory LENNE
SAINTE CROIX DE CADERLE	Ludovic MOURGUES	96		Jacqueline MARTIN
SAINT JEAN DU PIN	Julie LOPEZ-DUBREUIL	94		Didier LAURIOL
BOUCOIRAN ET NOZIERES	Jean-Jacques VIDAL	93		Didier CARNOT
SAINT PAUL LA COSTE	Adrien CHAPON	92		Edith GLARDON
ANDUZE	Guilhem LEMARIE	91		Danielle GROSSELIN 
SAINT JEAN DE CEYRARGUES	Sylvain RICHARD	89		Eric BARD
BROUZET LES ALES	Emmanuelle GENEVET	88		Hélène BON
BOISSET GAUJAC	Julien HEDDEBAUT	85		Josiane ALMERAS
CASTELNAU VALENCE	Bernard ROUCAUTE	83		Gérald VIEILLARD
SAINT ETIENNE DE L'OLM	Johanna HUGUET	82		Christophe GASC
AUJAC	Firmin PEYRIC	81		Patrick LARMAGNAT

Certifié exécutoire par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication, le

A Alès, le

Service : Finances  
Réf : PC/IR/CC  
Tél. : 04.66.56.43.28

CS2023\_02\_02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

**SÉANCE DU 6 JUIN 2023**

Convoqué le 31 mai 2023, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 6 juin 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPPELLIER est nommé(e) secrétaire de séance.

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - SPANC**

**MEMBRES PRÉSENTS (38)** : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Jean-Michel PERRET suppléant d'Aurélien ROUSSEAU, Gérard BARONI, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Jérôme VIC, Cyril OZIL, Monique CRESPON-LHERISSON, Didier DOYELLE, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Jacques PEPIN, Guy CHERON, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Marie AIGUILLON, Alain GIOVINAZZO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Frédéric GRAS, Fabien FIARD suppléant d'Éric CHAUDOREILLE, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPPELLIER, Jean-Jacques VIDAL, Danielle GROSSELIN suppléante de Guilhem LEMARIE, Emmanuelle GENEVET, Bernard ROUCAUTE.

**POUVOIRS (2)** : Jean-Noël PUDDU pouvoir à Monique CRESPON L'HERISSON, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Christophe RIVENQ.

**ABSENTS (33)** : Marielle VIGNE, Michel RUAS, Henri CROS, Georges BRIOUDES, Jack VERRIEZ, Jean-Michel BUREL, Gérard BANQUET, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Jean-Luc GIBELIN, Marc SASSO, Elie ROUVIERE, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Andrée ROUX, Christian TEISSIER, François SELLE, Philippe RIBOT, Thierry JONQUET, Sylvie CARRASCO, Frédéric ITIER, Thierry BAZALGETTE, Georges RIBOT, Didier SALLES, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Ludovic MOURGUES, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Adrien CHAPON, Sylvain RICHARD, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC.

**Objet : Approbation du Compte de Gestion 2022 du SPANC**

**Le Comité Syndical,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** qu'après s'être fait présenter le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire de l'exercice 2022, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion délivré par Monsieur le Trésorier Principal d'Alès,

**Considérant** qu'après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 lors de la présente séance,

**Considérant** qu'en statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**Considérant** qu'en statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Considérant** le Compte de Gestion 2022 du Trésorier Principal transmis par les services de la Trésorerie Principale d'Alès,

**Considérant** que les résultats de l'exercice du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2022 sont identiques,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

**APPROUVE**

le Compte de Gestion 2022 du budget du SPANC.

<p><b>Votants : 40</b> <b>Pour : 40 – Unanimité</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b></p>
---

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Christophe RIVENQ



## Résultats budgétaires de l'exercice

11801 - S M PAYS DES CEVENNES - SPANC

Envoyé en préfecture le 13/06/2023  
 Reçu en préfecture le 13/06/2023  
 Publié le 13/06/2023  
 ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_02-DE  
 Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	39 295,57	891 000,00	930 295,57
Titres de recette émis (b)	3 207,40	340 249,93	343 457,33
Réductions de titres (c)		23 433,12	23 433,12
Recettes nettes (d = b - c)	3 207,40	316 816,81	320 024,21
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	39 295,57	891 000,00	930 295,57
Mandats émis (f)	1 224,00	362 529,64	363 753,64
Annulations de mandats (g)		145 969,25	145 969,25
Depenses nettes (h = f - g)	1 224,00	216 560,39	217 784,39
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	1 983,40	100 256,42	102 239,82
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_02-DE

# Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des personnalisés

11801 - S M PAYS DES CEVENNES - SPANC

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
S M PAYS DES CEVENNES - SPANC					
Investissement	35 295,57		1 983,40		37 278,97
Fonctionnement	598 549,94		100 256,42		698 806,36
<b>Sous-Total</b>	<b>633 845,51</b>		<b>102 239,82</b>		<b>736 085,33</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>633 845,51</b>		<b>102 239,82</b>		<b>736 085,33</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>633 845,51</b>		<b>102 239,82</b>		<b>736 085,33</b>



Service : Finances  
Réf : PC/IR/CC  
Tél. : 04.66.56.43.28

CS2023\_02\_03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

**SÉANCE DU 6 JUIN 2023**

Convoqué le 31 mai 2023, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 6 juin 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPELLIER est nommé(e) secrétaire de séance.

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

**MEMBRES PRÉSENTS (49)** : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Jean-Michel PERRET suppléant d'Aurélien ROUSSEAU, Geneviève COSTE, Gérard BARONI, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stephan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Cyril OZIL, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Jean IPSILANTI, Didier DOYELLE, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Jacques PEPIN, Hervé TAQUET, Guy CHERON, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Marie ITIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Alain GIOVINAZZO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Sylvain CHARMASSON, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Frédéric GRAS, Fabien FIARD suppléant d'Éric CHAUDOREILLE, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPELLIER, Jean-Jacques VIDAL, Danielle GROSSELIN suppléante de Guilhem LEMARIE, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE.

**POUVOIRS (2)** : Jean-Noël PUDDU pouvoir à Monique CRESPON L'HERISSON, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Christophe RIVENQ.

**ABSENTS (45)** : Marielle VIGNE, Michel RUAS, Henri CROS, Gérard LEROY, Georges BRIOUES, Jack VERRIEZ, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Jean-Luc GIBELIN, Marc SASSO, Elie ROUVIERE, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Andrée ROUX, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Philippe RIBOT, Olivier MARTIN, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Sylvie CARRASCO, Frédéric ITIER, Thierry BAZALGETTE, Georges RIBOT, Didier SALLES, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Ludovic MOURGUES, Jean-Christophe PAYAN, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Adrien CHAPON, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC.

**Objet** : Répartition des charges 2023 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

**Le Comité Syndical,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération CS2023\_01\_01 du Comité Syndical en date du 2 février 2023 portant vote du Budget Primitif 2023 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,

**Considérant** que le Budget Primitif 2023 a été formulé sur la base d'une participation de 4,20 € par habitant,

**Considérant** que la répartition des charges est calculée au prorata du nombre d'habitant par Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) du Pays des Cévennes,

**Considérant** que le nombre d'habitants est basé sur la mise à jour des données INSEE (Populations légales millésimées 2020 entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023),

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

**APPROUVE**

la répartition des charges 2023 suivante :

MEMBRE	NOMBRE D'HABITANTS <sup>[1]</sup>	% DE REPARTITION	MONTANT TOTAL 2023
Alès Agglomération	135 336	87,42%	568 411,20 €
De Cèze Cévennes	19 475	12,58%	81 795,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>154 811</b>	<b>100,00%</b>	<b>650 206,20 €</b>

**Votants : 51**  
**Pour : 51 – Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**Pour extrait conforme,**  
**Le Président,**

**Christophe RIVENQ**



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

<sup>1</sup> INSEE (Populations légales millésimées 2020 entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023)

Service : Finances  
Réf : PC/IR/CC  
Tél. : 04.66.56.43.28

CS2023\_02\_04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

**SÉANCE DU 6 JUIN 2023**

Convoqué le 31 mai 2023, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 6 juin 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPELLIER est nommé(e) secrétaire de séance.

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

**MEMBRES PRÉSENTS (49)** : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Jean-Michel PERRET suppléant d'Aurélien ROUSSEAU, Geneviève COSTE, Gérard BARONI, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stephan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Cyril OZIL, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Jean IPSILANTI, Didier DOYELLE, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Jacques PEPIN, Hervé TAQUET, Guy CHERON, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Marie ITIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Alain GIOVINAZZO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Sylvain CHARMASSON, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Frédéric GRAS, Fabien FIARD suppléant d'Éric CHAUDOREILLE, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPELLIER, Jean-Jacques VIDAL, Danielle GROSSELIN suppléante de Guilhem LEMARIE, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE.

**POUVOIRS (2)** : Jean-Noël PUDDU pouvoir à Monique CRESPON L'HERISSON, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Christophe RIVENQ.

**ABSENTS (45)** : Marielle VIGNE, Michel RUAS, Henri CROS, Gérard LEROY, Georges BRIOUDES, Jack VERRIEZ, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Jean-Luc GIBELIN, Marc SASSO, Elie ROUVIERE, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Andrée ROUX, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Philippe RIBOT, Olivier MARTIN, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Sylvie CARRASCO, Frédéric ITIER, Thierry BAZALGETTE, Georges RIBOT, Didier SALLES, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Ludovic MOURGUES, Jean-Christophe PAYAN, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Adrien CHAPON, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC.

**Objet** : Approbation du Compte Administratif 2022 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

**Le Comité Syndical,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'instruction comptable M14,

**Vu** le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et la Décision Modificative de l'exercice 2022 du Syndicat Mixte du pays des Cévennes,

**Vu** le Compte de Gestion dressé par le comptable,

**Considérant** que les résultats comptables 2022 du Compte Administratif et du Compte de Gestion sont identiques,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

### **APPROUVE**

le Compte Administratif 2022 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, faisant apparaître les résultats suivants :

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2021	45 289,42	165 570,04	210 859,46
Recettes 2022	184 649,44	538 656,62	723 306,06
Dépenses 2022	-178 504,36	-587 623,73	-766 128,09
Résultat 2022	<b>51 434,50</b>	<b>116 602,93</b>	<b>168 037,43</b>
Report Dépenses	-44 172,00		-44 172,00
Report Recettes	0,00		0,00
Résultat Net	<b>7 262,50</b>	<b>116 602,93</b>	<b>123 865,43</b>

**Monsieur le Président se retire et laisse la présidence à Monsieur Max ROUSTAN, 1<sup>er</sup> vice-président.**

<p><b>Votants : 49</b>  <b>Pour : 49 – Unanimité</b>  <b>Contre : 0</b>  <b>Abstention : 0</b></p>
--

**Pour extrait conforme,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
Max ROUSTAN**



République Française

# Syndicat Mixte Pays des cévennes

POSTE COMPTABLE D ALES

INSTRUCTION

M14

# Compte Administratif

**ANNEE 2022**



# Syndicat Mixte Pays des Cévennes



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**EPCI - ALES (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 25300337000074

POSTE COMPTABLE :

**M 14**

**Compte administratif**

**voté par nature**

**BUDGET : ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES (3)**

**ANNEE 2022**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

### III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

### IV - Annexes (6)

#### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	25
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	26
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	30
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	31
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	32
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	33
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	34
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	35
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	36
A10.3 - Opérations liées aux cessions	39
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	40
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	41



- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

**C - Autres éléments d'informations**

- C1.1 - Etat du personnel 42
- C1.2 - Actions de formation des élus 44
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier Sans Objet
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement 45
- C3.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 46
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
- C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 47
- C3.6 - Identification des flux croisés Sans Objet

**D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures**

- D1 - Décision en matière de taux de contributions directes Sans Objet
- D2 - Arrêté et signatures 50

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



Code INSEE

ALES  
ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES

CA

S<sup>2</sup>LO

## I – INFORMATIONS GENERALES

## INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	153 537
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	90,34 %	
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		NaN %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	92,82 %	NaN %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,00 %	NaN %
5	Encours de la dette	0	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET****POUR MEMOIRE<sup>(1)</sup>**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),

- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	587 623,73	G	538 656,62
	Section d'investissement	B	178 504,36	H	184 649,44
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	165 570,04 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	45 289,42 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	<b>766 128,09</b>	= G+H+I+J	<b>934 165,52</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	44 172,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	<b>44 172,00</b>	= K+L	<b>0,00</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	587 623,73	= G+I+K	704 226,66
	Section d'investissement	= B+D+F	222 676,36	= H+J+L	229 938,86
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	<b>810 300,09</b>	= G+H+I+J+K+L	<b>934 165,52</b>

#### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 44 172,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	44 172,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	Restes à réaliser
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	203 350,04	84 310,87	57 699,92	0,00	61 339,25
012	Charges de personnel, frais assimilés	96 600,00	88 020,77	0,00	0,00	8 579,23
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	109 968,00	105 819,44	500,00	0,00	3 648,56
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>409 918,04</b>	<b>278 151,08</b>	<b>58 199,92</b>	<b>0,00</b>	<b>73 567,04</b>
66	Charges financières	21 000,00	18 230,47	499,98	0,00	2 269,55
67	Charges exceptionnelles	93 400,00	88 500,00	0,00	0,00	4 900,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>524 318,04</b>	<b>384 881,55</b>	<b>58 699,90</b>	<b>0,00</b>	<b>80 736,59</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	94 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	145 000,00	144 042,28			957,72
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>239 000,00</b>	<b>144 042,28</b>			<b>94 957,72</b>
<b>TOTAL</b>		<b>763 318,04</b>	<b>528 923,83</b>	<b>58 699,90</b>	<b>0,00</b>	<b>175 694,31</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

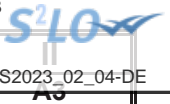
#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	46 166,00	-36 369,79	72 469,79	0,00	10 066,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	511 582,00	424 345,90	43 605,00	0,00	43 631,10
75	Autres produits de gestion courante	0,00	2,17	0,00	0,00	-2,17
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>557 748,00</b>	<b>387 978,28</b>	<b>116 074,79</b>	<b>0,00</b>	<b>53 694,93</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	87,55	0,00	0,00	4 912,45
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>562 748,00</b>	<b>388 065,83</b>	<b>116 074,79</b>	<b>0,00</b>	<b>58 607,38</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	35 000,00	34 516,00			484,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>35 000,00</b>	<b>34 516,00</b>			<b>484,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>597 748,00</b>	<b>422 581,83</b>	<b>116 074,79</b>	<b>0,00</b>	<b>59 091,38</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>165 570,04</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES


#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	111 000,00	4 692,00	44 172,00	62 136,00
204	Subventions d'équipement versées	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	940,80	0,00	1 059,20
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>313 000,00</b>	<b>5 632,80</b>	<b>44 172,00</b>	<b>263 195,20</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	114 000,00	113 355,56	0,00	644,44
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>139 000,00</b>	<b>138 355,56</b>	<b>0,00</b>	<b>644,44</b>
45...	<b>Total des op. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>452 000,00</b>	<b>143 988,36</b>	<b>44 172,00</b>	<b>263 839,64</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	35 000,00	34 516,00		484,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>35 000,00</b>	<b>34 516,00</b>		<b>484,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>487 000,00</b>	<b>178 504,36</b>	<b>44 172,00</b>	<b>264 323,64</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>0,00</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	36 000,00	0,00	0,00	36 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	129 975,58	0,00	0,00	129 975,58
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>165 975,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>165 975,58</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	3 872,16	0,00	-3 872,16
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	36 735,00	36 735,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>36 735,00</b>	<b>40 607,16</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 872,16</b>
45...	<b>Total des op. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>202 710,58</b>	<b>40 607,16</b>	<b>0,00</b>	<b>162 103,42</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	94 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	145 000,00	144 042,28		957,72
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>239 000,00</b>	<b>144 042,28</b>		<b>94 957,72</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>441 710,58</b>	<b>184 649,44</b>	<b>0,00</b>	<b>257 061,14</b>

Envoyé en préfecture le 13/06/2023  
 Reçu en préfecture le 13/06/2023  
 Publié le 13/06/2023  
 ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_04-DE



Crédits annulés

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis
	<b>Pour information</b> <b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	(2) <b>45 289,42</b>	

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	142 010,79		142 010,79
012	Charges de personnel, frais assimilés	88 020,77		88 020,77
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	106 319,44		106 319,44
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	18 730,45	0,00	18 730,45
67	Charges exceptionnelles	88 500,00	0,00	88 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	144 042,28	144 042,28
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>443 581,45</b>	<b>144 042,28</b>	<b>587 623,73</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	34 516,00	34 516,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	113 355,56	0,00	113 355,56
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	4 692,00	0,00	4 692,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	940,80	0,00	940,80
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	25 000,00	0,00	25 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>143 988,36</b>	<b>34 516,00</b>	<b>178 504,36</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	36 100,00		36 100,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	467 950,90		467 950,90
75	Autres produits de gestion courante	2,17	0,00	2,17
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	87,55	34 516,00	34 603,55
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>504 140,62</b>	<b>34 516,00</b>	<b>538 656,62</b>
<b>Pour information</b>				<b>165 570,04</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 872,16	0,00	3 872,16
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	36 735,00		36 735,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		144 042,28	144 042,28
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>40 607,16</b>	<b>144 042,28</b>	<b>184 649,44</b>
<b>Pour information</b>				<b>45 289,42</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.


(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>203 350,04</b>	<b>84 310,87</b>	<b>57 699,92</b>	<b>0,00</b>	<b>61 339,25</b>
60623	Alimentation	0,00	721,09	0,00	0,00	-721,09
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	137,17	0,00	0,00	362,83
6064	Fournitures administratives	500,00	604,65	0,00	0,00	-104,65
611	Contrats de prestations de services	58 650,00	1 990,13	57 144,00	0,00	-484,13
6132	Locations immobilières	10 020,04	9 344,00	0,00	0,00	676,04
6156	Maintenance	310,00	488,46	0,00	0,00	-178,46
6161	Multirisques	4 000,00	3 517,35	0,00	0,00	482,65
617	Etudes et recherches	78 500,00	30 447,00	0,00	0,00	48 053,00
6182	Documentation générale et technique	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6188	Autres frais divers	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
6228	Divers	0,00	1 000,00	0,00	0,00	-1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
6251	Voyages et déplacements	4 120,00	1 083,69	0,00	0,00	3 036,31
6257	Réceptions	1 500,00	578,30	0,00	0,00	921,70
6261	Frais d'affranchissement	1 100,00	1 274,83	555,92	0,00	-730,75
6262	Frais de télécommunications	600,00	190,80	0,00	0,00	409,20
6281	Concours divers (cotisations)	3 200,00	3 174,40	0,00	0,00	25,60
62878	Remb. frais à d'autres organismes	30 000,00	29 390,00	0,00	0,00	610,00
63512	Taxes foncières	500,00	369,00	0,00	0,00	131,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>96 600,00</b>	<b>88 020,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 579,23</b>
6331	Versement mobilité	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100,00	63,01	0,00	0,00	36,99
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	700,00	1 398,45	0,00	0,00	-698,45
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	200,00	184,53	0,00	0,00	15,47
64131	Rémunérations non tit.	67 800,00	49 546,70	0,00	0,00	18 253,30
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	100,00	0,00	0,00	-100,00
64138	Autres indemnités non tit.	8 000,00	13 757,78	0,00	0,00	-5 757,78
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	14 000,00	17 840,22	0,00	0,00	-3 840,22
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 000,00	2 611,66	0,00	0,00	-611,66
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 000,00	2 518,42	0,00	0,00	-518,42
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>109 968,00</b>	<b>105 819,44</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 648,56</b>
6531	Indemnités	84 000,00	82 194,09	0,00	0,00	1 805,91
6541	Créances admises en non-valeur	1 079,00	0,00	0,00	0,00	1 079,00
65548	Autres contributions	17 659,00	17 573,00	0,00	0,00	86,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	7 220,00	6 050,00	500,00	0,00	670,00
65888	Autres	10,00	2,35	0,00	0,00	7,65
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>409 918,04</b>	<b>278 151,08</b>	<b>58 199,92</b>	<b>0,00</b>	<b>73 567,04</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>21 000,00</b>	<b>18 230,47</b>	<b>499,98</b>	<b>0,00</b>	<b>2 269,55</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	21 000,00	19 252,77	0,00	0,00	1 747,23
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-1 022,30	499,98	0,00	522,32
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>93 400,00</b>	<b>88 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 900,00</b>
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	93 400,00	88 500,00	0,00	0,00	4 900,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>524 318,04</b>	<b>384 881,55</b>	<b>58 699,90</b>	<b>0,00</b>	<b>80 736,59</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>94 000,00</b>	<b>0,00</b>			<b>94 000,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)</b>	<b>145 000,00</b>	<b>144 042,28</b>			<b>957,72</b>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	145 000,00	144 042,28			957,72
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>239 000,00</b>	<b>144 042,28</b>			<b>94 957,72</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>239 000,00</b>	<b>144 042,28</b>			<b>94 957,72</b>

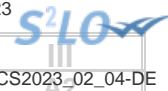
Envoyé en préfecture le 13/06/2023  
 Reçu en préfecture le 13/06/2023  
 Publié le 13/06/2023  
 ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_04-DE  


Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ouverts)		Chap. rattachées	réaliser au 31/12	Crédits annulés
			Mandats émis	Chap.			
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		763 318,04	528 923,83	58 699,90		0,00	175 694,31
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	499,98
Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 022,30
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-522,32

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>46 166,00</b>	<b>-36 369,79</b>	<b>72 469,79</b>	<b>0,00</b>	<b>10 066,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	46 166,00	-36 469,79	72 469,79	0,00	10 166,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	100,00	0,00	0,00	-100,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>511 582,00</b>	<b>424 345,90</b>	<b>43 605,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 631,10</b>
74718	Autres participations Etat	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
7472	Participat° Régions	23 672,00	0,00	0,00	0,00	23 672,00
74758	Participat° Autres groupements	383 155,00	404 345,90	0,00	0,00	-21 190,90
7477	Participat° Budget communautaire et FS	51 267,00	0,00	43 605,00	0,00	7 662,00
7478	Participat° Autres organismes	23 488,00	20 000,00	0,00	0,00	3 488,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>2,17</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2,17</b>
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	2,17	0,00	0,00	-2,17
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>557 748,00</b>	<b>387 978,28</b>	<b>116 074,79</b>	<b>0,00</b>	<b>53 694,93</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>5 000,00</b>	<b>87,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 912,45</b>
7718	Autres produits except. opérat° gestion	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	87,55	0,00	0,00	-87,55
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>562 748,00</b>	<b>388 065,83</b>	<b>116 074,79</b>	<b>0,00</b>	<b>58 607,38</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)</b>	<b>35 000,00</b>	<b>34 516,00</b>			<b>484,00</b>
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	35 000,00	34 516,00			484,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>35 000,00</b>	<b>34 516,00</b>			<b>484,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>597 748,00</b>	<b>422 581,83</b>	<b>116 074,79</b>	<b>0,00</b>	<b>59 091,38</b>
Pour information <b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>165 570,04</b>				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

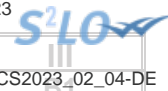
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	111 000,00	4 692,00	44 172,00	62 136,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
2031	Frais d'études	108 000,00	4 692,00	44 172,00	59 136,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	2 000,00	940,80	0,00	1 059,20
2184	Mobilier	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	940,80	0,00	-940,80
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>313 000,00</b>	<b>5 632,80</b>	<b>44 172,00</b>	<b>263 195,20</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	114 000,00	113 355,56	0,00	644,44
1641	Emprunts en euros	114 000,00	113 355,56	0,00	644,44
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>139 000,00</b>	<b>138 355,56</b>	<b>0,00</b>	<b>644,44</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>452 000,00</b>	<b>143 988,36</b>	<b>44 172,00</b>	<b>263 839,64</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	35 000,00	34 516,00		484,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	35 000,00	34 516,00		484,00
13911	Etat et établissements nationaux	12 700,00	12 500,00		200,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	9 600,00	9 442,00		158,00
13917	Sub. transf cpte résult. Budget communaut	12 700,00	12 574,00		126,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>35 000,00</b>	<b>34 516,00</b>		<b>484,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>487 000,00</b>	<b>178 504,36</b>	<b>44 172,00</b>	<b>264 323,64</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>			
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

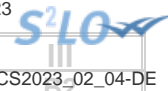
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.



## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	36 000,00	0,00	0,00	36 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	129 975,58	0,00	0,00	129 975,58
1641	Emprunts en euros	129 975,58	0,00	0,00	129 975,58
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		165 975,58	0,00	0,00	165 975,58
10	Dotations, fonds divers et réserves	36 735,00	40 607,16	0,00	-3 872,16
10222	FCTVA	0,00	3 872,16	0,00	-3 872,16
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	36 735,00	36 735,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		36 735,00	40 607,16	0,00	-3 872,16
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>202 710,58</b>	<b>40 607,16</b>	<b>0,00</b>	<b>162 103,42</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	94 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	145 000,00	144 042,28		957,72
2802	Frais liés à la réalisation des document	86 600,00	86 118,18		481,82
28031	Frais d'études	51 500,00	51 273,50		226,50
28041641	IC : Bien mobilier, matériel	1 800,00	1 630,00		170,00
281538	Autres réseaux	3 100,00	2 763,56		336,44
28183	Matériel de bureau et informatique	1 700,00	1 487,73		212,27
28184	Mobilier	300,00	232,35		67,65
28188	Autres immo. corporelles	0,00	536,96		-536,96
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>239 000,00</b>	<b>144 042,28</b>		<b>94 957,72</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>239 000,00</b>	<b>144 042,28</b>		<b>94 957,72</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>441 710,58</b>	<b>184 649,44</b>	<b>0,00</b>	<b>257 061,14</b>
Pour information		45 289,42			
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

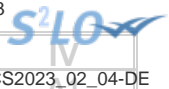
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.



**III – VOTE DU BUDGET**

**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

Cet état ne contient pas d'information.



**IV – ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

**REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)**

Dépenses réelles	113 356	941	0	0	0	0	0	0	0	4 692	25 000	143 988
- Equipements municipaux (2)		941	0	0	0	0	0	0	0	4 692	0	5 633
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	113 356											113 356
Dépenses d'ordre	34 516											34 516
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
<b>Total dépenses</b>	<b>147 872</b>	<b>941</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 692</b>	<b>25 000</b>	<b>178 504</b>
<b>Total recettes</b>	<b>193 204</b>	<b>36 735</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>229 939</b>
<b>Solde d'investissement</b>	<b>45 332</b>	<b>35 794</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-4 692</b>	<b>-25 000</b>	<b>51 435</b>

**RESTES A REALISER au 31/12/N**

<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>44 172</b>	<b>0</b>	<b>44 172</b>
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SOLDE RAR investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-44 172</b>	<b>0</b>	<b>-44 172</b>

**FONCTIONNEMENT**

**REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)**

<b>Total dépenses</b>	<b>162 773</b>	<b>424 851</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>587 624</b>
<b>Total recettes</b>	<b>200 086</b>	<b>504 141</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>704 227</b>
<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>37 313</b>	<b>79 290</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>116 603</b>

**RESTES A REALISER au 31/12/N**

<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SOLDE RAR fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.



**IV – ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE**

**A1**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>147 872</b>	<b>941</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>48 864</b>	<b>25 000</b>	<b>222 676</b>
Dépenses réelles		113 356	941	0	0	0	0	0	0	0	48 864	25 000	188 160
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	113 356	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	113 356
1641	Emprunts en euros	113 356	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	113 356
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 864	0	48 864
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 864	0	48 864
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	941	0	0	0	0	0	0	0	0	0	941
2188	Autres immobilisations corporelles	0	941	0	0	0	0	0	0	0	0	0	941
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 000	25 000
261	Titres de participation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 000	25 000
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		34 516	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 516
040	Opérat° ordre transfert entre sections	34 516	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 516
13911	Etat et établissements nationaux	12 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 500
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	9 442	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 442
13917	Sub. transf cpte résult. Budget communaut	12 574	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 574
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**RECETTES**

**ALES - ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES - CA - 2022**

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023



ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_04-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>193 204</b>	<b>36 735</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>229 939</b>
Recettes réelles		3 872	36 735	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 607
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 872	36 735	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 607
10222	FCTVA	3 872	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 872
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	36 735	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36 735
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		144 042	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	144 042
040	Opérat° ordre transfert entre sections	144 042	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	144 042
2802	Frais liés à la réalisation des document	86 118	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	86 118
28031	Frais d'études	51 274	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 274
28041641	IC : Bien mobilier, matériel	1 630	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 630
281538	Autres réseaux	2 764	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 764
28183	Matériel de bureau et informatique	1 488	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 488
28184	Mobilier	232	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	232
28188	Autres immo. corporelles	537	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	537
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	45 289	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 289

**FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>162 773</b>	<b>424 851</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>587 624</b>
Dépenses réelles		18 730	424 851	0	0	0	0	0	0	0	0	0	443 581
011	Charges à caractère général	0	142 011	0	0	0	0	0	0	0	0	0	142 011

ALES - ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023



ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_04-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	TOTAL
60623	Alimentation	0	721	0	0	0	0	0	0	0	0	0	721
60632	Fournitures de petit équipement	0	137	0	0	0	0	0	0	0	0	0	137
6064	Fournitures administratives	0	605	0	0	0	0	0	0	0	0	0	605
611	Contrats de prestations de services	0	59 134	0	0	0	0	0	0	0	0	0	59 134
6132	Locations immobilières	0	9 344	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 344
6156	Maintenance	0	488	0	0	0	0	0	0	0	0	0	488
6161	Multirisques	0	3 517	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 517
617	Etudes et recherches	0	30 447	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 447
6228	Divers	0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
6251	Voyages et déplacements	0	1 084	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 084
6257	Réceptions	0	578	0	0	0	0	0	0	0	0	0	578
6261	Frais d'affranchissement	0	1 831	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 831
6262	Frais de télécommunications	0	191	0	0	0	0	0	0	0	0	0	191
6281	Concours divers (cotisations)	0	3 174	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 174
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0	29 390	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 390
63512	Taxes foncières	0	369	0	0	0	0	0	0	0	0	0	369
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	88 021	0	0	0	0	0	0	0	0	0	88 021
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	63	0	0	0	0	0	0	0	0	0	63
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	1 398	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 398
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0	185	0	0	0	0	0	0	0	0	0	185
64131	Rémunérations non tit.	0	49 547	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 547
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100
64138	Autres indemnités non tit.	0	13 758	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 758
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	17 840	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 840
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	2 612	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 612
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	2 518	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 518
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	106 319	0	0	0	0	0	0	0	0	0	106 319
6531	Indemnités	0	82 194	0	0	0	0	0	0	0	0	0	82 194
65548	Autres contributions	0	17 573	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 573
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	6 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 550
65888	Autres	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	18 730	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 730
66111	Intérêts réglés à l'échéance	19 253	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 253
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-522	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-522



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	TOTAL
67	Charges exceptionnelles	0	88 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	88 500
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	0	88 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	88 500
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>144 042</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>144 042</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	144 042	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	144 042
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	144 042	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	144 042
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>200 086</b>	<b>504 141</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>704 227</b>
Recettes réelles		0	504 141	0	0	0	0	0	0	0	0	0	504 141
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0</b>	<b>36 100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>36 100</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	36 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36 000
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine, vente</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>0</b>	<b>467 951</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>467 951</b>
74758	Participat° Autres groupements	0	404 346	0	0	0	0	0	0	0	0	0	404 346
7477	Participat° Budget communautaire et FS	0	43 605	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 605
7478	Participat° Autres organismes	0	20 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 000
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0</b>	<b>88</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>88</b>
7788	Produits exceptionnels divers	0	88	0	0	0	0	0	0	0	0	0	88
<b>78</b>	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>34 516</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>34 516</b>

**ALES - ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES - CA - 2022**

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

9

ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_04-DE



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	TOTAL
042	Opérat° ordre transfert entre sections	34 516	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 516
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	34 516	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 516
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	165 570	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	165 570

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.



**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE**

**A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615 sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

## A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					1 512 300,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 512 300,00									
123/A1707612000	CAISSE D'EPARGNE DU L.R.	21/12/2007	15/01/2008	25/12/2008	215 000,00	F		4,700	4,703	EUR	A	P	N	A-1
124/ARC30529	CAISSE D'EPARGNE DU L.R.		20/04/2007	25/03/2008	147 300,00	F		4,410	4,412	EUR	A	P	N	A-1
126/01PCFB011PR	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGR	04/11/2008	03/12/2008	05/12/2009	350 000,00	F		5,040	5,040	EUR	A	P	N	A-1
127/1317412/5272797	CAISSE D'EPARGNE DU L.R.	19/02/2010	24/02/2010	25/02/2011	800 000,00	F		3,710	3,710	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>1 512 300,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV  
A2.2

## A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		339 581,27					113 355,56	19 252,77	0,00	499,98
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		339 581,27					113 355,56	19 252,77	0,00	499,98
123/A1707612000	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		4,700	19 384,62	911,07	0,00	0,00
124/ARC30529	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		4,410	13 055,24	575,69	0,00	0,00
126/01PCFB011PR	N	0,00	A-1	142 851,36	5,92	F		5,040	19 973,85	8 206,39	0,00	499,98
127/1317412/5272797	N	0,00	A-1	196 729,91	2,15	F		3,710	60 941,85	9 559,62	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>339 581,27</b>					<b>113 355,56</b>	<b>19 252,77</b>	<b>0,00</b>	<b>499,98</b>

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_04-DE



(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

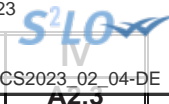
(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX**

**A2.3**

**A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS**

**A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	339 581,27	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

## A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			12-10-2020
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Biens de faible valeur (inférieurs à 800 €)	1	07/11/2012
L	Licences logiciels et progiciels inférieurs ou égaux à 5 000 €	2	07/11/2012
L	Licences logiciels et progiciels supérieurs à 5 000 €	5	07/11/2012
L	Frais d'études de recherche et de développement	5	07/11/2012
L	Réalisations de documents d'urbanisme	10	07/11/2012
L	Matériel de transport (voitures, deux roues..)	5	07/11/2012
L	Matériel de transport (camion)	10	07/11/2012
L	Matériels de bureau et électriques	10	07/11/2012
L	Matériels informatiques	5	07/11/2012
L	Mobilier	10	07/11/2012
L	Installations et appareils de chauffage ou de climatisation légers	5	07/11/2012
L	Installations et appareils de chauffage ou de climatisation durables	10	07/11/2012
L	Installations et équipement matériel de détection (alarme, incendie) légers	5	07/11/2012
L	Installations et équipement matériel de détection (alarme, incendie) durables	10	07/11/2012
L	Installations et équipement réseaux de communication (téléphonie, internet...)	15	07/11/2012
L	Autres matériels classiques légers	5	07/11/2012
L	Autres matériels classiques durables	10	07/11/2012
L	Coffres forts	30	07/11/2012
L	Installations générales et agencements divers inférieurs ou égaux à 15 000 €	10	07/11/2012
L	Installations générales et agencements divers supérieurs à 15 000 €	25	07/11/2012
L	Bâtiments légers et abris	10	07/11/2012
L	Bâtiments ou biens meubles productifs de revenus	50	07/11/2012
L	Plantations	20	07/11/2012
L	Subvention d'équipement finançant biens mobiliers, du matériel ou études	5	07/11/2012
L	Subvention d'équipement finançant biens immobiliers ou des installations	15	07/11/2012
L	Subvention d'équipement finançant des projets d'infrastructure d'intérêt national	30	07/11/2012



## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>149 000,00</b>	<b>I 147 871,56</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>114 000,00</b>	<b>113 355,56</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	114 000,00	113 355,56
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>35 000,00</b>	<b>34 516,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	35 000,00	34 516,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>147 871,56</b>	<b>44 172,00</b>	<b>0,00</b>	<b>192 043,56</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>
<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>239 000,00</b>	<b>III 147 914,44</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>3 872,16</b>
10222	FCTVA	0,00	3 872,16
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>239 000,00</b>	<b>144 042,28</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	86 600,00	86 118,18
28031	Frais d'études	51 500,00	51 273,50
28041641	IC : Bien mobilier, matériel	1 800,00	1 630,00
281538	Autres réseaux	3 100,00	2 763,56
28183	Matériel de bureau et informatique	1 700,00	1 487,73
28184	Mobilier	300,00	232,35
28188	Autres immo. corporelles	0,00	536,96
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	94 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>147 914,44</b>	<b>0,00</b>	<b>45 289,42</b>	<b>36 735,00</b>	<b>229 938,86</b>

		Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>192 043,56</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>229 938,86</b>
<b>Solde</b>	V = IV – II (3)	<b>37 895,30</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.



## IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN**  
**VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES**

A10.1

## A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
11/03/2022	PARTICIPATION AU CAPITAL SEMAAC	25 000,00	0,00	0
24/03/2022	ACHAT PANNEAUX ALUMINIUM	940,80	0,00	1
20/05/2022	EXPERTISE HYDROGEOLOGIQUE THERME EQUIN	4 692,00	0,00	1
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>30 632,80</b>	<b>0,00</b>	





## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

## VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES

A10.2

## A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
28/04/2022	DIAGNOSTICS IMMO PLATEFORME BOIS	400,00	1	400,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	AVANCE FACULTATIVE PHASE 1	20 451,60	5	20 451,60	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	MISSION ASSISTANCE 2005	11 840,40	5	11 840,40	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	MISSION ASSISTANCE 2005	16 744,00	5	16 744,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ETUDES PROJETS 2005	9 568,00	5	9 568,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	MISSION ASSISTANCE PHASE 1	9 568,00	5	9 568,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	MISSION ASSISTANCE PHASE 2	7 176,00	5	7 176,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	MISSION ASSISTANCE 2006	10 764,00	5	10 764,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ASSISTANCE TECHNIQUE 2006	20 092,80	5	20 092,80	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	MISSION ASSISTANCE 2007	26 790,40	5	26 790,40	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ETUDE SCHEMA DIRECTEUR HABITAT	9 328,80	5	9 328,80	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ELABORATION SCHEMA DES SERVICES PUBLICS	1 114,67	5	1 114,67	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ETUDES SCHEMA DEV SCES PUBLICS PAYS	10 405,20	5	10 405,20	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ASSISTANCE TECHNIQUE PROJET DE PAYS	51 667,20	5	51 667,20	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	SCHEMA DIRECTEUR DES	10 764,00	5	10 764,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ETUDE SCHEMA DIRECTEUR	6 458,40	5	6 458,40	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ETUDE MISE EN OEUVRE BIOCARBURANT	6 841,12	5	6 841,12	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ASSISTANCE TECHNIQUE PROJET DE PAYS	17 222,40	5	17 222,40	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ASSISTANCE TECHNIQUE PROJET DE PAYS	19 136,00	5	19 136,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ASSISTANCE TECHNIQUE PROJETS PAYS	35 880,00	5	35 880,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ASSISTANCE TECHNIQUE PROJETS PAYS	77 022,40	5	77 022,40	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ETUDE VALORISATION PIN MARITIME	7 309,95	5	7 309,95	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ETUDES VALORISATION PIN MARITIME	15 533,65	5	15 533,65	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	MISSION ASSISTANCE PROJETS PAYS	27 986,40	5	27 986,40	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	MISSION ASSISTANCE TECHNIQUE	23 322,00	5	23 322,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	MISSION ASSISTANCE TECHNIQUE	23 322,00	5	23 322,00	0,00	0,00	0,00



Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	au jour de la cession	cession	moins values
31/12/2022	ETUDE SCHEMA DIRECTEUR SERVICE PUBLIC	4 037,70	5	4 037,70	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ETUDE SCHEMA DIRECTEUR SERVICE PUBLIC	1 152,94	5	1 152,94	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ASSISTANCE TECHNIQUE PAYS 2007	20 092,80	5	20 092,80	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ETUDE SCHEMA DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	15 697,50	5	15 697,50	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ETUDE SCHEMA DIRECTEUR SERVICE PUBLIC	1 009,42	5	1 009,42	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ETUDE SCHEMA DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	5 952,50	5	5 952,50	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ETUDE ELABORATION SCHEMAS DIVERS	15 847,00	5	15 847,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ETUDE SCHEMA DIRECTEUR SERVICE PUBLIC	4 133,38	5	4 133,38	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ETUDE SCHEMA DIRECTEUR SERVICE PUBLIC	4 817,49	5	4 817,49	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	MISSION ASSISTANCE 2007	29 900,00	5	29 900,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ETUDE ELABORATION SCHEMAS DIVERS	11 003,20	5	11 003,20	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ETUDE SHEMA ACTIVITES ECONOMIQUES	6 458,40	5	6 458,40	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ETUDE SCHEMA DIRECTEUR SERVICE PUBLIC	1 033,34	5	1 033,34	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ETUDE SCHEMA DIRECTEUR SERVICE PUBLIC	1 204,37	5	1 204,37	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ETUDE ELABORATION SCHEMAS DIVERS	10 225,80	5	10 225,80	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ETUDE ELABORATION	20 143,00	5	20 143,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	MISSION ASSISTANCE PAYS 2007	17 940,00	5	17 940,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ETUDE SCHEMA DIRECTEUR SERVICE PUBLIC	4 458,69	5	4 458,69	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ETUDE SCHEMA DIRECTEUR SERVICE PUBLIC	2 229,34	5	2 229,34	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	MISSION ASSISTANCE PAYS 2007	19 136,00	5	19 136,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ETUDE ELABORATION SCHEMAS DIVERS	8 850,40	5	8 850,40	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ETUDE ELABORATION SCHEMAS ECONOMIQUES	8 611,20	5	8 611,20	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	MISSION ASSISTANCE TECHNIQUE PAYS	18 657,60	5	18 657,60	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ETUDE PLAN CLIMAT ENERGIE	3 991,65	5	3 991,65	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ACOMPTE 1 ETUDE FONCIERE LOGEMENT	53 640,60	5	53 640,60	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ETUDE PLAN CLIMAT ENERGIE	41 755,35	5	41 755,35	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ETUDE CHARTE PAYSAGERE	17 969,90	5	17 969,90	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ETUDES PLAN CLIMAT ENERGIE	12 558,00	5	12 558,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ETUDE PLAN CLIMAT ENERGIE	21 528,00	5	21 528,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>860 744,96</b>					<b>0,00</b>

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023



ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_04-DE



<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A10.3</b>

**A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00



## IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT  
GARANTIES D'EMPRUNT**
**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	132 608,33
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+ B + C - D</b>	<b>132 608,33</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>504 140,62</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>26,30</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



**IV – ANNEXES**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS**

**B1.7**

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS  
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>Personnes de droit privé</b>		
<u>Associations</u>		
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	830,00	
Groupement dev. FORESTIER	5 220,00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
<b>Personnes de droit public</b>		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
<u>Autres</u>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 050,00</b>	

## IV – ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>2,00</b>
Adjt adm	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>2,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

**C1.1**

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Attaché	A	ADM	653	0,00	3-3-1°	CDD Contrat à durée déterminée
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.





<b>IV – ANNEXES</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>
<b>ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N</b>
<b>C1.2</b>

**C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)**

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.



<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>C3.1</b>

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nimoise et Alésienne	20/06/2018	Cotisation annuelle	17 573,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



<b>IV – ANNEXES</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>
<b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>
<b>C3.3</b>

**C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	SPANC	15/04/2007	07/04/11 - 10/04/2007	25300337000025	SPIC	Non
service individualisé	PLIE	07/07/2009	09/07/06 - 07/07/2009	25300337000033	SPA	Non
service individualisé	HAUT DEBIT	03/12/2014	CS2014_12_05 - 03/12/2014	25300337000058	SPIC	Oui



<b>IV – ANNEXES</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>
<b>PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>
<b>C3.5</b>

**C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	487 000,00	178 504,36	44 172,00	264 323,64
RECETTES	487 000,00	184 649,44	0,00	302 350,56
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	763 318,04	587 623,73	0,00	175 694,31
RECETTES	763 318,04	538 656,62	0,00	224 661,42

(1) Y compris les rattachements.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)**

BUDGET : PAYS DES CEVENNES - S.P.A.N.C. / N°SIRET : 25300337000025				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	39 295,57	1 224,00	0,00	38 071,57
RECETTES	39 295,57	3 207,40	0,00	36 088,17
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	891 000,00	216 560,39	0,00	674 439,61
RECETTES	891 000,00	316 816,81	0,00	574 183,19

BUDGET : SYND MIXTE PAYS CEVENNES - PLIE CEVENOL / N°SIRET : 25300337000033				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	3 260,87	1 128,56	0,00	2 132,31
RECETTES	3 260,87	1 019,78	0,00	2 241,09
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	317 029,06	235 833,31	0,00	81 195,75
RECETTES	317 029,06	254 896,59	0,00	62 132,47

BUDGET : PAYS DES CEVENNES - HAUT DEBIT / N°SIRET : 25300337000058				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	328 589,77	144 387,11	0,00	184 202,66
RECETTES	328 589,77	172 049,18	0,00	156 540,59
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	185 125,22	180 093,46	0,00	5 031,76
RECETTES	185 125,22	173 961,65	0,00	11 163,57

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	858 146,21	325 244,03	44 172,00	488 730,18
RECETTES	858 146,21	360 925,80	0,00	497 220,41



SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes	Crédits annulés
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	2 156 472,32	1 220 110,89	0,00	936 361,43
RECETTES	2 156 472,32	1 284 331,67	0,00	872 140,65
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	3 014 618,53	1 545 354,92	44 172,00	1 425 091,61
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	3 014 618,53	1 645 257,47	0,00	1 369 361,06

(1) Y compris les rattachements.



## IV – ANNEXES

### AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

C3.5

#### 4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

#### 5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	858 146,21	325 244,03	44 172,00	488 730,18
RECETTES	858 146,21	360 925,80	0,00	497 220,41
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	2 156 472,32	1 220 110,89	0,00	936 361,43
RECETTES	2 156 472,32	1 284 331,67	0,00	872 140,65
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	3 014 618,53	1 545 354,92	44 172,00	1 425 091,61
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	3 014 618,53	1 645 257,47	0,00	1 369 361,06

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

## Résultats budgétaires de l'exercice

11800 - SM DU PAYS DES CEVENNES

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	487 000,00	763 318,04	1 250 318,04
Titres de recette émis (b)	184 649,44	674 296,62	858 946,06
Réductions de titres (c)		135 640,00	135 640,00
Recettes nettes (d = b - c)	184 649,44	538 656,62	723 306,06
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	487 000,00	763 318,04	1 250 318,04
Mandats émis (f)	178 504,36	753 727,03	932 231,39
Annulations de mandats (g)		166 103,30	166 103,30
Depenses nettes (h = f - g)	178 504,36	587 623,73	766 128,09
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	6 145,08		
(h - d) Déficit		48 967,11	42 822,03

# Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des personnalisés

11800 - SM DU PAYS DES CEVENNES

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	45 289,42		6 145,08		51 434,50
Fonctionnement	202 305,04	36 735,00	-48 967,11		116 602,93
<b>TOTAL I</b>	<b>247 594,46</b>	<b>36 735,00</b>	<b>-42 822,03</b>		<b>168 037,43</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
11802-SM PAYS CEVENNES PLIE CEVENOL					
Investissement	2 160,87		-108,78		2 052,09
Fonctionnement	94 479,06		19 063,28		113 542,34
<b>Sous-Total</b>	<b>96 639,93</b>		<b>18 954,50</b>		<b>115 594,43</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>96 639,93</b>		<b>18 954,50</b>		<b>115 594,43</b>
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
11801-S M PAYS DES CEVENNES - SPANC					
Investissement	35 295,57		1 983,40		37 278,97



# Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des personnalisés

11800 - SM DU PAYS DES CEVENNES

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Fonctionnement	598 549,94		100 256,42		698 806,36
<b>Sous-Total</b>	<b>633 845,51</b>		<b>102 239,82</b>		<b>736 085,33</b>
11803-HAUT DEBIT PAYS CEVENNES					
Investissement	155 589,77		27 662,07		183 251,84
Fonctionnement	6 125,22		-6 131,81		-6,59
<b>Sous-Total</b>	<b>161 714,99</b>		<b>21 530,26</b>		<b>183 245,25</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>795 560,50</b>		<b>123 770,08</b>		<b>919 330,58</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>1 139 794,89</b>	<b>36 735,00</b>	<b>99 902,55</b>		<b>1 202 962,44</b>



# SYNDICAT MIXTE PAYS DU PAYS DES CEVENNES

## ETAT DES RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2022

### BUDGET GENERAL PAYS DES CEVENNES

#### DEPENSES

<i>CHAPITRE 20</i>		<b>44 172,00</b>
<i>Fonction 824</i>	2031	44 172,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>44 172,00</b>



Le Président du Syndicat Mixte du Pays des  
Cévennes

Christophe RIVENQ

CR

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

---

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

COMITE SYNDICAL - SEANCE DU 5 JUIN 2023

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - PAYS DES CEVENNES

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 96

Nombre de membres présents : 49

Nombre de suffrages exprimés : 49

Votes :

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Présenté par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ,

A Alès, le 5 juin 2023,

Le Président,

Délibéré par le Comité Syndical, réuni à l'ATOME à Alès, le 5 juin 2023,

Les membres du Comité Syndical,

COMMUNES	TITULAIRES	NUMEROS VOTANTS	SIGNATURES	SUPPLEANTS	SIGNATURES
ALES	Christophe RIVENQ			Alain BENSACKOUN	
ALES	Max ROUSTAN			Antonia CARILLO	
LA GRAND COMBE	Patrick MALAVIEILLE	8		Joseph PEREZ	
CHAMBORIGAUD	Patrick DELEUZE	9		Emile CORBIER	
SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	Aurélien ROUSSEAU	7		Jean-Michel PERRET	
ALLEGRE LES FUMADES	Geneviève COSTE	10		Hugues CLARET	
LES PLANS	Gérard BARONI	6		Ghislaine CAUSSE	
SAINT AMBROIX	Jean-Pierre DE FARIA	11		Fabrice CHANEL	
SAINT JULIEN DE CASSAGNAS	Pascal MILESI	5		Christine BUISSON	





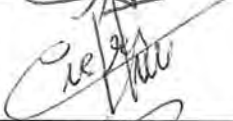



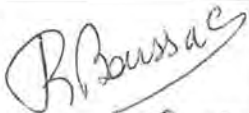
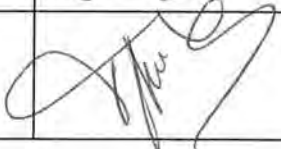
Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_04-DE

S<sup>2</sup>LOW

SAINT CHRISTOL LEZ ALES	Jean-Charles BENEZET	12		Jérôme MEYNIER	
VEZENOBRES	Liliane ALLEMAND	4		Thierry PIGRENET	
MARTIGNARGUES	Jérôme VIC	13		Stéphan FABRE	
TORNAC	Marielle VIGNE	3		Catherine SERVOUSE	
EUZET LES BAINS	Cyril OZIL	14		Stéphanie CROXO	
ROBIAC- ROCHESSADOULE	Henri CHALVIDAN	2		Yves CONSTANDINOPOULOS	
CORBES <i>Président du MA Région 1-2</i>	Monique CRESPON L'HERISSON	15		Jean-Louis CARDOT	
BARJAC	Jean IPSILANTI	42		Edouard CHAULET	
SAINT JEAN DU GARD	Michel RUAS	41		Mireille LALLEMAND	
LA VERNAREDE	Henri CROS	40		Martine VEGA	
COURRY	Gérard LEROY	39		Eddy RAEPSAET	
SENECHAS	Didier DOYELLE	38		François DELAUNAY	
LES SALLES DU GARDON	Georges BRIOUDES	37		Elisabeth NAAMAR	
MIALET	Jack VERRIEZ	36		Nathalie SERVAIS	
SAINT JULIEN LES ROSIERS	Serge BORD	35		Eric PLANTIER	
BONNEVAUX	Roseline BOUSSAC	34		Frédéric VIDAL	
GENERARGUES	Thierry JACOT	33		Patrice ASSEMAT	

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_04-DE



SERVAS	Roch VARIN D'AINVELLE	32			
SAINT JUST ET VACQUIERES	Jean-Michel BUREL	31		Christian DEVISMES	
BESSEGES	Jacques MOLLE	30		Marie-Hélène MALBOS	
CENDRAS	Yannick LOUCHE	29		Sylvain ANDRE	
MONS	Gérard BANQUET	28		Alice VILLEMAGNE	
SAINTE CECILE D'ANDORGE	Jacques PEPIN	27		André DUMAS	
SAINT BRES	Hervé TAQUET	26		Jean-Pierre CHARPENTIER	
GENOLHAC	Guy CHERON	25		Jean-François POLGE	
SAINT JEAN DE VALERISCLE	Bernard HILLAIRE	24		Catherine JUSTET	
LAVAL-PRADEL	Joseph BARBA	23		Edwige SOL	
SAINT VICTOR DE MALCAP	Patrick DANIS	22			
NERS	Patrice PUPET	21		Olivier AVOUAC	
LAMELOUZE	Bruno BIONDINI	20		Jean-Max RENOUX	
SALINDRES	Jean-Luc GIBELIN	19		Lysiane GUY	
CHAMBON	Marc SASSO	18		Jean-Pierre CHIFFE	
LE MARTINET	Elie ROUVIERE	17		Sylvie PEREZ	
BRANOUX LES TAILLADES	Michel VIGNE	43		Gilberte MOULIERE	

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_04-DE



CONCOULES	Jean-Marie MALAVAL	44			
SAINT HIPPOLYTE DE CATON	Patrick JULLIAN	45		Cyprien LAURIOL	
SAINT JEAN DE MARUEJOLS	Thierry DAUBLON	46		Jean-Philippe PETIT	
SAINT JEAN DE SERRES	Andrée ROUX	47		Jacqueline JANIEC	
RIVIERES	Jean-Marie ITIER	48		Bruno LAPIPE	
MEJANNES LES ALES	Christian TEISSIER	49		Nathalie CHANTAGREL	
MONTEILS	Jean-Claude D'ANTONA	50		Patrick FONTAINE	
PORTES	François SELLE	51		Jean-Pierre MOUYREN	
VABRES	Jean-Noël PUDDU	52		Philippe CHABANIS	
ROCHEGUDE	Patrick DUMAS	53		Cécile OZIL	
THOIRAS	Jean-Marie AIGUILLON	54		Lionel ANDRE	
POTELIERES	Jean-Paul ANDRE	55		Patrick AUBENAS	
NAVACELLES	Bruno CLEMENCON	56		Alain LAUPIE	
SAINT PRIVAT DES VIEUX	Philippe RIBOT	57		Lucas CELESTE	
GAGNIERES	Olivier MARTIN	58		Bernard DURAND	
LES MAGES	Alain GIOVINAZZO	59		Myriam BOYER	
SAINT PRIVAT DE CHAMPCLOS	Jean-François FLANDIN	60		Lysiane SARRAZIN	

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_04-DE

Philippe COSTE

S<sup>2</sup>LOW

SEYNES	Thierry JONQUET	61			
LEZAN	Sylvie CARRASCO	62		Nelly PAILHES	
SAINT FLORENT SUR AUZONNET	Jean-Pierre BEAUCLAIR	63		Christelle PASCAL	
RIBAUTE LES TAVERNES	Frédéric ITIER	64		Any COULOMB	
BAGARD	Thierry BAZALGETTE	65		Dahbia BENIRBAH	
SAINT DENIS	Yannick DULFOUR	66		Monique PRADES	
SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE	David GUIRAUD	67		Patrick BONNAFOUX	
BRIGNON	Rémy BOUET	68		Laurence BLONDIN	
THARAUX	Sylvain CHARMASSON	69		Denis GUILLAUME	
MASSILLARGUES-ATUECH	Dominique BOCQUET	70		Aurélie GENOLHER	
SAINT MARTIN DE VALGALGUES	Nordine SEKARNA	71		Jennifer WILLENS	
BORDEZAC	Didier CAYRON	72		Jean-Luc ROELAND	
SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN	Frédéric GRAS	73		Ellen RAUZIER	
SOUSTELLE	Georges RIBOT	74		Jean-Pierre OZIL	
DEAUX	Didier SALLES	102		Laurent INSALACO	
CRUVIERS LASCOURS	Eric CHAUDOREILLE	101		Fabien FIARD	
SAINT BONNET DE SALENDRINQUE	Sébastien MAGNY	100		Alain SUEUR	



Envoyé en préfecture le 13/06/2023






Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_04-DE

Francis RIDEAU

S<sup>2</sup>LOW

SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE	Guy MANIFACIER	99			
ROUSSON	Ghislain CHASSARY	98		Christelle LOZANO	
MASSANES	Laurent CHAPELLIER	97		Grégory LENNE	
SAINTE CROIX DE CADERLE	Ludovic MOURGUES	96		Jacqueline MARTIN	
SAINT SAUVEUR DE CRUZIERES	Jean-Christophe PAYAN	95		Robert CHAMPETIER	
SAINT JEAN DU PIN	Julie LOPEZ-DUBREUIL	94		Didier LAURIOL	
BOUCOIRAN ET NOZIERES	Jean-Jacques VIDAL	93		Didier CARNOT	
SAINT PAUL LA COSTE	Adrien CHAPON	92		Edith GLARDON	
ANDUZE	Guilhem LEMARIE	91		Danielle GROSSELIN	
PEYREMALE	Fanny SILHOL	90		Jonathan PADOU	
SAINT JEAN DE CEYRARGUES	Sylvain RICHARD	89		Eric BARD	
BROUZET LES ALES	Emmanuelle GENEVET	88		Hélène BON	
MEJANNES LE CLAP	Jérôme BASSIER	87		Edouard LARI	
MOLIERES SUR CEZE	Florence BOUIS	86		Augustin NICOLAS	
BOISSET GAUJAC	Julien HEDDEBAUT	85		Josiane ALMERAS	
MEYRANNES	Michel GRUSZECKI	84		Christine PARIS	
CASTELNAU VALENCE	Bernard ROUCAUTE	83		Gérald VIEILLARD	

SAINT ETIENNE DE L'OLM	Johanna HUGUET	82		Ch	Envoyé en préfecture le 13/06/2023 Reçu en préfecture le 13/06/2023 Publié le 13/06/2023 ID : 030-253003370-20230606-CS2023_02_04-DE
AUJAC	Firmin PEYRIC	81		Patrick LARMAGNAT	

Certifié exécutoire par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication, le

A Alès, le

Service : Finances  
Réf : PC/IR/CC  
Tél. : 04.66.56.43.28

CS2023\_02\_05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

**SÉANCE DU 6 JUIN 2023**

Convoqué le 31 mai 2023, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 6 juin 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPPELLIER est nommé(e) secrétaire de séance.

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

**MEMBRES PRÉSENTS (49)** : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Jean-Michel PERRET suppléant d'Aurélien ROUSSEAU, Geneviève COSTE, Gérard BARONI, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stephan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Cyril OZIL, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Jean IPSILANTI, Didier DOYELLE, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Jacques PEPIN, Hervé TAQUET, Guy CHERON, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Marie ITIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Alain GIOVINAZZO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Sylvain CHARMASSON, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Frédéric GRAS, Fabien FIARD suppléant d'Éric CHAUDOREILLE, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPPELLIER, Jean-Jacques VIDAL, Danielle GROSSELIN suppléante de Guilhem LEMARIE, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE.

**POUVOIRS (2)** : Jean-Noël PUDDU pouvoir à Monique CRESPON L'HERISSON, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Christophe RIVENQ.

**ABSENTS (45)** : Marielle VIGNE, Michel RUAS, Henri CROS, Gérard LEROY, Georges BRIOUDES, Jack VERRIEZ, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Jean-Luc GIBELIN, Marc SASSO, Elie ROUVIERE, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Andrée ROUX, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Philippe RIBOT, Olivier MARTIN, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Sylvie CARRASCO, Frédéric ITIER, Thierry BAZALGETTE, Georges RIBOT, Didier SALLES, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Ludovic MOURGUES, Jean-Christophe PAYAN, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Adrien CHAPON, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC.

**Objet** : Approbation du Compte de Gestion 2022 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

Le Comité Syndical,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** qu'après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et la Décision Modificative de l'exercice 2022 le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion délivré par Monsieur le Trésorier Principal d'Alès,

**Considérant** qu'après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 lors de la présente séance,

**Considérant** qu'en statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**Considérant** qu'en statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Considérant** le Compte de Gestion 2022 du Trésorier Principal transmis par les services de la Trésorerie Principale d'Alès,

**Considérant** que les résultats de l'exercice du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2022 sont identiques,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

**APPROUVE**

le Compte de Gestion 2022 du budget du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes.

<b>Votants : 51</b>
<b>Pour : 51 – Unanimité</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe RIVENQ**



## Résultats budgétaires de l'exercice

11800 - SM DU PAYS DES CEVENNES

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	487 000,00	763 318,04	1 250 318,04
Titres de recette émis (b)	184 649,44	674 296,62	858 946,06
Réductions de titres (c)		135 640,00	135 640,00
Recettes nettes (d = b - c)	184 649,44	538 656,62	723 306,06
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	487 000,00	763 318,04	1 250 318,04
Mandats émis (f)	178 504,36	753 727,03	932 231,39
Annulations de mandats (g)		166 103,30	166 103,30
Depenses nettes (h = f - g)	178 504,36	587 623,73	766 128,09
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	6 145,08		
(h - d) Déficit		48 967,11	42 822,03

# Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des personnalisés

11800 - SM DU PAYS DES CEVENNES

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	45 289,42		6 145,08		51 434,50
Fonctionnement	202 305,04	36 735,00	-48 967,11		116 602,93
<b>TOTAL I</b>	<b>247 594,46</b>	<b>36 735,00</b>	<b>-42 822,03</b>		<b>168 037,43</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
11802-SM PAYS CEVENNES PLIE CEVENOL					
Investissement	2 160,87		-108,78		2 052,09
Fonctionnement	94 479,06		19 063,28		113 542,34
<b>Sous-Total</b>	<b>96 639,93</b>		<b>18 954,50</b>		<b>115 594,43</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>96 639,93</b>		<b>18 954,50</b>		<b>115 594,43</b>
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
11801-S M PAYS DES CEVENNES - SPANC					
Investissement	35 295,57		1 983,40		37 278,97

# Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des personnalisés

11800 - SM DU PAYS DES CEVENNES

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Fonctionnement	598 549,94		100 256,42		698 806,36
<b>Sous-Total</b>	<b>633 845,51</b>		<b>102 239,82</b>		<b>736 085,33</b>
11803-HAUT DEBIT PAYS CEVENNES					
Investissement	155 589,77		27 662,07		183 251,84
Fonctionnement	6 125,22		-6 131,81		-6,59
<b>Sous-Total</b>	<b>161 714,99</b>		<b>21 530,26</b>		<b>183 245,25</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>795 560,50</b>		<b>123 770,08</b>		<b>919 330,58</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>1 139 794,89</b>	<b>36 735,00</b>	<b>99 902,55</b>		<b>1 202 962,44</b>

Service : Finances  
Réf : PC/IR/CC  
Tél. : 04.66.56.43.28

CS2023\_02\_06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

**SÉANCE DU 6 JUIN 2023**

Convoqué le 31 mai 2023, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 6 juin 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPPELLIER est nommé(e) secrétaire de séance.

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

**MEMBRES PRÉSENTS (49)** : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Jean-Michel PERRET suppléant d'Aurélien ROUSSEAU, Geneviève COSTE, Gérard BARONI, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stephan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Cyril OZIL, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Jean IPSILANTI, Didier DOYELLE, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Jacques PEPIN, Hervé TAQUET, Guy CHERON, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Marie ITIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Alain GIOVINAZZO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Sylvain CHARMASSON, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Frédéric GRAS, Fabien FIARD suppléant d'Éric CHAUDOREILLE, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPPELLIER, Jean-Jacques VIDAL, Danielle GROSSELIN suppléante de Guilhem LEMARIE, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE.

**POUVOIRS (2)** : Jean-Noël PUDDU pouvoir à Monique CRESPON L'HERISSON, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Christophe RIVENQ.

**ABSENTS (45)** : Marielle VIGNE, Michel RUAS, Henri CROS, Gérard LEROY, Georges BRIOUDES, Jack VERRIEZ, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Jean-Luc GIBELIN, Marc SASSO, Elie ROUVIERE, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Andrée ROUX, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Philippe RIBOT, Olivier MARTIN, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Sylvie CARRASCO, Frédéric ITIER, Thierry BAZALGETTE, Georges RIBOT, Didier SALLES, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Ludovic MOURGUES, Jean-Christophe PAYAN, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Adrien CHAPON, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC.

**Objet** : Approbation du Compte Administratif 2022 du Réseau de Télécommunication Haut Débit du Pays des Cévennes

Le Comité Syndical,



**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'instruction comptable M4,

**Vu** le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire de l'exercice 2022,

**Vu** le Compte de Gestion dressé par le comptable,

**Considérant**, que les résultats comptables du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2022 sont identiques,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

**APPROUVE**

le Compte Administratif 2022 du Budget « Réseau de Télécommunication Haut Débit du Pays des Cévennes », faisant apparaître les résultats suivants :

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2021	155 589,77	6 125,22	161 714,99
Recettes 2022	172 049,18	173 961,65	346 010,83
Dépenses 2022	-144 387,11	-180 093,46	-324 480,57
<b>Résultat 2022</b>	<b>183 251,84</b>	<b>-6,59</b>	<b>183 245,25</b>
Report Dépenses	0,00		0,00
Report Recettes	0,00		0,00
<b>Résultat Net</b>	<b>183 251,84</b>	<b>-6,59</b>	<b>183 245,25</b>

**Monsieur le Président se retire et laisse la présidence à Monsieur Max ROUSTAN, 1<sup>er</sup> vice-président.**

**Votants : 49**  
**Pour : 49 – Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**Pour extrait conforme,**  
**Le 1<sup>er</sup> vice-président,**  
**Max ROUSTAN**



République Française

RESEAU DE TELECOMMUNICATION  
HAUT DEBIT

POSTE COMPTABLE D ALES

INSTRUCTION

M4

**Compte Administratif**  
**ANNEE 2022**

Réseau de Télécommunication Haut Débit  
du Pays des Cevennes

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

<b>Numéro SIRET</b> <b>25300337000058</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>EPCI ALES</b>
--	---

POSTE COMPTABLE DE :

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 4 (1)

<b>Compte administratif</b>
-----------------------------

BUDGET : PAYS DES CEVENNES - HAUT DEBIT (2)

**ANNEE 2022**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget	4
-----------------------------	---

## II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

## III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	12
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	13
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	14
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	15

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	16
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	19
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	20
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	21
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	22
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	23
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	24
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	25
A8.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	26
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet



## D - Arrêté et signatures

### D - Arrêté et signatures

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



## I – INFORMATIONS GENERALES

### MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

## II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMIN VUE D'ENSEMBLE

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	180 093,46	G	173 961,65	G-A	-6 131,81
	Section d'investissement	B	144 387,11	H	172 049,18	H-B	27 662,07

		+		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	6 125,22 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	155 589,77 (si excédent)		

		=		=		SOLDE D'EXECUTION (1)	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		P= A+B+C+D	<b>324 480,57</b>	Q= G+H+I+J	<b>507 725,82</b>	=Q-P	<b>183 245,25</b>

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	180 093,46	= G+H+K	180 086,87	-6,59	
	Section d'investissement	= B+D+F	144 387,11	= H+J+L	327 638,95	183 251,84	
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	<b>324 480,57</b>	= G+H+I+J+K+L	<b>507 725,82</b>	<b>183 245,25</b>	

### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		E	<b>0,00</b>	K	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		0,00		
70	Ventes produits fabriqués, prestations				0,00
73	Produits issus de la fiscalité				0,00
74	Subventions d'exploitation				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	<b>0,00</b>	L	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	Restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.



## II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

### SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

#### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 125,22	66,48	0,00	0,00	3 058,74
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 125,22</b>	<b>66,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 058,74</b>
66	Charges financières	9 000,00	7 977,80	0,00	0,00	1 022,20
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>12 125,22</b>	<b>8 044,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 080,94</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	173 000,00	172 049,18			950,82
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>173 000,00</b>	<b>172 049,18</b>			<b>950,82</b>
<b>TOTAL</b>		<b>185 125,22</b>	<b>180 093,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 031,76</b>
<b>Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				

#### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	93 400,00	88 547,38	0,00	0,00	4 852,62
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>93 400,00</b>	<b>88 547,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 852,62</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	85 600,00	85 414,27			185,73
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>85 600,00</b>	<b>85 414,27</b>			<b>185,73</b>
<b>TOTAL</b>		<b>179 000,00</b>	<b>173 961,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 038,35</b>
<b>Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>6 125,22</b>				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

**II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF****SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	179 809,77	0,00	0,00	179 809,77
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>179 809,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>179 809,77</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	63 180,00	58 972,84	0,00	4 207,16
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>63 180,00</b>	<b>58 972,84</b>	<b>0,00</b>	<b>4 207,16</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>242 989,77</b>	<b>58 972,84</b>	<b>0,00</b>	<b>184 016,93</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	85 600,00	85 414,27		185,73
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>85 600,00</b>	<b>85 414,27</b>		<b>185,73</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>328 589,77</b>	<b>144 387,11</b>	<b>0,00</b>	<b>184 202,66</b>
	<b>Pour information</b>	<b>0,00</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	173 000,00	172 049,18		950,82
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>173 000,00</b>	<b>172 049,18</b>		<b>950,82</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>173 000,00</b>	<b>172 049,18</b>	<b>0,00</b>	<b>950,82</b>
	<b>Pour information</b>	<b>155 589,77</b>			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

## II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF BALANCE GENERALE DU BUDGET

### 1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	66,48		66,48
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	7 977,80	0,00	7 977,80
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	172 049,18	172 049,18
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>8 044,28</b>	<b>172 049,18</b>	<b>180 093,46</b>

+

<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>180 093,46</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	85 414,27	85 414,27
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	58 972,84	0,00	58 972,84
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement –Total</b>		<b>58 972,84</b>	<b>85 414,27</b>	<b>144 387,11</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE</b>	<b>144 387,11</b>
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

## II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF BALANCE GENERALE DU BUDGET

### 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	88 547,38	85 414,27	173 961,65
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>88 547,38</b>	<b>85 414,27</b>	<b>173 961,65</b>

+

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>6 125,22</b>
---	-----------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>180 086,87</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		172 049,18	172 049,18
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>172 049,18</b>	<b>172 049,18</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1</b>	<b>155 589,77</b>
---	-------------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>327 638,95</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

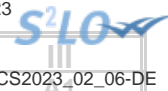
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



### III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

#### SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (2) (3)</b>	<b>3 125,22</b>	<b>66,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 058,74</b>
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	2 125,22	66,48	0,00	0,00	2 058,74
6132	Locations immobilières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>		<b>3 125,22</b>	<b>66,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 058,74</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (5)</b>	<b>9 000,00</b>	<b>7 977,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 022,20</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 000,00	7 977,80	0,00	0,00	1 022,20
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>12 125,22</b>	<b>8 044,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 080,94</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>				
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)</b>	<b>173 000,00</b>	<b>172 049,18</b>			<b>950,82</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	173 000,00	172 049,18			950,82
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>173 000,00</b>	<b>172 049,18</b>			<b>950,82</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>173 000,00</b>	<b>172 049,18</b>			<b>950,82</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>185 125,22</b>	<b>180 093,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 031,76</b>
<b>Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				

#### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

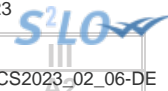
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.


**III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES**

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a) = 70+73+74+75+013		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	93 400,00	88 547,38	0,00	0,00	4 852,62
774	Subventions exceptionnelles	93 400,00	88 500,00	0,00	0,00	4 900,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	47,38	0,00	0,00	-47,38
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> =a+b+c+d		93 400,00	88 547,38	0,00	0,00	4 852,62
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	85 600,00	85 414,27			185,73
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	85 600,00	85 414,27			185,73
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		85 600,00	85 414,27			185,73
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b> (=Total des opérations réelles et d'ordre)		179 000,00	173 961,65	0,00	0,00	5 038,35
<b>Pour information</b> <b>R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>		6 125,22				

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

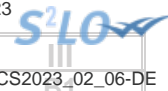
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.



### III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	179 809,77	0,00	0,00	179 809,77
2153	Installations à caractère spécifique	179 809,77	0,00	0,00	179 809,77
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>179 809,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>179 809,77</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	63 180,00	58 972,84	0,00	4 207,16
1641	Emprunts en euros	60 000,00	58 972,84	0,00	1 027,16
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 180,00	0,00	0,00	3 180,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>63 180,00</b>	<b>58 972,84</b>	<b>0,00</b>	<b>4 207,16</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>242 989,77</b>	<b>58 972,84</b>	<b>0,00</b>	<b>184 016,93</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	85 600,00	85 414,27		185,73
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	85 600,00	85 414,27		185,73
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	33 400,00	33 367,66		32,34
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	10 500,00	10 468,67		31,33
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	17 200,00	17 136,72		63,28
13918	Autres subventions d'équipement	24 500,00	24 441,22		58,78
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>85 600,00</b>	<b>85 414,27</b>		<b>185,73</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>328 589,77</b>	<b>144 387,11</b>	<b>0,00</b>	<b>184 202,66</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>			
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

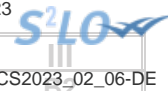
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



### III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	173 000,00	172 049,18		950,82
28153	Installations à caractère spécifique	173 000,00	172 049,18		950,82
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>173 000,00</b>	<b>172 049,18</b>		<b>950,82</b>
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>173 000,00</b>	<b>172 049,18</b>		<b>950,82</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>173 000,00</b>	<b>172 049,18</b>	<b>0,00</b>	<b>950,82</b>
<b>Pour information</b>		<b>155 589,77</b>			
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

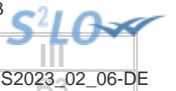
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.





<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN</b>

Cet état ne contient pas d'information.



## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

## A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					728 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					728 000,00									
125/A1709024000	CAISSE D'EPARGNE DU L.R.		25/01/2009	25/02/2010	728 000,00	F		4,320	4,320	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>728 000,00</b>									

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_06-DE



(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV  
A1.2**

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		0,00		125 698,56					58 972,84	7 977,80	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		125 698,56					58 972,84	7 977,80	0,00	0,00
125/A1709024000	N	0,00	A-1	125 698,56	1,15	F		4,320	58 972,84	7 977,80	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>125 698,56</b>					<b>58 972,84</b>	<b>7 977,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

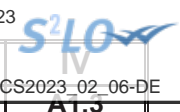
(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX**

**A1.3**

**A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

## A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	125 698,56	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.



## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

## A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	12-10-2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Immobilisations d'une valeur inférieure à 800 €	1	28/01/2015
L	Licences logiciels et progiciels inférieurs ou égaux à 5 000 €	2	28/01/2015
L	Licences logiciels et progiciels supérieurs à 5 000 €	5	28/01/2015
L	Frais d'études de recherche et de développement	5	28/01/2015
L	Matériel de transport (voitures, deux roues..)	5	28/01/2015
L	Matériel de transport (camion)	10	28/01/2015
L	Matériels de bureau	10	28/01/2015
L	Matériels informatiques	5	28/01/2015
L	Mobilier	10	28/01/2015
L	Installations et appareils de chauffage ou de climatisation légers	5	28/01/2015
L	Installations et appareils de chauffage ou de climatisation durables	10	28/01/2015
L	Installations et équipement matériel de détection (alarme, incendie) légers	5	28/01/2015
L	Installations et équipement matériel de détection (alarme, incendie) durables	10	28/01/2015
L	Installations et équipement réseaux de communication (téléphonie, internet...)	15	28/01/2015
L	Autres matériels classiques légers	5	28/01/2015
L	Autres matériels classiques durables	10	28/01/2015
L	Installations générales et agencements divers inférieurs ou égaux à 15 000 €	10	28/01/2015
L	Installations générales et agencements divers supérieurs à 15 000 €	25	28/01/2015
L	Bâtiments légers et abris	10	28/01/2015
L	Bâtiments ou biens meubles productifs de revenus	50	28/01/2015
L	Subvention d'équipement finançant biens mobiliers, du matériel ou études	5	28/01/2015
L	Subvention d'équipement finançant biens immobiliers ou des installations	15	28/01/2015
L	Subvention d'équipement finançant des projets d'infrastructure d'intérêt national	30	28/01/2015



## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>145 600,00</b>	<b>I 144 387,11</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>60 000,00</b>	<b>58 972,84</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	60 000,00	58 972,84
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>85 600,00</b>	<b>85 414,27</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	85 600,00	85 414,27
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>144 387,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>144 387,11</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.





<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>
<b>A4.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalizations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>173 000,00</b>	<b>III</b>	<b>172 049,18</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00		0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>173 000,00</b>		<b>172 049,18</b>
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28153	Installations à caractère spécifique	173 000,00		172 049,18
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	0,00		0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>172 049,18</b>	<b>0,00</b>	<b>155 589,77</b>	<b>0,00</b>	<b>327 638,95</b>

		Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II</b>	<b>144 387,11</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV</b>	<b>327 638,95</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (3)</b>	<b>183 251,84</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.



## IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN**  
**VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES**

A8.1

## A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	



<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES</b>
<b>A8.2</b>

**A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00					0,00

S2LO

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT  
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

<b>Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT</b>	<b>Valeur en euros</b>	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	66 950,64
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+ B + C - D</b>	<b>66 950,64</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>88 547,38</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>75,61</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_06-DE



Exercice 2022

## Résultats budgétaires de l'exercice

11803 - HAUT DEBIT PAYS CEVENNES

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	328 589,77	185 125,22	513 714,99
Titres de recette émis (b)	172 049,18	173 961,65	346 010,83
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	172 049,18	173 961,65	346 010,83
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	328 589,77	185 125,22	513 714,99
Mandats émis (f)	144 387,11	180 093,46	324 480,57
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	144 387,11	180 093,46	324 480,57
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	27 662,07		21 530,26
(h - d) Déficit		6 131,81	

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

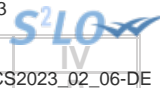
ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_06-DE

# Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services personnalisés

11803 - HAUT DEBIT PAYS CEVENNES

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
HAUT DEBIT PAYS CEVENNES					
Investissement	155 589,77		27 662,07		183 251,84
Fonctionnement	6 125,22		-6 131,81		-6,59
<b>Sous-Total</b>	<b>161 714,99</b>		<b>21 530,26</b>		<b>183 245,25</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>161 714,99</b>		<b>21 530,26</b>		<b>183 245,25</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>161 714,99</b>		<b>21 530,26</b>		<b>183 245,25</b>

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

---

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le  
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

COMITE SYNDICAL - SEANCE DU 5 JUIN 2023

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - RESEAU DE TELECOMMUNICATION HAUT DEBIT DU PAYS DES CEVENNES

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 96

Nombre de membres présents : 49

Nombre de suffrages exprimés : 49

Votes :

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0



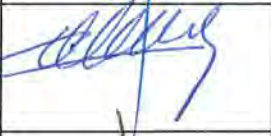
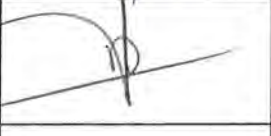

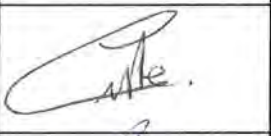


Présenté par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ,

A Alès, le 5 juin 2023,

Le Président,

Délibéré par le Comité Syndical, réuni à l'ATOME à Alès, le 5 juin 2023,

Les membres du Comité Syndical,

COMMUNES	TITULAIRES	NUMEROS VOTANTS	SIGNATURES	SUPPLEANTS	SIGNATURES
ALES	Christophe RIVENQ			Alain BENSACKOUN	
ALES	Max ROUSTAN			Antonia CARILLO	
LA GRAND COMBE	Patrick MALAVIEILLE	8		Joseph PEREZ	
CHAMBORIGAUD	Patrick DELEUZE	9		Emile CORBIER	
SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	Aurélien ROUSSEAU	7		Jean-Michel PERRET	
ALLEGRE LES FUMADES	Geneviève COSTE	10		Hugues CLARET	
LES PLANS	Gérard BARONI	6		Ghislaine CAUSSE	
SAINT AMBROIX	Jean-Pierre DE FARIA	11		Fabrice CHANEL	
SAINT JULIEN DE CASSAGNAS	Pascal MILESI	5		Christine BUISSON	



Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_06-DE

S<sup>2</sup>LOW

SAINT CHRISTOL LEZ ALES	Jean-Charles BENEZET	12		Jérôme MEYNIER	
VEZENOBRES	Liliane ALLEMAND	4		Thierry PIGRENET	
MARTIGNARGUES	Jérôme VIC	13		Stéphan FABRE	
TORNAC	Marielle VIGNE	3		Catherine SERVOUSE	
EUZET LES BAINS	Cyril OZIL	14		Stéphanie CROXO	
ROBIAC- ROCHESSADOULE	Henri CHALVIDAN	2		Yves CONSTANDINOPOULOS	
CORBES <i>Préfecture de la Pyrénées 65</i>	Monique CRESPON L'HERISSON	15		Jean-Louis CARDOT	
BARJAC	Jean IPSILANTI	42		Edouard CHAULET	
SAINT JEAN DU GARD	Michel RUAS	41		Mireille LALLEMAND	
LA VERNAREDE	Henri CROS	40		Martine VEGA	
COURRY	Gérard LEROY	39		Eddy RAEPSAET	
SENECHAS	Didier DOYELLE	38		François DELAUNAY	
LES SALLES DU GARDON	Georges BRIOUDES	37		Elisabeth NAAMAR	
MIALET	Jack VERRIEZ	36		Nathalie SERVAIS	
SAINT JULIEN LES ROSIERS	Serge BORD	35		Eric PLANTIER	
BONNEVAUX	Roseline BOUSSAC	34		Frédéric VIDAL	
GENERARGUES	Thierry JACOT	33		Patrice ASSEMAT	

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_06-DE



SERVAS	Roch VARIN D'AINVELLE	32		Christian DEVISMES	
SAINT JUST ET VACQUIERES	Jean-Michel BUREL	31		Marie-Hélène MALBOS	
BESSEGES	Jacques MOLLE	30		Sylvain ANDRE	
CENDRAS	Yannick LOUCHE	29		Alice VILLEMAGNE	
MONS	Gérard BANQUET	28		André DUMAS	
SAINTE CECILE D'ANDORGE	Jacques PEPIN	27		Jean-Pierre CHARPENTIER	
SAINT BRES	Hervé TAQUET	26		Jean-François POLGE	
GENOLHAC	Guy CHERON	25		Catherine JUSTET	
SAINT JEAN DE VALERISCLE	Bernard HILLAIRE	24		Edwige SOL	
LAVAL-PRADEL	Joseph BARBA	23		Olivier AVOUAC	
SAINT VICTOR DE MALCAP	Patrick DANIS	22		Jean-Max RENOUX	
NERS	Patrice PUPET	21		Lysiane GUY	
LAMELOUZE	Bruno BIONDINI	20		Jean-Pierre CHIFFE	
SALINDRES	Jean-Luc GIBELIN	19		Sylvie PEREZ	
CHAMBON	Marc SASSO	18		Gilberte MOULIERE	
LE MARTINET	Elie ROUVIERE	17			
BRANOUX LES TAILLADES	Michel VIGNE	43			

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_06-DE



CONCOULES	Jean-Marie MALAVAL	44		Ma	
SAINT HIPPOLYTE DE CATON	Patrick JULLIAN	45			Cyprien LAURIOL
SAINT JEAN DE MARUEJOLS	Thierry DAUBLON	46			Jean-Philippe PETIT
SAINT JEAN DE SERRES	Andrée ROUX	47			Jacqueline JANIEC
RIVIERES	Jean-Marie ITIER	48			Bruno LAPIPE
MEJANNES LES ALES	Christian TEISSIER	49			Nathalie CHANTAGREL
MONTEILS	Jean-Claude D'ANTONA	50			Patrick FONTAINE
PORTES	François SELLE	51			Jean-Pierre MOUYREN
VABRES	Jean-Noël PUDDU	52			Philippe CHABANIS
ROCHEGUDE	Patrick DUMAS	53			Cécile OZIL
THOIRAS	Jean-Marie AIGUILLON	54			Lionel ANDRE
POTELIERES	Jean-Paul ANDRE	55			Patrick AUBENAS
NAVACELLES	Bruno CLEMENCON	56			Alain LAUPIE
SAINT PRIVAT DES VIEUX	Philippe RIBOT	57			Lucas CELESTE
GAGNIERES	Olivier MARTIN	58			Bernard DURAND
LES MAGES	Alain GIOVINAZZO	59			Myriam BOYER
SAINT PRIVAT DE CHAMPCLOS	Jean-François FLANDIN	60			Lysiane SARRAZIN

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Ph Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_06-DE



SEYNES	Thierry JONQUET	61			
LEZAN	Sylvie CARRASCO	62		Nelly PAILHES	
SAINT FLORENT SUR AUZONNET	Jean-Pierre BEAUCLAIR	63		Christelle PASCAL	
RIBAUTE LES TAVERNES	Frédéric ITIER	64		Any COULOMB	
BAGARD	Thierry BAZALGETTE	65		Dahbia BENIRBAH	
SAINT DENIS	Yannick DULFOUR	66		Monique PRADES	
SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE	David GUIRAUD	67		Patrick BONNAFOUX	
BRIGNON	Rémy BOUET	68		Laurence BLONDIN	
THARAUX	Sylvain CHARMASSON	69		Denis GUILLAUME	
MASSILLARGUES-ATUECH	Dominique BOCQUET	70		Aurélie GENOLHER	
SAINT MARTIN DE VALGALGUES	Nordine SEKARNA	71		Jennifer WILLENS	
BORDEZAC	Didier CAYRON	72		Jean-Luc ROELAND	
SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN	Frédéric GRAS	73		Ellen RAUZIER	
SOUSTELLE	Georges RIBOT	74		Jean-Pierre OZIL	
DEAUX	Didier SALLES	102		Laurent INSALACO	
CRUVIERS LASCOURS	Eric CHAUDOREILLE	101		Fabien FIARD	
SAINT BONNET DE SALENDRINQUE	Sébastien MAGNY	100		Alain SUEUR	

SAINT SEBASTIEN  
D'AIGREFEUILLE

Guy MANIFACIER

99

Fra

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_06-DE

S<sup>2</sup>LOW

ROUSSON

Ghislain  
CHASSARY

98

Christelle LOZANO

MASSANES

Laurent  
CHAPELLIER

97

Grégory LENNE

SAINTE CROIX DE  
CADERLE

Ludovic  
MOURGUES

96

Jacqueline MARTIN

SAINT SAUVEUR DE  
CRUZIERES

Jean-Christophe  
PAYAN

95

Robert CHAMPETIER

SAINT JEAN DU PIN

Julie  
LOPEZ-DUBREUIL

94

Didier LAURIOL

BOUCOIRAN ET  
NOZIERES

Jean-Jacques  
VIDAL

93

Didier CARNOT

SAINT PAUL LA  
COSTE

Adrien CHAPON

92

Edith GLARDON

ANDUZE

Guilhem LEMARIE

91

Danielle GROSSELIN

PEYREMALE

Fanny SILHOL

90

Jonathan PADOU

SAINT JEAN DE  
CEYRARGUES

Sylvain RICHARD

89

Eric BARD

BROUZET LES ALES

Emmanuelle  
GENEVET

88

Hélène BON

MEJANNES LE CLAP

Jérôme BASSIER

87

Edouard LARI

MOLIERES SUR  
CEZE

Florence BOUIS

86

Augustin NICOLAS

BOISSET GAUJAC

Julien HEDDEBAUT

85

Josiane ALMERAS

MEYRANNES

Michel GRUSZECKI

84


Christine PARIS

CASTELNAU  
VALENCE

Bernard  
ROUCAUTE

83

Gérald VIEILLARD

SAINT ETIENNE DE L'OLM	Johanna HUGUET	82		Christophe RIVENQ	Envoyé en préfecture le 13/06/2023 Reçu en préfecture le 13/06/2023 Publié le 13/06/2023 ID : 030-253003370-20230606-CS2023_02_06-DE
AUJAC	Firmin PEYRIC	81		Patrick LARMAGNAT	

Certifié exécutoire par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication, le

A Alès, le

Service : Finances  
Réf : PC/IR/CC  
Tél. : 04.66.56.43.28

CS2023\_02\_07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

**SÉANCE DU 6 JUIN 2023**

Convoqué le 31 mai 2023, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 6 juin 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPPELLIER est nommé(e) secrétaire de séance.

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

**MEMBRES PRÉSENTS (49)** : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Jean-Michel PERRET suppléant d'Aurélien ROUSSEAU, Geneviève COSTE, Gérard BARONI, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stephan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Cyril OZIL, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Jean IPSILANTI, Didier DOYELLE, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Jacques PEPIN, Hervé TAQUET, Guy CHERON, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Marie ITIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Alain GIOVINAZZO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Sylvain CHARMASSON, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Frédéric GRAS, Fabien FIARD suppléant d'Éric CHAUDOREILLE, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPPELLIER, Jean-Jacques VIDAL, Danielle GROSSELIN suppléante de Guilhem LEMARIE, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE.

**POUVOIRS (2)** : Jean-Noël PUDDU pouvoir à Monique CRESPON L'HERISSON, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Christophe RIVENQ.

**ABSENTS (45)** : Marielle VIGNE, Michel RUAS, Henri CROS, Gérard LEROY, Georges BRIOUDES, Jack VERRIEZ, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Jean-Luc GIBELIN, Marc SASSO, Elie ROUVIERE, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Andrée ROUX, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Philippe RIBOT, Olivier MARTIN, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Sylvie CARRASCO, Frédéric ITIER, Thierry BAZALGETTE, Georges RIBOT, Didier SALLES, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Ludovic MOURGUES, Jean-Christophe PAYAN, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Adrien CHAPON, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC.

**Objet : Approbation du Compte de Gestion 2022 du Réseau de Télécommunication Haut Débit du Pays des Cévennes**

Le Comité Syndical,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** qu'après s'être fait présenter le Budget Primitif et le Budget supplémentaire de l'exercice 2022, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion délivré par Monsieur le Trésorier Principal d'Alès,

**Considérant** qu'après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 lors de la présente séance,

**Considérant** qu'en statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**Considérant** qu'en statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Considérant** le Compte de Gestion 2022 du Trésorier Principal transmis par les services de la Trésorerie Principale d'Alès,

**Considérant** que les résultats de l'exercice du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2022 sont identiques,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

**APPROUVE**

le Compte de Gestion 2022 du budget « Réseau de Télécommunication Haut Débit du Pays des Cévennes ».

<b>Votants : 51</b>
<b>Pour : 51 – Unanimité</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe RIVENQ





## Résultats budgétaires de l'exercice

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_07-DE

S<sup>2</sup>LO

Exercice 2022

11803 - HAUT DEBIT PAYS CEVENNES

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	328 589,77	185 125,22	513 714,99
Titres de recette émis (b)	172 049,18	173 961,65	346 010,83
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	172 049,18	173 961,65	346 010,83
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	328 589,77	185 125,22	513 714,99
Mandats émis (f)	144 387,11	180 093,46	324 480,57
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	144 387,11	180 093,46	324 480,57
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	27 662,07		21 530,26
(h - d) Déficit		6 131,81	

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_07-DE

# Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des personnalisés

11803 - HAUT DEBIT PAYS CEVENNES

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
HAUT DEBIT PAYS CEVENNES					
Investissement	155 589,77		27 662,07		183 251,84
Fonctionnement	6 125,22		-6 131,81		-6,59
<b>Sous-Total</b>	<b>161 714,99</b>		<b>21 530,26</b>		<b>183 245,25</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>161 714,99</b>		<b>21 530,26</b>		<b>183 245,25</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>161 714,99</b>		<b>21 530,26</b>		<b>183 245,25</b>

Service : Finances  
Réf : PC/IR/CC  
Tél. : 04.66.56.43.28

CS2023\_02\_08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

**SÉANCE DU 6 JUIN 2023**

Convoqué le 31 mai 2023, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 6 juin 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPPELLIER est nommé(e) secrétaire de séance.

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

**MEMBRES PRÉSENTS (49)** : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Jean-Michel PERRET suppléant d'Aurélien ROUSSEAU, Geneviève COSTE, Gérard BARONI, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stephan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Cyril OZIL, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Jean IPSILANTI, Didier DOYELLE, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Jacques PEPIN, Hervé TAQUET, Guy CHERON, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Marie ITIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Alain GIOVINAZZO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Sylvain CHARMASSON, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Frédéric GRAS, Fabien FIARD suppléant d'Éric CHAUDOREILLE, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPPELLIER, Jean-Jacques VIDAL, Danielle GROSSELIN suppléante de Guilhem LEMARIE, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE.

**POUVOIRS (2)** : Jean-Noël PUDDU pouvoir à Monique CRESPON L'HERISSON, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Christophe RIVENQ.

**ABSENTS (45)** : Marielle VIGNE, Michel RUAS, Henri CROS, Gérard LEROY, Georges BRIOUDES, Jack VERRIEZ, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Jean-Luc GIBELIN, Marc SASSO, Elie ROUVIERE, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Andrée ROUX, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Philippe RIBOT, Olivier MARTIN, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Sylvie CARRASCO, Frédéric ITIER, Thierry BAZALGETTE, Georges RIBOT, Didier SALLES, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Ludovic MOURGUES, Jean-Christophe PAYAN, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Adrien CHAPON, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC.

**Objet : Reprise consolidée des résultats 2022 : intégration des résultats du budget annexe SPANC dans le budget général Syndicat Mixte du Pays Cévennes**

**Le Comité Syndical,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°30-2022-10-24-00001 du 24 octobre 2022 approuvant à la date du 31 décembre 2022 la restitution de la compétence « assainissement non collectif » par le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes à la Communauté Alès Agglomération,

**Vu** le vote des comptes administratifs et en particulier ceux du budget annexe SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) et du budget général Syndicat Mixte du Pays Cévennes,

**Vu** les Comptes de Gestion dressés par le comptable,

**Considérant** la clôture au 31 décembre 2022 du Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),

**Considérant** qu'il convient d'intégrer les résultats 2022 du budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dans le budget général Syndicat Mixte du Pays Cévennes,

## APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

### DÉCIDE

Suite au vote des comptes administratifs suscités et après intégration des résultats du budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), les résultats consolidés 2022 du budget général Syndicat Mixte du Pays Cévennes, sont les suivants :

#### **SYNDICAT MIXTE PAYS DES CEVENNES**

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2021	45 289,42	165 570,04	210 859,46
Recettes 2022	184 649,44	538 656,62	723 306,06
Dépenses 2022	-178 504,36	-587 623,73	-766 128,09
<b>Résultat 2022</b>	<b>51 434,50</b>	<b>116 602,93</b>	<b>168 037,43</b>
Report Dépenses	-44 172,00		-44 172,00
Report Recettes	0,00		0,00
<b>Résultat Net</b>	<b>7 262,50</b>	<b>116 602,93</b>	<b>123 865,43</b>

#### **SPANC**

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2021	35 295,57	598 549,94	633 845,51
Recettes 2022	3 207,40	316 816,81	320 024,21
Dépenses 2022	-1 224,00	-216 560,39	-217 784,39
<b>Résultat 2022</b>	<b>37 278,97</b>	<b>698 806,36</b>	<b>736 085,33</b>
Report Dépenses	0,00		0,00
Report Recettes	0,00		0,00
<b>Résultat Net</b>	<b>37 278,97</b>	<b>698 806,36</b>	<b>736 085,33</b>

## SYNDICAT MIXTE PAYS DES CEVENNES CONSOLIDE

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2021	80 584,99	764 119,98	844 704,97
Recettes 2022	187 856,84	855 473,43	1 043 330,27
Dépenses 2022	-179 728,36	-804 184,12	-983 912,48
<b>Résultat 2022</b>	<b>88 713,47</b>	<b>815 409,29</b>	<b>904 122,76</b>
Report Dépenses	-44 172,00		-44 172,00
Report Recettes	0,00		0,00
<b>Résultat Net</b>	<b>44 541,47</b>	<b>815 409,29</b>	<b>859 950,76</b>

**Votants : 51**  
**Pour : 51 – Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

Pour extrait conforme,  
 Le Président,

**Christophe RIVENQ**



Service : Finances  
Réf : PC/IR/CC  
Tél. : 04.66.56.43.28

CS2023\_02\_09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

**SÉANCE DU 6 JUIN 2023**

Convoqué le 31 mai 2023, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 6 juin 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPPELLIER est nommé(e) secrétaire de séance.

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

**MEMBRES PRÉSENTS (49)** : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Jean-Michel PERRET suppléant d'Aurélien ROUSSEAU, Geneviève COSTE, Gérard BARONI, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stephan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Cyril OZIL, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Jean IPSILANTI, Didier DOYELLE, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Jacques PEPIN, Hervé TAQUET, Guy CHERON, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Marie ITIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Alain GIOVINAZZO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Sylvain CHARMASSON, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Frédéric GRAS, Fabien FIARD suppléant d'Éric CHAUDOREILLE, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPPELLIER, Jean-Jacques VIDAL, Danielle GROSSELIN suppléante de Guilhem LEMARIE, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE.

**POUVOIRS (2)** : Jean-Noël PUDDU pouvoir à Monique CRESPON L'HERISSON, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Christophe RIVENQ.

**ABSENTS (45)** : Marielle VIGNE, Michel RUAS, Henri CROS, Gérard LEROY, Georges BRIOUDES, Jack VERRIEZ, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Jean-Luc GIBELIN, Marc SASSO, Elie ROUVIERE, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Andrée ROUX, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Philippe RIBOT, Olivier MARTIN, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Sylvie CARRASCO, Frédéric ITIER, Thierry BAZALGETTE, Georges RIBOT, Didier SALLES, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Ludovic MOURGUES, Jean-Christophe PAYAN, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Adrien CHAPON, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC.

**Objet : Affectation des résultats 2022 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes**

**Le Comité Syndical,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération C2023\_02\_01 en date du 6 juin 2023, portant approbation du compte administratif 2022 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,

**Vu** la délibération C2023\_02\_02 en date du 6 juin 2023, portant approbation du compte administratif 2022 du budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif,

**Vu** la délibération C2023\_02\_08 en date du 6 juin 2023, portant reprise consolidée des résultats 2022 : intégration des résultats du budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dans le budget général Syndicat Mixte du Pays Cévennes (SMPC),

**Vu** l'instruction comptable M14,

**Vu** les Comptes de Gestion dressés par le comptable,

**Considérant** que suivant les comptes administratifs 2022, le résultat d'exploitation consolidé 2022 à affecter est de 815 409,29 €,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

**DÉCIDE**

d'affecter le résultat d'exploitation 2022 comme suit :

Budget	Résultat d'exploitation	AFFECTATION	MONTANT
SMPC	815 409,29 €	1068 – Autres réserve	41 850 €
		110 – Report à nouveau	773 559,29 €

**Votants : 51**  
**Pour : 51 – Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

Pour extrait conforme,  
 Le Président,

Christophe RIVENQ



Service : Administration Générale  
Réf : CR/PC/CB/DG  
Tél. : 04.66.56.42.82

CS2023\_02\_10

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

### SÉANCE DU 6 JUIN 2023

Convoqué le 31 mai 2023, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 6 juin 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPPELLIER est nommé(e) secrétaire de séance.

### SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

**MEMBRES PRÉSENTS (49)** : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Jean-Michel PERRET suppléant d'Aurélien ROUSSEAU, Geneviève COSTE, Gérard BARONI, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stephan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Cyril OZIL, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Jean IPSILANTI, Didier DOYELLE, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Jacques PEPIN, Hervé TAQUET, Guy CHERON, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Marie ITIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Alain GIOVINAZZO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Sylvain CHARMASSON, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Frédéric GRAS, Fabien FIARD suppléant d'Éric CHAUDOREILLE, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPPELLIER, Jean-Jacques VIDAL, Danielle GROSSELIN suppléante de Guilhem LEMARIE, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE.

**POUVOIRS (2)** : Jean-Noël PUDDU pouvoir à Monique CRESPON L'HERISSON, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Christophe RIVENQ.

**ABSENTS (45)** : Marielle VIGNE, Michel RUAS, Henri CROS, Gérard LEROY, Georges BRIOUDES, Jack VERRIEZ, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Jean-Luc GIBELIN, Marc SASSO, Elie ROUVIERE, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Andrée ROUX, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Philippe RIBOT, Olivier MARTIN, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Sylvie CARRASCO, Frédéric ITIER, Thierry BAZALGETTE, Georges RIBOT, Didier SALLES, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Ludovic MOURGUES, Jean-Christophe PAYAN, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Adrien CHAPON, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC.

**Objet** : : Subvention au Comité des Œuvres Sociales - Syndicat Mixte du Pays des Cévennes - Année 2023

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



**Vu** la délibération CS2020\_01\_06 en date du 24 février 2020 relative à l'adhésion du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes au COS (Comité des Œuvres Sociales),

**Considérant** qu'il convient de renouveler la subvention au COS pour l'année 2022, dans le but de faire bénéficier à son personnel d'aides directes ou des prestations à tarifs réduits,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

**DÉCIDE**

d'octroyer une subvention d'un montant de 771 € (sept cent soixante et onze euros) pour l'année 2023.

**AUTORISE**

Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en exécution de cette subvention.

<p><b>Votants : 51</b> <b>Pour : 51 – Unanimité</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b></p>
---

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe RIVENQ



Service : Ruralité  
Réf : CR/PC/LP/CB  
Tél. : 04.66.55.84.82.

CS2023\_02\_11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

**SÉANCE DU 6 JUIN 2023**

Convoqué le 31 mai 2023, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 6 juin 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPPELLIER est nommé(e) secrétaire de séance.

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

**MEMBRES PRÉSENTS (49)** : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Jean-Michel PERRET suppléant d'Aurélien ROUSSEAU, Geneviève COSTE, Gérard BARONI, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stephan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Cyril OZIL, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Jean IPSILANTI, Didier DOYELLE, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Jacques PEPIN, Hervé TAQUET, Guy CHERON, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Marie ITIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Alain GIOVINAZZO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Sylvain CHARMASSON, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Frédéric GRAS, Fabien FIARD suppléant d'Éric CHAUDOREILLE, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPPELLIER, Jean-Jacques VIDAL, Danielle GROSSELIN suppléante de Guilhem LEMARIE, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE.

**POUVOIRS (2)** : Jean-Noël PUDDU pouvoir à Monique CRESPON L'HERISSON, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Christophe RIVENQ.

**ABSENTS (45)** : Marielle VIGNE, Michel RUAS, Henri CROS, Gérard LEROY, Georges BRIOUDES, Jack VERRIEZ, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Jean-Luc GIBELIN, Marc SASSO, Elie ROUVIERE, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Andrée ROUX, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Philippe RIBOT, Olivier MARTIN, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Sylvie CARRASCO, Frédéric ITIER, Thierry BAZALGETTE, Georges RIBOT, Didier SALLES, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Ludovic MOURGUES, Jean-Christophe PAYAN, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Adrien CHAPON, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC.

**Objet** : Approbation du Contrat Territorial Occitanie (CTO) du territoire du Pays des Cévennes 2022-2028

Le Comité Syndical,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les délibérations des Assemblées Plénières de la Région Occitanie des 25 mars (2021/AP-MARS/14) et 16 décembre 2021 (2021/AP-DEC/07) approuvant les orientations et les principes qui guident la mise en œuvre de sa nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2022-2028,

**Vu** le projet de Contrat Territorial Occitanie du territoire du Pays des Cévennes annexé,

**Considérant** que le champ du développement forestier est une compétence du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,

**Considérant** que la précédente contractualisation régionale 2018-2021 s'est traduite par une intervention d'environ 9,9 millions d'euros sur le territoire du Pays des Cévennes toutes maîtrises d'ouvrage confondues,

**Considérant** que les orientations approuvées par la Région Occitanie visent à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par son Pacte Vert,

**Considérant** que le Pacte Vert de la Région servira de prisme de sélection des projets et qu'il repose sur les piliers suivants :

- la promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- le rééquilibrage territorial ;
- l'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique,

**Considérant** qu'il est proposé de signer avec la Région un contrat pour 4 ans reposant sur les convergences entre les politiques régionales, départementales, les orientations du Pays des Cévennes, les projets de territoires des Communautés Alès Agglomération et De Cèze Cévennes, ainsi que les projets communaux,

**Considérant** que les signataires de ce contrat sont : le Comité Syndical du Pays des Cévennes, la Communauté Alès Agglomération, la Communauté de communes De Cèze Cévennes, le Département du Gard, le Parc National des Cévennes et la Région Occitanie,

**Considérant** que le Comité de Pilotage du Contrat Territorial Occitanie du Pays des Cévennes, réuni le 14 mars 2023, a émis un avis favorable au projet de contrat ainsi qu'à la stratégie suivante :

- Objectif n°1 : Développer une économie de la croissance verte dans un cadre de vie durable ;
- Objectif n°2 : Améliorer la vie des habitants et l'image du territoire par sa production culturelle et une offre de service rationalisée ;
- Objectif n°3 : Proposer une transition enviable en faisant du changement climatique une opportunité et en dynamisant les mobilités,

**Considérant** que ce contrat dispose que les interventions des partenaires se feront selon 6 fiches-mesures opérationnelles :

- 1° Assurer un développement économique pour une croissance durable ;
- 2° Proposer un cadre de vie durable au sein d'un territoire équilibré ;
- 3° Développer l'écosystème culturel en soutenant la production des entreprises du secteur culturel et l'offre proposée à la population ;
- 4° Proposer un maillage du territoire efficient permettant d'adapter et de rationaliser l'offre de service aux habitants ;

- 5° Impulser une résilience ingénieuse du territoire au changement climatique ;
- 6° Œuvrer pour la généralisation de mobilités durables inventives,

**Considérant** que chaque année sera adopté un Programme Opérationnel Annuel sur lequel figurera les projets d'investissements matures prêts à commencer et à être subventionnés toutes maîtrises d'ouvrage confondues,

**Considérant** que le Programme Opérationnel 2022-23, sera étudié ultérieurement par le Comité de Pilotage,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

**APPROUVE**

le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 joint en annexe

**AUTORISE**

Monsieur le Président à signer le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, et tous les documents s'y rapportant.

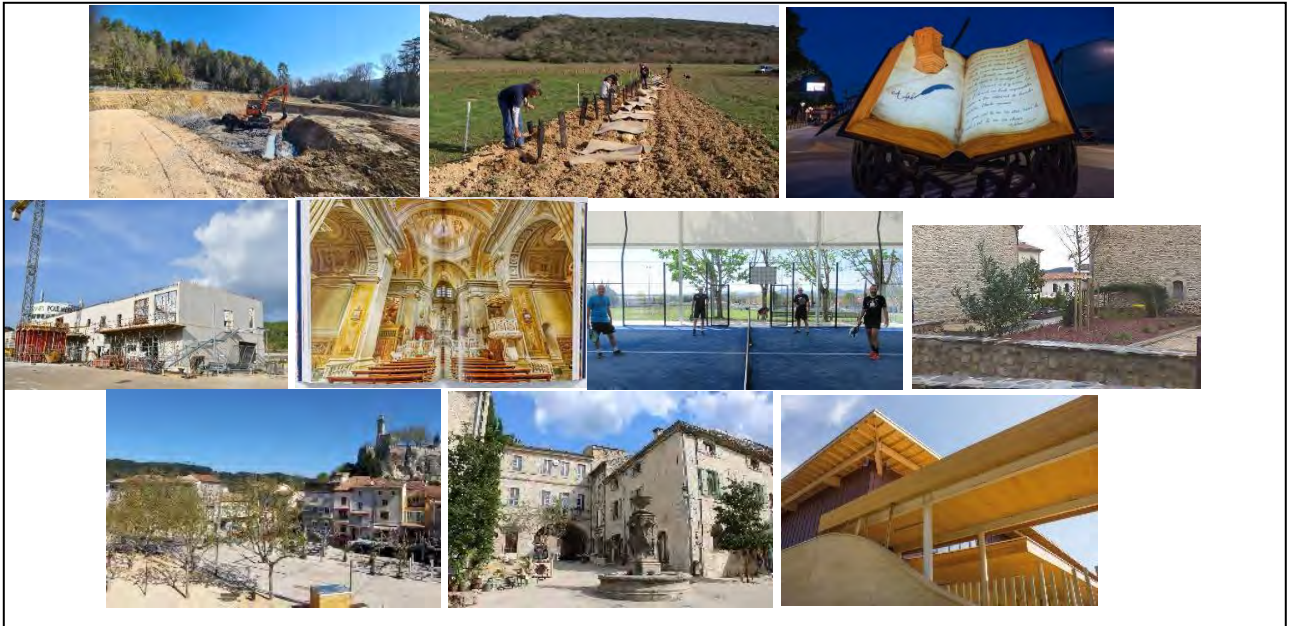
**Votants : 51**  
**Pour : 51 – Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe RIVENQ





**CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2022-2028  
avec le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes**



## SOMMAIRE

### Table des matières

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 1 : OBJET .....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 2 : DUREE.....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE DU PAYS DES CEVENNES.....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION .....</b>	<b>25</b>
<b>ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DU GARD VIS-A-VIS DU TERRITOIRE.....</b>	<b>33</b>
<b>ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CEVENNES.....</b>	<b>34</b>
6.1 – LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES.....	34
6.2 - OBJECTIFS STRATEGIQUES PARTAGES ET MESURES OPERATIONNELLES.....	43
<b>ARTICLE 7 : INTERVENTION DEPARTEMENT DU GARD DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT.....</b>	<b>43</b>
<b>ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT .....</b>	<b>44</b>
<b>ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT.....</b>	<b>45</b>
<b>ARTICLE 10 : GOUVERNANCE.....</b>	<b>47</b>
<b>ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DES CEVENNES .....</b>	<b>48</b>
<b>ARTICLE 12 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE.....</b>	<b>49</b>
12.1 LE PROGRAMME OPERATIONNEL ANNUEL, OUTIL DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU CONTRAT .....	49
12.2 – LE PROGRAMME PLURIANNUEL PREVISIONNEL DE PROJETS ET D'INVESTISSEMENTS 2022-2028, OUTIL DE SUIVI PLURIANNUEL INDICATIF DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE .....	50
<b>ARTICLE 13 : MODALITES D'EVALUATION .....</b>	<b>50</b>
<b>ARTICLE 14 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION.....</b>	<b>50</b>
<b>ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS .....</b>	<b>50</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>53</b>
FICHES MESURES .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>

Dernière mise à jour : 14/03/2023 15:34

Le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, représenté par Christophe RIVENQ son Président,

Le Parc National des Cévennes en sa qualité de partenaire associé au présent contrat cadre et représenté par Stéphan MAURIN son Président,

Le Conseil Départemental du Gard représenté par Françoise LAURENT-PERRIGOT sa Présidente,

Le Conseil Régional Occitanie représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

La Communauté de communes de De Cèze Cévennes, représentée par Olivier MARTIN son Président

La Communauté Alès Agglomération, représentée par Christophe RIVENQ son Président

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes xxx n° xxx en date du xxx,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national des Cévennes de xxx n° xxx en date du 16 mars 2023,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Gard xxx n° xxx en date du xxx,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de De Cèze Cévennes de xxx n° xxx en date du xxx

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté Alès Agglomération de xxx n° xxx en date du xxx

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 25 mars 2021 (2021/AP-MARS/14) et du 16 décembre 2021 (2021/AP-DEC/07)

Il est convenu ce qui suit :

## **PREAMBULE**

Sur la période 2018-2021, la première génération des politiques territoriales de la Région Occitanie a permis de structurer des Territoires de Projet sur l'ensemble de la région à travers 56 Contrats Territoriaux Occitanie. Ces contrats ont à ce jour, permis de programmer plus de 5 000 projets, représentant un investissement global de 3 milliards d'euros sur les territoires, avec une participation de la Région à hauteur de plus de 500 millions d'euros, dans des domaines aussi divers et essentiels que le cadre de vie, la transition écologique et énergétique, les grands équipements de centralité, les services, les infrastructures de développement économique, la culture et la valorisation du patrimoine, le sport, le tourisme, les transports, ...

A l'échelle du territoire du Pays des Cévennes, le Contrat Territorial Occitanie 2018-2021 a eu un véritable effet levier sur les axes qu'avaient identifiés les membres du COPIL, composé d'élus et de différents représentants du secteur privé (culture, tourisme, filière bois, agro-alimentaire, ESS, ..).

Sur la période 2018-2021, un montant de 6 980 232, 90 € a été voté à destination du territoire du Pays des Cévennes, tous maîtres d'ouvrages confondus pour un total de 79 projets.

- dont 3 120 000 € pour le SIVU Pôle Santé Bien-être Alès-Les Fumades
- dont 2 996 781 € de votés pour les communes
- dont 356 000 € votés pour **De Cèze Cévennes**
- dont 1 095 946 € de votés pour la **Ville d'Alès et la Communauté Alès Agglomération**

On peut citer l'impulsion donnée aux communes Bourg-Centres Occitanie comme Barjac et Saint-Ambroix, Anduze, Saint Julien les Rosiers, Saint Hilaire de de Brethmas et Saint Jean du Gard qui ont structuré leurs stratégies d'investissement.

Le Contrat Territorial Occitanie a permis de financer de nombreux aménagements communaux pour améliorer le cadre de vie des habitants ou de gagner en performance énergétique pour les bâtiments

Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2022 2028

du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

communaux. Le CTO a permis d'avoir un effet levier pour d'autres équipements et projets, augmentant l'attractivité du territoire aussi divers : un paddle à Barjac, le projet expérimental de parc des aromatiques en agroforesterie au Thermes d'Allègre les Fumades, le bâtiment Hospitality au Pôle Mécanique à Saint Martin de Valgalgues, le projet bois local du Groupe Scolaire à Energie Positive de Rousson, les Aménagements extérieurs de l'îlot culturel autour de la Médiathèque et du Cratère d'Alès, la restauration de la Cathédrale d'Alès.

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT.

Face à ces enjeux sociaux, environnementaux et économiques, le PACTE VERT Occitanie repose sur trois grands piliers :

1. La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
2. Le rééquilibrage territorial ;
3. L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : **faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.**

Les Contrats Territoriaux Occitanie (CTO) ont ainsi pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement impulsées par le PACTE VERT.



## **ARTICLE 1 : OBJET**

Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) constitue le **cadre privilégié de Dialogue stratégique et de gestion avec les territoires** pour la mise en œuvre opérationnelle du PACTE VERT.

Il organise le **partenariat entre les différents cosignataires** et constitue la « **feuille de route stratégique** » partagée. Les signataires du contrat sont : Le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, la Communauté de communes De Cèze Cévennes, la Communauté Alès Agglomération, le Département du Gard et la Région pour la période 2022-2028, afin de réussir les transformations et transitions nécessaires pour répondre à l'urgence climatique.

Les intercommunalités et le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes sont cosignataires du présent Contrat Territorial Occitanie, dans la continuité du partenariat dans les domaines du développement économique et de la mobilité qui s'est conforté et amplifié pour répondre à la crise COVID, notamment avec la dynamique L'OCCAL.

Véritable contrat d'objectifs, ce contrat établit les objectifs stratégiques partagés 2022-2028 par l'ensemble des cosignataires, pour :

- **Promouvoir un nouveau modèle de développement**, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.
- **Agir pour l'attractivité**, la **cohésion sociale**, la **croissance durable** et **l'emploi** dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- **Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires.**

Il contribue dans cette perspective à :

- Encourager les **dynamiques innovantes**, **accompagner les projets prioritaires** et **consolider les atouts** du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- **Soutenir le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.**

## **ARTICLE 2 : DUREE**

Le présent contrat est conclu pour une période qui prend effet à compter de sa date d'approbation par l'ensemble des partenaires et **s'achèvera le 31 décembre 2028.**

### **ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE DU PAYS DES CEVENNES**

Situé en Occitanie, le Syndicat mixte du Pays des Cévennes a été créé en 2004 par le regroupement de 12 Établissements Publics de Coopération Intercommunale et de 2 communes. Aujourd'hui, le Pays des Cévennes regroupe un territoire de 95 communes dans lequel sont incluses les 72 communes d'Alès Agglomération et les 23 communes de Cèze Cévennes.

Le Pays des Cévennes s'étend sur 1 240 km<sup>2</sup> et comprend une population de 150 518 habitants, soit 20% de la population du Gard, inégalement répartie sur le territoire. Il se structure selon différentes entités territoriales : les hautes Cévennes, le piémont et la plaine agricole. La ville d'Alès (43 000 hab.) est le principal pôle urbain du territoire.

Le territoire du Pays des Cévennes est un territoire attractif, alliant un cadre de vie rural préservé à proximité d'une ville centre et maillé de pôles de centralité secondaires. Les agglomérations les plus proches du territoire sont Nîmes (30 mn de la ville centre), Montpellier et Avignon (1h10 de la ville centre). Avec une moyenne de 1,8% d'habitants supplémentaires entre 2013 et 2019, le Pays des Cévennes connaît une croissance démographique constante.

Cette croissance s'explique principalement par l'excédent migratoire (+1 300 hab. / an en moyenne). Les échanges se font principalement avec l'agglomération nîmoise et les petites villes ou villages situés le long de l'axe Nîmes-Alès. L'excédent migratoire est également notable avec les Bouches-du-Rhône, principalement l'agglomération marseillaise, et Avignon.

L'habitat du Pays des Cévennes est majoritairement constitué de maisons individuelles, réparties sur l'ensemble du territoire dont la densité moyenne est inférieure aux moyennes régionales et nationale. La ville-centre d'Alès et les pôles de centralités secondaires identifiés dans le SCoT Pays des Cévennes (Anduze, Bessèges, Barjac, Brouzet-les-Alès, Génolhac, La Grand Combe, Saint-Ambroix, Saint-Jean-du-Gard, Vézénobres) concentrent les logements collectifs.

La communauté de communes De Cèze Cévennes se caractérise par sa nature peu artificialisée (4% des sols artificialisés en 2018 et un rythme de progression de l'artificialisation de 0,7% entre 2009 et 2019).

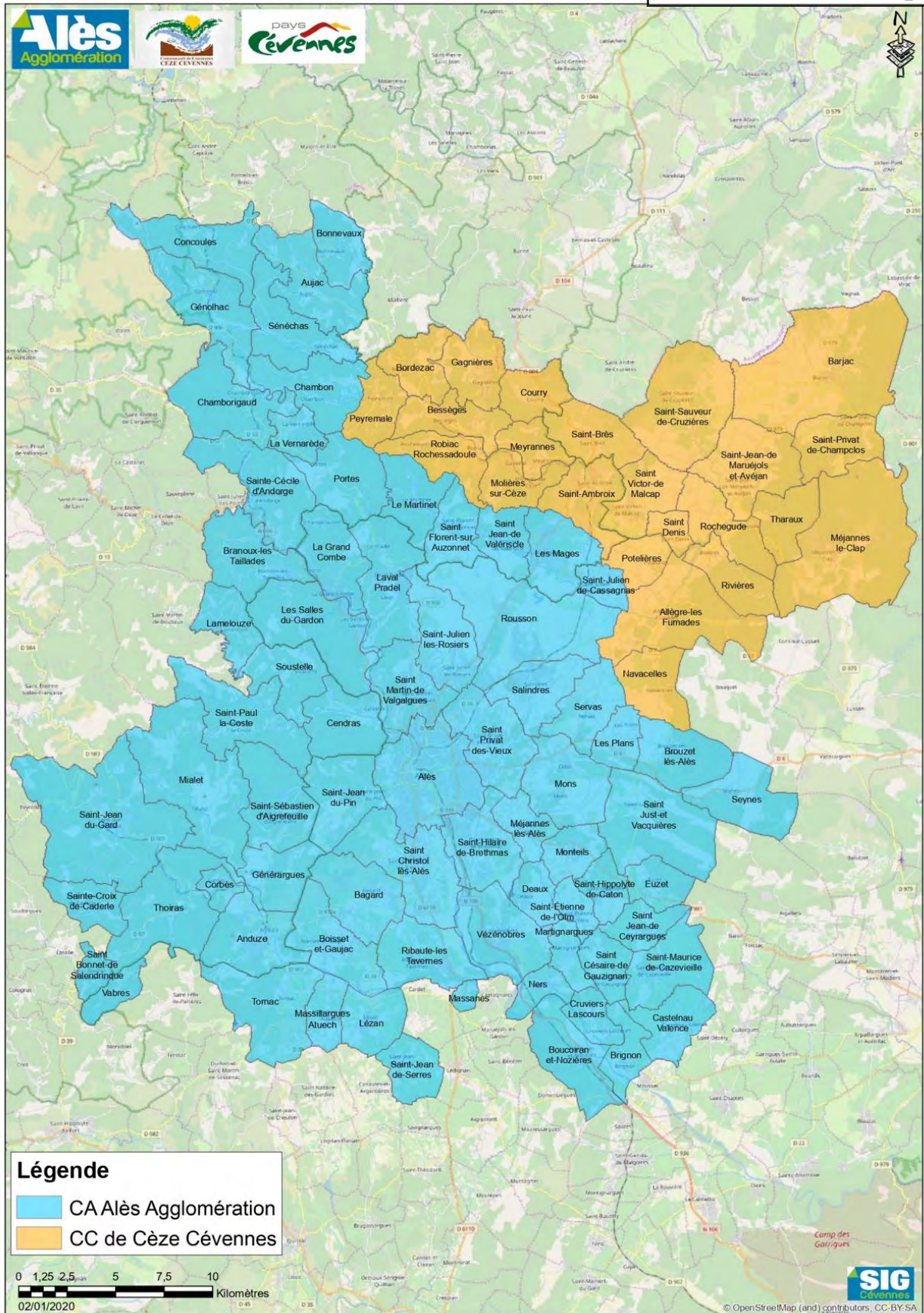


Figure 1 : périmètre du Pays des Cévennes

Dernière mise à jour : 14/03/2023 15:34

Alès Agglomération se caractérise à l'heure actuelle par un faible niveau d'artificialisation, bien que supérieur à celui de la CC De Cèze Cévennes : environ 10% sont artificialisés, 62% couvert de forêt ou milieux semi-naturels et 28% d'espaces agricoles.





Figure 2 : une géographie riche de sa diversité, entre espaces urbains, périurbains, et ruraux

Corollaire de ses caractéristiques géographiques, le territoire affiche une forte dépendance à la voiture. Elle est employée pour 80% des déplacements domicile-travail et représente 70% de la part modale du territoire. Alors que les actifs du Pays des Cévennes occupent majoritairement un emploi au sein du territoire, la surcharge de certains axes est récurrente et impacte les mobilités locales : rocade d'Alès, traversée de Saint-Ambroix...

En réponse à cette problématique, Alès Agglomération et De Cèze Cévennes se tournent vers des mobilités durables pour améliorer les possibilités de déplacement. Des efforts ont été faits et sont encore en cours pour développer les transports en commun sur le territoire :

- Réorganisation des lignes de bus du Syndicat mixte des Transports du Bassin d'Alésien ;
- Développement de l'offre de transport collectif Ales'Y ;
- Développement de navettes électriques gratuites dans la ville-centre ;
- Projet de réouverture de la liaison ferroviaire Alès-Bessèges ;

- Aménagement de pôles d'échanges multimodaux à Alès, Saint-

Des offres alternatives à la voiture individuelle sont aussi mises en place sur Alès Agglomération avec la structuration d'un réseau de covoiturage public autour de 10 lignes structurantes. La Communauté Alès Agglomération et la Communauté de communes De Cèze Cévennes s'engagent également dans d'ambitieux projets de développement de mobilités douces.

Les efforts entrepris à l'heure actuelle portent en particulier sur l'offre cyclable du territoire, via les projets de voies vertes en lien avec le covoiturage et les lignes ferroviaires, dans les milieux urbain, périurbain et rural. Mais, au-delà c'est la mixité des modes qui est demandée et donc anticipée par les élus à l'échelle du Pays. La conception de PEM – Pôles d'Echange Multimodaux, comme ceux en projet au cœur d'Alès, de Salindres et de Saint-Ambroix en sont l'exemple.



Figure 3 : offres alternatives à la voiture individuelle

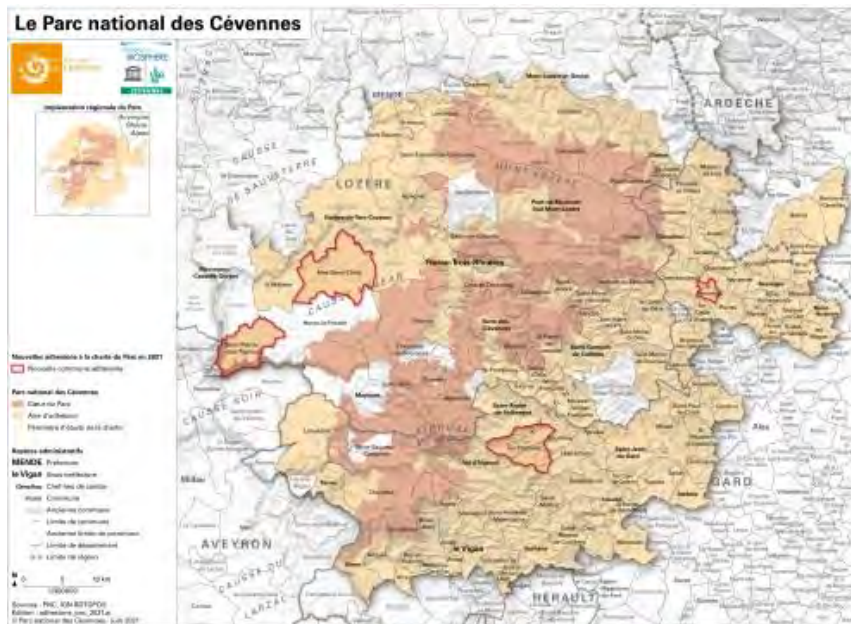
Les caractéristiques naturelles et historiques du territoire sont le fondement d'un patrimoine riche, aux formes variées. Le patrimoine bâti (faïsses, mas, châteaux...) côtoie un patrimoine naturel structuré par l'activité humaine (paysage des vallées cévenoles), le tout dans un cadre agricole et boisé. Cette richesse paysagère et patrimoniale est préservée et mise en valeur par différentes distinctions et protections : six sites Natura 2000, site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO « Les Causses et les Cévennes, paysages culturels de l'agro-pastoralisme méditerranéen », Réserve de Biosphère, Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE)...

Le Pays des Cévennes est ainsi un territoire riche en biodiversité, protégée, étudiée et reconnue notamment par de nombreux labels, dont notamment :

- Sur Alès Agglomération : Rubans du Développement Durable (2008, 2010, 2012), Prix Énergies citoyennes (2013), Territoire à Énergie positive pour la Croissance Verte (2015, 2016), Territoire Engagé pour la Nature (2021) ...
- Sur De Cèze Cévennes : certification norme ISO 14001 sur le système de management environnemental (2018)
- Sur la ville centre d'Alès : Prix Marianne d'Or du Développement Durable (2007), Capitale française de la biodiversité (2010, 2013, 2014, 2015), Label 4 fleurs et Fleur d'Or (label national obtenu en 2008, renouvelé en 2011, 2014, 2017 et 2020)

40 communes du territoire du Pays Cévennes ont adhéré à la charte du Parc national des Cévennes approuvée en 2014 après deux années de concertation. La charte du Parc national définit un projet de territoire traduisant la solidarité écologique entre le cœur du Parc et les espaces environnants. Le projet de territoire se décline pour l'aire d'adhésion et le cœur, en 26 orientations communes de protection, de mise en valeur et de développement durable mises en œuvre à travers 87 mesures contractuelles.

Les communes : en adhérant à la charte, affirment leur engagement dans ce projet. Elles constituent également un relais essentiel auprès de leur population.



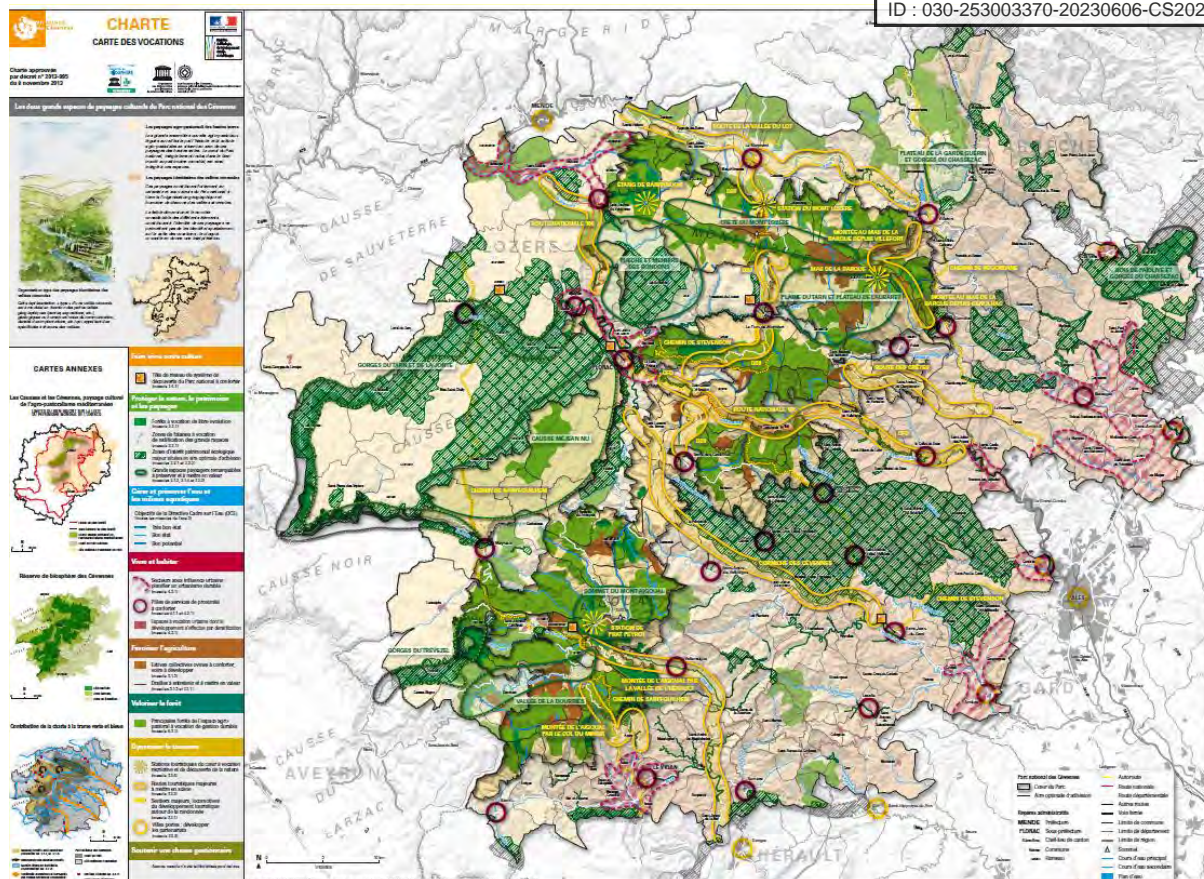
### La charte du PNC porte quatre ambitions :

- une mobilisation pour l'excellence écologique,
- une culture vivante et partagée, source de cohésion sociale et territoriale,
- un développement économique valorisant les patrimoines,
- une intégration harmonieuse de la vie contemporaine dans les paysages cévenols et caussenards,

### et organise les politiques publiques sur ce territoire selon huit axes :

1. Faire vivre notre culture
2. Protéger la nature, le patrimoine et les paysages
3. Gérer et préserver l'eau et les milieux aquatiques
4. Vivre et habiter
5. Favoriser l'agriculture
6. Valoriser la forêt
7. Dynamiser le tourisme
8. Soutenir une chasse gestionnaire

Pour chacun des axes de la charte, la carte représente des éléments permettant notamment de territorialiser les actions des mesures contractuelles :



Les documents d’urbanisme des communes du PNC doivent être compatibles avec la charte et les communes et intercommunalités s’engagent à mener des actions contribuant à ses orientations avec le soutien de l’Etablissement public. L’Etablissement intervient notamment :

- par un soutien en ingénierie pour la conception, la recherche de financements, et ma mise en œuvre des projets communaux
- par l’octroi de subventions aux actions financées par le budget d’intervention de l’Etablissement
- par la mobilisation ponctuelle et la gestion de financements externes
- par des interventions directes en matière d’amélioration des connaissances, d’animation grands publics et scolaires notamment.





Figure 4 : paysage du Pays des Cévennes

Le Pays des Cévennes est composé de plusieurs micro-bassins de vie autour desquels s'organise l'économie présentielle du territoire. Si l'implantation de familles a conduit les collectivités à bien se structurer en matière d'accueil de la petite enfance, des besoins persistent à destination de la jeunesse, notamment en termes de développement d'une offre sportive et culturelle adressée à ce public en dehors de la ville centre du territoire. Par ailleurs, si le profil de la population du territoire reste familial, le vieillissement des habitants crée de nouveaux besoins en termes de services et de logements.

Ainsi, à l'échelle du Pays des Cévennes, le maintien et le développement d'une offre en équipements et services à destination des habitants demeure importante pour répondre aux besoins de la population et des nouveaux arrivants : offre de santé avec l'hôpital d'Alès, maillage de maisons de santé, maintien des services publics, développement de la mobilité pour accéder aux pôles urbains, offre de formations supérieures et formations professionnalisantes, accès à la culture...

Concernant la Culture, le Pays des Cévennes regorge d'un réseau d'acteurs et de créateurs et diffuseurs, dont il convient d'accroître la valorisation. On dénombre sur son territoire un nombre de propositions culturelles de grande qualité :

- la Maison de l'Eau d'Allègre les Fumades – salle de diffusion Scène Nationale
- la Fondation Kieffer- art contemporain à Barjac
- le Polinno sur De Cèze Cévennes – Tiers lieu de création artistique
- la ZAE Terre de Barry à Saint Jean de Maruejols et Avéjean : orientation de la zone sur les métiers d'art et de l'artisanat
- Le Cratère, Scène Nationale – Scène de spectacle vivant
- CirkVOST – Compagnie de trapèze
- Les Passeurs de livres - Festival littéraire de sciences humaines
- Itinérances - Festival Cinéma d'Alès
- Des musées - Le Colombier, Maison Rouge, Pierre-André Benoit
- La Verrerie - Pôle National des Arts du Cirque
- La Berline - Tiers-lieu de création circassienne
- Cratère Surfaces - Festival d'arts dans l'espace public
- Groupe F – Spectacles pyrotechniques et œuvres théâtrales à ciel ouvert
- La Dame d'Angleterre – Résidence et manufacture

Dernière mise à jour : 14/03/2023 15:34

- La société S-Group - Prestation technique pour le spectacle vivant et
- Le Réseau des bibliothèques – Livres et lecture
- Gardons la Bulle – Fête de la BD
- Cie Mécanique Vivante – L’invention en spectacle et lieu de création
- Les Fous chantants -Événement choral
- Réseau de Conservatoire – Lieu d’apprentissage et de création
- Le Pelousse Paradise, Théâtre privé
- ....

Facteur de développement, de lien social, de revalorisation d’une identité et d’attractivité, le secteur culturel est fondamental pour l’avenir du Pays des Cévennes.

Avec plus de 700 événements, de nombreuses associations et 1600 emplois, les enjeux majeurs sont d’accompagner les entreprises culturelles dans la transition écologique, de développer les pratiques professionnelles, la formation, les pratiques amateurs, de soutenir les artistes féminines et de faire connaître aux habitants et touristes cette production.

Concernant la santé, les enjeux identifiés dans le Diagnostic du contrat Local de Santé (2019-2022) avec l’ARS étaient les suivants :

Une précarité particulièrement marquée dans les vallées de la Cèze, de l’Auzonnet et du secteur Grand’Combien. Des situations complexes de grossesses et maternités vulnérables liées à des situations sociales fragiles ou des comportements à risques. Des comportements à risque chez les jeunes avec un manque de lieux ressource et d’information. Un nombre de personnes âgées en augmentation qui nécessitent des soins et un accompagnement spécifique, surtout lorsque des problématiques d’isolement ou de dépendance sont associées. Une prévalence des maladies chroniques et des conduites addictives avec l’apparition de nouveaux modes de consommation. Une souffrance psychosociale préoccupante. Un accès aux soins de 1<sup>er</sup> secours qui devient difficile sur certains secteurs du fait d’un manque de plus en plus préoccupant de médecins généralistes. L’offre de médecine libérale isolée continue de décroître.

En revanche, le territoire bénéficie d’une habitude de travail en partenariat via le réseau de professionnels des santé RESEDA, ce qui avait été identifié comme « un des leviers pour répondre de manière coordonnée aux problématiques repérées ».

L’offre s’est structurée autour de pôles pluriprofessionnels, maisons de santé. Le maillage du territoire se complète. Par ailleurs l’arrivée d’acteurs privés s’avère bénéfique : dans la dynamique de la rénovation de la station thermale des Fumades des implantations sont déjà en cours. Filieris, par ailleurs, joue un rôle très actif qui a permis de maintenir et d’étayer l’offre. De plus un nouveau centre de santé ophtalmique d’initiative privée s’installe à Alès, de même qu’à Saint-Ambroix un important pôle grand âge est en train de se configurer.

Le Pays Cévennes, avec un temps d’avance sur les métropoles voisines, constate, anticipe et met en œuvre des actions pour favoriser la santé de ses habitants. La particularité de sa géographie et de sa démographie (montagnes/plaines, rural/urbain), en fait un territoire contrasté avec des problématiques inédites d’accès aux soins de santé. Pour exemple, les données transmises par l’Assurance Maladie sur le territoire de la CPTS la Cévenole (Alès et 41 communes alentour soit 100.000 habitants), fait état de 85 médecins généralistes dont 63 qui ont plus de 60 ans. Déjà, plus de 10.000 habitants de plus de 17 ans dont 1.100 en Affection Longue Durée, n’ont pas signalé de médecins traitants.

Si la question de l’attractivité des professions médicales et paramédicales est aujourd’hui un enjeu très médiatique, car touchant désormais les pôles urbains, elle est mise au travail depuis plus de 5 ans sur notre territoire. La baisse de la démographie médicale, d’abord sur les zones rurales et touchant maintenant les zones plus peuplées, nous a amené à construire un projet de santé global, innovant et partenarial avec les acteurs du territoire. C’est un véritable maillage du territoire qui est proposé en utilisant les leviers adaptés à chaque bassin de vie : 6 maisons de santé pluriprofessionnelles dont 3 multisites (Saint-Jean-du Gard, La Grand’Combe, Bessèges/Saint-Ambroix, Lézan, Saint-Martin-de-Valgalgues/Saint-Julien-les-Rosiers, Génolhac/Chamborigaud), 3

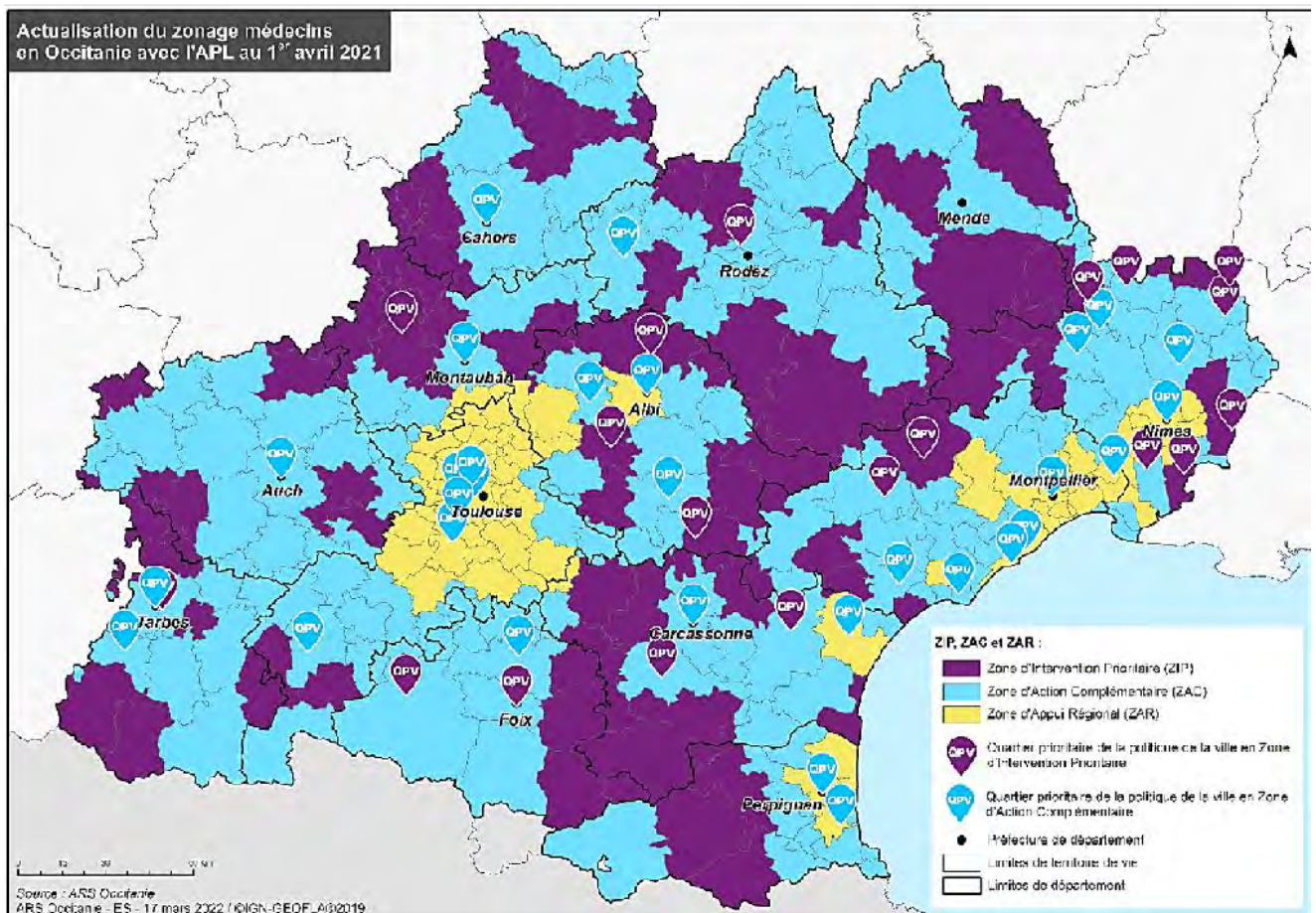
Dernière mise à jour : 14/03/2023 15:34

CPTS qui viennent couvrir l'ensemble du territoire du Pays Cévennes (Entre Cèze et Gardon en Cévennes, et plus récemment La Cévenole). Ces dispositifs de coordination des acteurs de santé participent activement à la continuité des soins de premier recours, au déploiement de la prévention et à la qualité du parcours des patients. Enfin, le Contrat Local de Santé, dont la 4ème version est en cours de construction, apporte un cadre cohérent et fédérateur depuis 2011. Construit autour de 11 axes prioritaires, il demeure un socle ancré dans la continuité, garant du savoir-faire partenarial de notre territoire.

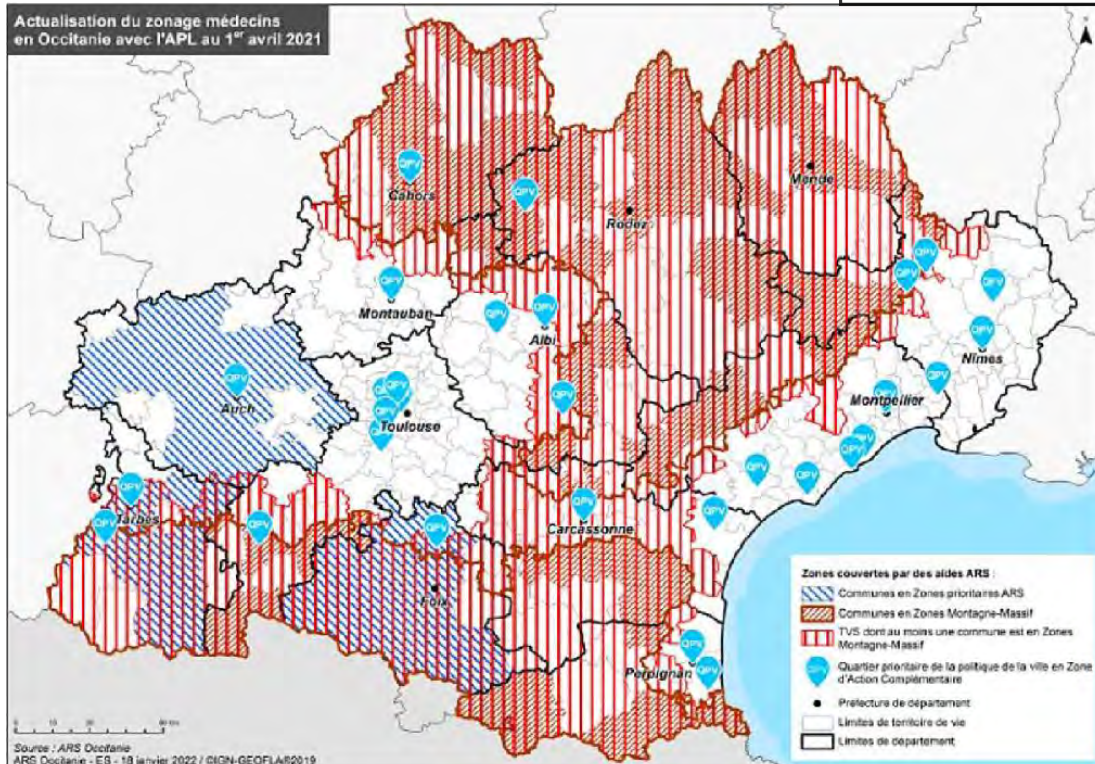
Les difficultés à trouver un médecin traitant ou certaines catégories de spécialistes restent encore très importantes pour les habitants du territoire du Pays. « Afin de tenir pleinement compte des spécificités de notre région, l'ARS Occitanie a prévu de déployer des aides financières qui complètent [un] nouveau zonage pour accompagner l'installation des médecins (toutes spécialités) et des dentistes. »

Le Pays des Cévennes a été fléché par des « dispositifs supplémentaires, financés par l'ARS à hauteur de 50 000 € (sous conditions), s'appliquent dans tous les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans toutes les communes classées en zone Montagne ou Massif, notamment dans toute la chaîne des Pyrénées, mais aussi le Lot, l'Aveyron, la Lozère et une large partie du Tarn, de l'Hérault, du Gard et de l'Aude. » Les schémas ci-dessous illustrent le nouveau zonage 2021 publié le 17 mars 2022.

Offre médicale disponible selon un indicateur national :



La désertification médicale du Sud Ardèche impacte notamment les habitants du nord du Pays des Cévennes. Une carte qui se superpose avec les zones complémentaires qui sont désormais couvertes par des aides financières par l'ARS Occitanie : dans les quartiers prioritaires politiques de la ville, dans les zones montagne-massif et les départements plus marqués par une baisse de la démographie médicale au cours des 4 dernières années.



La santé est donc un enjeu majeur sur ce territoire tout en étant un levier de développement économique.

Pour ce qui est de l'offre de formations, celle-ci a la particularité d'être très en lien avec les entreprises industrielles du bassin (par ex : CODA Ecole de Codeurs), néanmoins, la diversification des formations s'impose. L'enjeu est double : permettre le renouvellement des entrepreneurs qui arrivent à la retraite dans les métiers de l'artisanat (plus de 1000 sur le bassin à moyen terme) et poursuivre l'adéquation avec les compétences d'avenir (mécanique verte, métiers de l'énergie, agro-alimentaire, PPAM, filière bois (amont et aval), ... L'engagement de l'Etat et de la Région auprès de l'IMT Mines Alès s'inscrit dans la durée tant en matière d'équipements scientifiques que d'immobilier. C'est ainsi que quatre projets : plateforme DOREE Diagnostic de polluants Organiques, Ressources en Eau et Environnement) / Construction d'un bâtiment d'enseignement et technique / Rénovation thermique de bâtiments / MEBE Microscope Electronique à Balayage Environnemental sont inscrits au CPER 2021-2027 pour un montant total de 13 994 K€, témoignent de la perception de ces enjeux.

Le Pays des Cévennes présente un tissu économique singulier marqué par une longue histoire de la relation homme / nature et plus récemment par l'exploitation minière et les activités industrielles notamment issues des processus d'accompagnement à la reconversion économique. Il affirme ainsi sa place de deuxième pôle industriel de la Région Occitanie.

Les acteurs du Pays des Cévennes se sont mobilisés pour travailler à la mutation économique du territoire et au développement d'activités productives et de services, basées sur la valorisation des savoir-faire locaux de forte plus-value ainsi que le développement de filières économiques nouvelles et diversifiées. Depuis 20 ans, le territoire est entré dans une phase de regain économique significatif porté par le dynamisme de petites et moyennes entreprises intervenant notamment dans le secteur industriel et des services. La tendance est positive et se diffuse sur l'ensemble du territoire du Pays des Cévennes.

En matière de foncier économique, la demande des entreprises des filières bois, formation et agro-alimentaires peut être satisfaite au nord du territoire grâce à l'OZE (Occitanie Zone Economie, ex PRAE) Humphry Davy. Il s'agit de la reconversion d'un ancien site minier de traitement du charbon en ZAE. Un important investissement de la Région de 11 M€ a été réalisé sur la première phase livrée en 2014. Environ 8 ha aménagés proposant 5,1 hectares cessibles (investissement Région : 8,7M€ (dont 7,5 M€ de travaux), ainsi que 2,5 M€ de travaux pour la création du pont G. FRECHE ouvert

en septembre 2020. Plusieurs prospects sont en cours de discussion possible suite à la dépollution du site. La création du pont a permis de travailler avec l'Agence d'Urbanisme Nîmoise et Alésienne le quartier Pise 2030 pour une remobilisation artisanale et une reconexion des quartiers résidentiels avec le cœur de ville. Néanmoins, la demande en foncier économique demeure très forte au sud-est du territoire en lien l'agglomération Nîmoise et l'autoroute.

L'attractivité du pôle industriel tourné vers la mobilité verte, la chimie, les technologies paramédicales, et l'agroalimentaire, ainsi que la qualité de l'écosystème entrepreneurial du bassin, génèrent de nombreuses demandes d'extension et d'implantation sur la partie sud-est de l'agglomération alésienne. Dans un contexte territorial contraint par les risques, plusieurs projets de Z.A.E. sont à l'étude, en lien avec les nouvelles offres de mobilité. Il est prioritaire d'identifier de nouvelles marges de manœuvre en terme d'aménagement. Les communes de Saint-Ambroix et Barjac connaissent également des demandes d'agrandissement et d'implantation ce qui motive un projet de ZAE porté par De Cèze Cévennes.

La dynamique commerciale quant à elle, se remarque là où les municipalités sont volontaristes : Action Cœur de Ville à Alès ainsi que dans les communes Bourg Centre Occitanie telles que : Saint-Jean du Gard et Saint-Ambroix.

Avec une forêt occupant 64% du territoire, 7 scieries, 428 établissements représentant 1 900 emplois et générant 155 millions d'euros de chiffres d'affaires dans la filière forêt-bois, le Pays des Cévennes est un territoire forestier. Ce territoire manque toutefois de gestion forestière sur ces forêts encore jeunes, nécessaire à l'amélioration qualitative de certains services rendus par la forêt et à l'amélioration du matériau bois, ce dernier ayant un rôle majeur dans la transition énergétique et écologique, en tant que ressource renouvelable stockant du carbone. Ceci est dû aux problématiques importantes de la desserte forestière, au fort morcellement de la propriété, mais surtout au manque de tradition forestière. Par ailleurs, le risque incendie est très présent, toutes les communes étant concernées. Relancée depuis 2019, la Charte Forestière de Territoire est l'une des priorités du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes. Le plan d'actions 2012-2024 comprend 29 actions, menées par 16 porteurs différents dans le but de répondre à 4 objectifs :

1. Consolider les bases d'une gestion forestière porteuse d'identité locale
2. Renforcer la filière bois comme véritable vecteur de développement local
3. Traiter les problématiques forestières au-delà des frontières administratives
4. Faire valoir l'espace forestier dans sa multifonctionnalité

Parmi les actions de développement économique, il peut être cité l'appui à l'émergence de nouvelles filières autour de la résine de pin maritime, les tanins de châtaignier, l'hydrogène vert issu de la biomasse forestière, de nouvelles productions locales autour des granulés de bois ou un soutien important au développement de la filière bois construction.

Le Pays des Cévennes fait l'objet d'une activité agricole ancienne et diversifiée. Les caractéristiques géographiques variées du territoire (vallées cévenoles, piémont, plaine...) associés aux aménagements humains réalisés pour pallier certaines contraintes (faïsses, petite hydraulique cévenole, ...) ont donné naissance à des formes de productions et des produits sous signe officiel de qualité. Les espaces agricoles sont notamment exploités pour la culture de céréales et de semences (plaine), des activités d'élevage et des cultures de plantes fourragères (secteurs de montagne), de la viticulture et du maraîchage. Par ailleurs, de nombreuses exploitations pratiquent historiquement la poly-activités.

L'agriculture est ainsi fortement présente, mais en mutation depuis quelques années avec une décroissance significative du nombre d'exploitations agricoles, liée notamment à la baisse du nombre d'actifs agricoles et la problématique de la reprise des exploitations lors des départs en retraite. L'agriculture biologique fait figure d'exception, et affiche sur Alès Agglomération comme sur De Cèze Cévennes une progression importante de sa surface agricole utile et du nombre d'exploitants labellisés au cours des dernières années. Des initiatives multiples sont actuellement mises en place sur le territoire pour soutenir le secteur. Elles consistent notamment en :

- L'action sur les productions (projet de modernisation et requalification de l'abattoir, PPAM, baron des Cévennes, Figues de Vézénobres, Thé des Cévennes...) et de la labellisation (agriculture biologique, AOC, AOP, IGP) ;

Dernière mise à jour : 14/03/2023 15:34

- L'ouverture à d'autres secteurs et activités, comme la agrotouristique sur De Cèze Cévennes ;
- Des démarches de soutien aux modes culturels de demain, et la diversification des cultures face au changement climatique sur Alès Agglomération : agroforesterie, appui du centre de national de pomologie, filière des plantes aromatiques, ...

L'émergence deux Projets Alimentaires Territoriaux sur le Pays des Cévennes témoigne du rôle pivot reconnu à l'alimentation en termes d'économie, d'aménagement du territoire, de tourisme, de santé et de lien social. Celui d'Alès Agglomération est le fruit d'un travail partenarial de deux ans sur l'ensemble des communes, rassemblant plus de 70 partenaires, la population et les professionnels. La feuille de route a été adoptée le 13 octobre 2022. Le Projet Alimentaire de Territoire de De Cèze Céze au cœur du projet de territoire de la communauté a été initié en novembre 2021 et s'élabore dans un cadre partenarial très large.



Figure 5 : agriculture en Pays des Cévennes

L'eau est un enjeu central à l'échelle du Pays des Cévennes, territoire concerné par des phénomènes d'épisodes cévenols et d'aridité importants. Indispensable pour le maintien et le développement des activités humaines (agricoles, touristiques, industrielles) et des habitants sur le territoire, la gestion de la ressource en eau revêt un intérêt majeur pour le Pays des Cévennes. L'eau est un défi du point de vue de la quantité, elle l'est aussi du point de vue de la qualité.

Conscientes de ces enjeux, Alès Agglomération et De Cèze Cévennes ont engagé des actions pour assurer la préservation et la bonne gestion de la ressource en eau sur le territoire : définition d'une politique ambitieuse et partagée de gestion de l'eau et de l'assainissement, développement de retenues d'eau agricoles notamment à Rochevide (600 000 m3), ...



Figure 6 : la Cèze et le Gardon de Saint-Jean

Dans le Pays des Cévennes, les crues peuvent être très rapides et brutales, de type torrentielles. Les inondations peuvent être dues à :

- une crue du cours d'eau : suite à de fortes précipitations, il sort de son lit habituel.
- des phénomènes de ruissellement urbain : suite à de fortes précipitations, le réseau d'écoulement d'eaux pluviales est saturé et submerge les points bas ainsi que les chaussées.

L'inondation est conditionnée par différents phénomènes, notamment météorologiques, tels que orages, pluies intenses, mais également par l'état du bassin versant et les caractéristiques du cours d'eau. Plusieurs fois par an, de violents systèmes orageux apportent des précipitations intenses sur les régions méditerranéennes.

La plupart des ouvrages d'art arrivent en fin de cycle et une restauration de fonds a été programmée compte tenu de l'ampleur des investissements à consentir, les travaux sont d'ores et déjà en cours et c'est la décennie qui sera nécessaire pour mener à bien cet impératif pour la vie et les industries du bassin de vie cévenol.

La maîtrise du risque inondation constitue un enjeu majeur partagé par tout le Pays des Cévennes pour lequel le Département et la Région sont des partenaires majeurs. D'ici 2028 plusieurs opérations d'envergure seront portées par la Conseil Départemental du Gard, l'EPTB des Gardons ou encore AB Cèze. On peut citer entre autres : la sécurisation des digues de Bessèges, Meyrannes, Molières-sur-Cèze et Saint-Ambroix, la sécurisation du barrage écreteur de crues de Sainte-Cécile d'Andorge ou encore la réfection du système d'endiguement d'Alès. De manière générale tous les projets des PAI Plan de Prévention des Inondations seront à soutenir.

Au même titre que la gestion de l'eau, la gestion des déchets est importante pour ce territoire qui connaît une croissance démographique en lien avec l'installation de nouveaux arrivants. Différents modes de gestion (régie directe, gestion déléguée, ou association des deux) cohabitent à l'échelle d'Alès Agglomération et de De Cèze Cévennes, en fonction des déchets pris en compte et des secteurs géographiques. Des enjeux importants existent en matière d'optimisation de la collecte, de traitement et de valorisation des déchets pour réduire l'impact environnemental du territoire et rendre supportable le coût de la gestion future des déchets.

Différentes pistes sont explorées en ce sens sur le territoire :

- De Cèze Cévennes cherche à favoriser le compostage et la mise en place de filières de reprise des déchets ;
- Alès Agglomération a engagé en juin 2021 une importante démarche d'élaboration d'une nouvelle politique de gestion et de valorisation des déchets à l'échelle de ses 72 communes.

Le territoire bénéficie d'une attractivité touristique reposant sur les activités familiales, tourisme sportif et activités de pleine nature. Le Pays des Cévennes constitue un terrain de jeux riche, varié et d'une grande qualité, autant pour ses habitants que pour les visiteurs de passage. Cela explique la saisonnalité touristique qui conduit ponctuellement à des pics de fréquentation sur certaines communes du territoire (Anduze, Saint-Jean-du-Gard, Méjannes-le-Clap...). Soucieux de maîtriser le développement touristique du territoire, les élus du Pays des Cévennes, d'Alès Agglomération et de la CC De Cèze Cévennes, portent une stratégie de développement et de promotion de la destination visant à développer une offre qualitative qui favorise le tourisme de proximité, expérientiel et vecteur de partage des valeurs et du savoir-faire locaux. Cet engagement se traduit également par le portage direct de différents équipements touristiques sur Alès Agglomération, la

Dernière mise à jour : 14/03/2023 15:34

Mine témoin, le Préhistorama, la Maison de la Figue, les musées des Vallées cévenoles, la Maison du Tourisme et du Parc de Génolhac et un réseau de chemins de randonnée et de sentiers d'interprétation...

Enfin, le Pays des Cévennes, Alès Agglomération et De Cèze Cévennes sont engagés sur la voie de la transition énergétique. Les énergies renouvelables, et en particulier l'énergie photovoltaïque, sont en progression sur le territoire.

De la production à la consommation, les efforts faits pour la transition énergétique se déclinent dans différents domaines :

- Projet de développement d'une filière hydrogène verte A2H2 en coopération avec l'ADEME et la Région Occitanie,
- Développement de l'éco-site de Bordezac,
- Structuration d'une filière bois dans le cadre de la charte forestière du Pays des Cévennes,
- Élaboration d'un Projet alimentaire territorial (PAT) sur Alès Agglomération et sur De Cèze Cévennes : développement des filières courtes pour alimentation saine et de proximité,
- Développement des mobilités douces et décarbonées,
- Aide à la rénovation énergétique des bâtiments,
- Rénovation des réseaux d'éclairage publics réduisant les consommations d'énergie et la pollution lumineuse...



**L'état des lieux écologique détaillé des territoires de De Cèze Cévennes et d'Alès Agglomération sont présentés en annexe 2 et 3.**

**Sur la base de ces caractéristiques, le SCoT du Pays des Cévennes, approuvé en décembre 2013, vise à favoriser l'émergence d'une ruralité moderne et d'un développement équilibré, en expérimentant de nouvelles formes de développement territorial durable en matière d'urbanisme, d'habitat, de mobilité durable, d'offre de soins, d'alimentation, d'agriculture, de valorisation forestière, d'énergies renouvelables, d'économie, de tourisme, d'enseignement et de formation.**

**Territoire mixte ancré au cœur de la nature, le Pays des Cévennes a pour stratégie :**

- l'alimentation, avec ses deux Projets Alimentaires de Territoires dont l'abattoir et le travail sur le stockage raisonné de l'eau sont les pivots,
- le déploiement d'un modèle culturel de production et de diffusion artistique itinérant, partagé et respectueux de l'environnement,
- et l'organisation d'activités économiques innovantes et de services ancrées dans la transition énergétique et la réindustrialisation écologique du territoire.

Le Syndicat mixte du Pays des Cévennes a été fondé sur le respect de la liberté et de l'autonomie de chacun des EPCI membres, dans une logique de solidarité entre territoires urbains, péri-urbains et ruraux. Ce principe est inscrit dans la Charte de développement du Pays des Cévennes, document fondateur du Pays. **Territoire résilient par nature, les Cévennes ont dû sans cesse chercher à s'adapter et réinventer une pluriactivité ingénieuse en lien avec son environnement.**



Dernière mise à jour : 14/03/2023 15:34

La Charte du Pays des Cévennes fonde l'engagement suivant :

- Promouvoir un patrimoine commun propice à développer des modes de vie attractifs pour le futur : vécu particulier des populations, habitat, activités, cadre de vie, environnement... ;
- Porter des démarches et construire des projets adaptés au cadre géographique contrasté et respectant le caractère d'autonomie, de liberté et de responsabilité ;
- Poursuivre ou restaurer une vitalité et une prospérité nouvelles sur l'ensemble du territoire tout en respectant les choix d'avenir de chacun, notamment sur les plans du développement, de l'aménagement du territoire, de la préservation et de la valorisation des patrimoines culturels et naturels ;
- Assurer l'unité et la promotion du territoire du Pays des Cévennes, de son patrimoine culturel, ses ressources et ses habitants ;
- Favoriser et soutenir les initiatives et les projets locaux spécifiques aux différents territoires et aux différentes populations qui l'habitent : projets de services, projets agricoles, d'artisanat, touristiques, activités économiques nouvelles, transition énergétique et écologique ;
- Favoriser la diversité et la vitalité du développement du territoire du Pays des Cévennes par un dispositif partagé de soutien technique aux initiatives et projets locaux compatibles avec le projet de pays et l'intérêt commun, un outil de portage et de financement des projets locaux définis sur des bases contractuelles ;
- Promouvoir les hommes et les valeurs de travail, de savoir-faire et de compétences au travers d'un projet d'éducation et de formation cohérent avec les exigences des modes de vie du futur ;
- Communiquer et promouvoir l'image et l'attractivité du territoire du Pays des Cévennes.

Dans son schéma de cohérence territoriale approuvé en décembre 2013, le Pays des Cévennes définit les grandes orientations stratégiques de développement pour le territoire :

- Faire revivre les Cévennes : poursuivre la revitalisation du territoire en cohérence avec les valeurs cévenoles et dans le respect des différentes entités qui le constituent ;
- Connecter le territoire : poursuivre les efforts de désenclavement engagés, en rendant plus performants les réseaux routiers et ferrés, en valorisant les communications numériques et virtuelles ;
- Orienter les dynamiques actuelles de re-développement : le Pays des Cévennes est concerné par des dynamiques d'évolution démographiques et économiques différentes selon les secteurs géographiques. Afin d'assurer un développement équilibré de tout le territoire, les élus ont choisi de définir des orientations territorialisées pour accompagner de façon adaptée les dynamiques de développement à l'œuvre ;
- Développer l'attractivité : en développant, diversifiant et améliorant le parc de logements, en développant une offre touristique de qualité, en valorisant les richesses et les ressources de l'environnement cévenol et en soutenant les actions et politiques culturelles ;
- Prendre notre part des grands enjeux environnementaux et s'engager plus encore dans la transition écologique : territoire exemplaire en matière de développement durable, le Pays des Cévennes souhaite prendre une part active aux défis environnementaux comme à la transition énergétique et écologique en les intégrant dans son parti d'aménagement et en favorisant leur cohérence avec ses propres enjeux de développement ;
- Développer la coopération territoriale : dans un contexte où la concurrence territoriale est forte et dans la volonté de s'enrichir de l'ouverture aux autres, le Pays des Cévennes choisit de s'impliquer dans les réseaux de coopération territoriale pour travailler avec les villes et EPCI limitrophes. Constitués principalement dans les domaines de l'économie, de la préservation des patrimoines naturels et de la valorisation touristique, ces réseaux ont pour but de renforcer la capacité d'action dans les secteurs stratégiques pour le développement de l'attractivité du territoire.

En 2021, dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat au titre du CRRTE, le Pays des Cévennes a proposé une politique respectueuse des volontés de développement des 2 EPCI.

**Le Pays des Cévennes, fidèle à sa charte de développement, poursuit dans une stratégie en cohérence avec le Pacte Vert pour :**

### **1/ Promouvoir un nouveau modèle de Développement**

- Promouvoir un patrimoine commun propice à développer des modes de vie attractifs pour le futur : vécu particulier des populations, habitat, activités, cadre de vie, environnement... ;
- Poursuivre ou restaurer une vitalité et une prospérité nouvelles sur l'ensemble du territoire tout en respectant les choix d'avenir de chacun, sur les plans du développement, de l'aménagement du territoire, de la préservation et de la valorisation des patrimoines culturels et naturels ;
- Assurer l'unité et la promotion du territoire du Pays des Cévennes, de son patrimoine culturel, ses ressources et ses habitants ;
- Communiquer et promouvoir l'image et l'attractivité du territoire du Pays des Cévennes.

## 2/ Réussir ensemble le rééquilibrage territorial (justice territoriale)

- Porter des démarches et construire des projets adaptés au cadre géographique contrasté et respectant le caractère d'autonomie, de liberté et de responsabilité ;
- Favoriser la diversité et la vitalité du développement du territoire du Pays des Cévennes par un dispositif partagé de soutien technique aux initiatives et projets locaux compatibles avec le projet de pays et l'intérêt commun, un outil de portage et de financement des projets locaux définis sur des bases contractuelles ;

## 3/ Favoriser l'adaptation et la résilience du territoire au changement climatique

- Favoriser et soutenir les initiatives et les projets locaux spécifiques aux différents territoires et aux différentes populations qui l'habitent : projets de services, projets agricoles, d'artisanat, touristiques, activités économiques nouvelles, transition énergétique et écologique ;
- Promouvoir les hommes et les valeurs de travail, de savoir-faire et de compétences au travers d'un projet d'éducation et de formation cohérent avec les exigences des modes de vie du futur ;

### Ainsi, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes fait siens les objectifs suivants :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
- Préserver et développer des emplois de qualité
- S'adapter au changement climatique,
- Améliorer la santé et le bien être des habitants
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Garantir une soutenabilité et une solidarité financière

En cohérence avec la vocation du Pays des Cévennes et les orientations stratégiques définies dans le Schéma de Cohérence Territoriale, les EPCI Alès Agglomération et De Cèze Cévennes ont respectivement travaillé sur l'actualisation de leur projet de territoire, déclinaison territoriale et appropriée du projet du Pays des Cévennes.

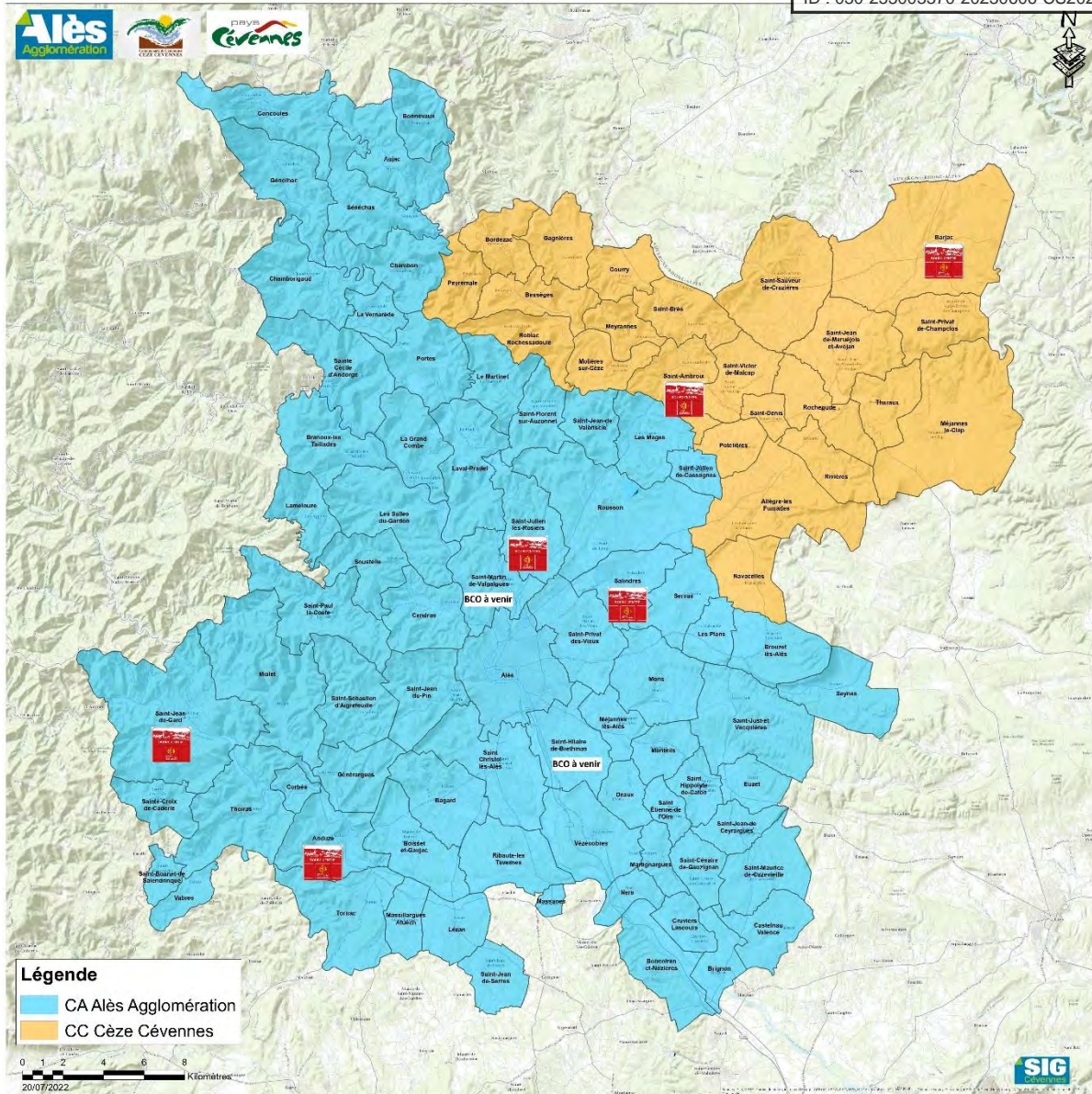
Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur les projets de territoire actualisés et approuvés :

- le 14 octobre 2021 pour la CA Alès Agglomération
- le 28 septembre 2021 pour la CC De Cèze Cévennes

### 1. Présentation des Bourgs-Centres du territoire, et de leur insertion/contribution au projet de territoire

Les 5 communes : Anduze, Barjac, Saint-Ambroix, Saint-Jean du Gard, Saint-Julien les Rosiers, ayant conclu un contrat Bourg Centre Occitanie de 1<sup>ère</sup> génération souhaitent toutes reconduire leurs contrats par voie d'avenant. Bien que connaissant des situations géographiques très différentes, elles se démarquent toutes par un enjeu à recréer une vie au centre et à trouver un équilibre dans la composition de leurs populations.

La commune de Salindres a été l'une des premières à l'échelle de l'Occitanie à formaliser son contrat Bourg Centre de 2<sup>ème</sup> génération approuvée en Commission Permanente régionale du 9 février 2023.



Nom de la commune	Date de signature	Communauté d'Agglomération	Population (2020)
<b>ANDUZE</b>	<b>28/02/2020</b>	<b>CA Alès Agglomération</b>	<b>3 335 habitants</b>
<b>Stratégie de développement :</b> AXE 1 : Requalifier le Centre-Ville pour l'accueil de nouvelles populations et le maintien des populations existantes AXE 2 : Passer d'un centre-bourg à un bourg-centre AXE 3 : Consolider la vocation du Bourg Centre pour les habitants et les touristes <b>Contribution au projet de territoire du Pays des Cévennes :</b> → Contribuer à la création d'un nouveau modèle de développement inscrit dans la transition → Produire une offre de logements renouvelées satisfaisant les objectifs communs du PLH → Renforcer une de mobilité diversifiée au profit de la population et des touristes			

Nom de la commune	Date de signature	Communauté de Communes	Population (2020)
<b>BARJAC</b>	<b>15/02/2020</b>	<b>CC De Cèze Cévennes</b>	<b>1616 habitants</b>
<b>Stratégie de développement :</b> AXE 1 : Préserver, mettre en valeur le centre ancien et enrichir le patrimoine AXE 2 : Bonifier le cadre de vie barjacois de manière globale, solidaire et durable <b>Contribution au projet de territoire du Pays des Cévennes :</b> → Renforcer et adapter l'accès et l'offre de services et équipements → Renforcer le rôle de la culture et du patrimoine dans l'attractivité résidentielle			

Nom de la commune	Date de signature	Communauté de Communes	Population (2020)
<b>SAINT-AMBROIX</b>	<b>04/01/2020</b>	<b>CC De Cèze Cévennes</b>	<b>3324 habitants</b>
<b>Stratégie de développement :</b> AXE 1 : Conforter les fonctions de centralité du bourg, centre d'un bassin de vie AXE 2 : Accélérer la dynamique de renouvellement urbain à Saint-Ambroix AXE 3 : Embellir et miser sur le cadre de vie et le potentiel touristique <b>Contribution au projet de territoire du Pays des Cévennes :</b> → Renforcer et adapter l'accès et l'offre de services et équipements → Améliorer la dynamique commerciale de proximité → Encourager un développement urbain harmonieux et des parcours résidentiels adaptés → Améliorer l'accessibilité du territoire, son maillage et les déplacements internes → Renforcer le rôle de la culture et du patrimoine dans l'attractivité résidentielle			

Nom de la commune	Année de signature	Communauté de Communes	Population (2022)
<b>SAINT-JEAN-DU-GARD</b>	<b>23/03/2021</b>	<b>CA ALES AGGLOMERATION</b>	<b>2 436 habitants</b>
<b>Stratégie de développement :</b> AXE 1 : Le maintien de la population et le dynamisme du centre-ville toute l'année AXE 2 : Le renforcement du rôle de centralité à l'échelle des vallées cévenoles, en lien avec l'agglomération d'Alès Agglomération AXE 3 : La structuration d'une offre touristique et de loisirs de qualité, accessible toute l'année <b>Contribution au projet de territoire Pays des Cévennes :</b> → Contribution au maillage territorial d'offre de services et de commerces → Amélioration des mobilités et liaisons douces → Amélioration du parcours résidentiel			

- Dynamisation et renouvellement de l'offre touristique de la vallée en lien avec le changement climatique et les nouvelles pratiques touristiques

Nom de la commune	Année de signature	Communauté de Communes	Population (2022)
<b>SAINT-JULIEN-LES-ROSIERS</b>	<b>14/01/2021</b>	<b>CA ALES AGGLOMERATION</b>	<b>3 311 habitants</b>
<b>Stratégie de développement :</b> AXE 1 : L'amélioration du cadre de vie et mixité sociale : des hameaux reliés à un cœur de village moderne et attractif AXE 2 : L'affirmation du rôle de centralité en lien avec Alès Agglomération et les communes voisines, sur l'axe Alès - Aubenas AXE 3 : La valorisation des équipements de loisirs et le développement de services de qualité. <b>Contribution au projet de territoire Pays des Cévennes :</b> → Construction des locaux commerciaux et logements dont une maison en partage et logements sociaux → Amélioration des mobilités et liaisons douces → Développer une offre de prestations touristiques résolument éco-responsables			

Nom de la commune	Année de signature	Communauté de Communes	Population (2020)
<b>SALINDRES</b>	<b>2023</b>	<b>CA ALES AGGLOMERATION</b>	<b>3 651 habitants</b>
<b>Stratégie de développement :</b> AXE 1 : Améliorer et revitaliser le centre-bourg AXE 2 : Poursuivre et asseoir l'attractivité économique et industrielle de la ville AXE 3 : Inscrire Salindres dans une perspective écologique <b>Contribution au projet de territoire Pays des Cévennes :</b> → Construction de logements → Amélioration des mobilités et liaisons douces et services			

Les communes Bourgs-Centre Occitanie jouent un rôle de relais de services dans l'armature territoriale. Elles interviennent ainsi toute sur les axes de la stratégie du Pays :

- Réussir ensemble le rééquilibrage territorial (justice territoriale) : en offrant un maillage de services et action sur les commerces (Saint-Ambroix, Saint-Julien les Rosiers)
- Promouvoir un nouveau modèle de Développement : en offrant des vitrines de la création artistique contemporaine (Barjac, La Grand'Combe, Saint-Jean du Gard : Kiefer, Paulin, Cie Mécaniques Vivantes)
- Favoriser l'adaptation et la résilience du territoire au changement climatique : travail sur les mobilités et des projets d'écoquartiers, usage en construction du bois local (Anduze, Salindres et Saint-Hilaire de Brethmas)

Les communes Bourgs-centres Occitanie s'inscrivent ainsi pleinement dans le projet global du Pays des Cévennes et contribuent à sa mise en œuvre directe.

Une attention particulière sera portée à la complémentarité entre les différentes communes Bourg-Centre Occitanie (notamment celles de la première couronne) et la ville d'Alès en termes d'équipements structurants.

Enfin, il est prévu d'accompagner de nouvelles communes au titre de la démarche bourgs Centre Occitanie comme Saint-Hilaire de Brethmas ou Saint-Martin de Valgugues.

#### **ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION**

La Région Occitanie s'emploie depuis sa création, à travers un travail collectif impliquant acteurs publics, privés et citoyens, à imaginer et à faire vivre un nouveau modèle de société, capable de

Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2022 2028

du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

Dernière mise à jour : 14/03/2023 15:34

répondre aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques, démographiques, qui s'imposent avec plus de force.

En décembre 2019, à la lumière de consultations, d'échanges et d'actions, la Région a adopté la feuille de route « Occitanie 2040 » fixant les grands objectifs à atteindre, accompagnés d'un certain nombre de mesures nouvelles, pour faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Peu de temps après l'adoption de cette nouvelle trajectoire, la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de COVID-19 a conduit la Région à élaborer une réponse exceptionnelle pour protéger les habitants, les entreprises et les emplois, tout en préparant l'avenir.

En complément de ses Plans d'urgence et de relance pour l'emploi et dans la lignée de sa feuille de route « Occitanie 2040 », la Région a engagé la construction d'un grand Plan de transformation et de développement – **PACTE VERT pour l'Occitanie**, adopté en Assemblée Plénière du 19/11/2020.

Il s'inscrit en cohérence avec le « Green Deal » de l'Union Européenne, ancré dans un objectif bas carbone et un nécessaire rééquilibrage territorial. Il participe également à la seconde priorité européenne « Une Europe adaptée à l'ère numérique ».

**Ce Plan de transformation et de développement s'appuie sur la prise de conscience collective de la nécessité de modifier nos modes de vie, de produire, de consommer, de travailler, de nous déplacer, et d'habiter la planète.**

### **Trois grands engagements fondent ainsi les orientations régionales :**

#### **1. La Région accompagne le changement de nos modes de vie**

La construction d'un modèle plus juste et durable passe inévitablement par des changements profonds dans nos modes de vie.

L'une des activités essentielles concernées est l'alimentation. Privilégier une agriculture durable et respectueuse des ressources, porteuse d'activités et d'emplois dans nos territoires, favoriser les produits locaux, bios, doit permettre à tout un chacun d'avoir accès à une nourriture de qualité et aux exploitants de vivre de leur travail.

Ces objectifs entrent en résonance avec la Stratégie régionale pour la Biodiversité, qui vise à replacer le vivant au cœur du modèle de développement de l'Occitanie et ainsi garantir la bonne santé des écosystèmes et la résilience de nos territoires face aux conséquences du changement climatique.

Le territoire d'Occitanie est fortement soumis aux effets du changement climatique et tout particulièrement en ce qui concerne la ressource en eau, que ce soit dans ses périodes d'excès comme dans ses périodes de manque, qui se font de plus en plus intenses et fréquentes. C'est pourquoi la Région met en œuvre une stratégie et des politiques d'intervention favorisant une **approche globale et anticipative de l'enjeu eau**, conciliant la gestion durable et partagée de la ressource, la préservation des milieux aquatiques, et la prévention du risque d'inondation.

**Les patrimoines et la biodiversité doivent ainsi être au cœur des projets d'aménagement qui doivent désormais nécessairement prendre en compte des enjeux de renaturation de nos Centres-Villes.**

L'eau constitue dans notre région une ressource précieuse. Elle est le support de milieux aquatiques riches et diversifiés, qui sont essentiels pour la qualité de vie de notre population et l'attractivité de nos territoires. Elle est indispensable à notre alimentation en eau potable. Et elle permet le maintien et le développement de nombreuses activités économiques : agriculture, tourisme, usages récréatifs tels que baignade, pêche etc.

Mais ce patrimoine est menacé :

- les consommations en eau sont importantes, et dépassent parfois les ressources disponibles, obligeant à la prise de mesures de restriction,
- les sources de pollution sont nombreuses, parfois récurrentes, elles peuvent mettre en péril certaines activités et certains usages,

Dernière mise à jour : 14/03/2023 15:34

- nos milieux aquatiques ont subi d'importantes dégradations, par l'impact de l'activité humaine,
- et toutes ces pressions pourraient s'accroître du fait de la pression démographique sur nos territoires, et du fait du changement climatique qui pourrait conduire à une baisse des ressources et une augmentation des besoins (les difficultés rencontrées lors des sécheresses de plus en plus fréquentes que nous connaissons le montrent bien).

A cela s'ajoutent les phénomènes d'inondations qui sont récurrents, qui peuvent être dramatiques, et qui là encore pourraient s'accroître avec le changement climatique.

Les domaines de la gestion des ressources en eau, des milieux aquatiques et des risques ne relèvent pas d'une compétence obligatoire des Régions. Pour autant, la Région Occitanie a choisi de mettre en œuvre une politique ambitieuse dans ces domaines, au travers d'un Plan d'intervention régional pour l'Eau voté en 2018 et de son Pacte Vert – Green New Deal Occitanie voté en 2020.

Ainsi, le Plan d'Intervention régional pour l'eau voté en juin 2018 vise à agir conjointement sur :

- la gestion durable de la ressource en eau ;
- la prévention et la réduction des risques d'inondation ;
- la préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.

La mise en œuvre de ces 3 axes a été réaffirmée et renforcée dans le Pacte vert – Green New Deal Occitanie voté en novembre 2020, ainsi que dans le cadre du Plan régional d'adaptation au changement climatique approuvé par l'Assemblée plénière de décembre 2020 pour mieux protéger les populations, les biens et la nature et plus globalement, afin de renforcer la résilience de nos territoires au changement climatique.

Nb : ces Plans s'inscrivent pleinement dans les grands objectifs du projet de SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) Occitanie 2040, validé en Assemblée plénière en décembre 2019.

La crise sanitaire a révélé avec une ampleur inédite l'impératif de maintenir l'emploi tout en travaillant autrement : repenser l'articulation entre sa vie professionnelle et sa vie privée, les potentialités et les limites des outils informatiques, le partage des équipements, etc.

Dès lors, la Région accompagne les entreprises et les collectifs dans leurs expérimentations et leurs évolutions, et prévoit d'achever d'ici 2024 la couverture de tout le territoire en offre Internet de très haut débit.

Les entreprises, les demandeurs d'emplois ont besoin de solutions opérationnelles et accessibles, avec une mobilisation de partenaires large, et sur l'ensemble des départements. C'est le sens du **Pacte pour l'Embauche** qui vise à lever, d'une part, tous les freins externes à l'embauche en accompagnant les habitants d'Occitanie en recherche ou en reprise d'emploi, mais aussi leur parcours professionnel, et d'autre part, les freins internes à l'entreprise en accompagnant les entreprises d'Occitanie qui rencontrent des difficultés de recrutement.

Plus que jamais, les actions de solidarité, la réduction des inégalités sociales et la recherche d'un projet sociétal inclusif sont au cœur du vivre ensemble en Occitanie. Pour cela, le Plan de transformation et de développement porte de nombreuses propositions d'actions destinées à enrichir la vie sociale.

Ainsi, conformément à la Stratégie culturelle Occitanie 22-28 : "La culture partout et pour tous" votée à l'AP du 16 décembre 2021, le plan de transformation et de développement promeut l'égalité d'accès à la culture, l'aménagement culturel équilibré du territoire, la création artistique en Occitanie et le soutien aux industries créatives et la valorisation de l'économie culturelle et patrimoniale à l'international."

En lien avec le Projet Sportif Territorial adopté par la Conférence Régionale du Sport et le Pacte Vert régional, ce plan favorise aussi le développement sur l'ensemble du territoire de toutes les pratiques sportives pour toutes et tous, à tous les âges de la vie, dans un objectif d'inclusion des publics les plus éloignés, d'égalité femme-homme et de lutte contre toute forme de violences ou discriminations. Pour cela, il prévoit notamment un accompagnement différencié des clubs selon leur niveau de pratique, leur implication dans la formation des jeunes du territoire ou leur capacité à organiser des manifestations vertueuses de dimension supra-régionale. Les projets de construction ou de modernisation d'équipements sportifs répondant à une demande sociale de plus en plus diversifiée, ainsi qu'à des objectifs élevés en matière de qualité d'usage, d'impact environnemental et d'équilibres financier et territorial, feront naturellement l'objet d'une attention particulière dans le cadre des dispositifs régionaux de droit commun en vigueur. L'EPS et le sport scolaire contribuent

également à promouvoir auprès des élèves des valeurs de respect, d'humanité ; tout en contribuant à lutter contre une sédentarité toujours plus croissante. Ils jouent ainsi un rôle déterminant dans l'accès des jeunes à la pratique sportive et donne sens au "vivre ensemble" et à l'apprentissage de la vie associative. A ce titre et au travers de sa compétence « lycées », la Région finance la création ou la modernisation d'équipements nécessaires à leurs pratiques. La Région offrira enfin son expertise dans le domaine de la mise en tourisme aux sites en capacité d'accueillir des délégations nationales ou internationales pour des stages de préparation sportive.

De profonds changements modifient également le lien avec nos territoires, en particulier concernant la question du logement. Nos concitoyens rencontrent souvent des difficultés pour se loger décemment et peuvent être confrontés à des situations de précarité énergétique.

En réponse, le Plan de transformation et de développement prévoit d'accélérer l'action régionale sur la rénovation énergétique des logements, le développement et la promotion de matériaux de construction non polluants, biosourcés et recyclables.

Enfin, avec 9 tonnes de CO2 par habitant et par an, le poids écologique de notre vie quotidienne – transport, logement et consommation – est bien trop élevé pour imaginer atteindre les objectifs d'émission plébiscités par les scientifiques (2 tonnes eq CO2). Les actions sur l'alimentation et le logement constituent des leviers importants de réduction de notre empreinte carbone. Au-delà de ces actions, le secteur essentiel sur lequel nous devons également agir est celui des transports. En effet, selon l'ADEME, les transports représentent 31% de l'empreinte carbone des français. Les véhicules particuliers sont responsables de plus de la moitié de cet impact suivis des poids lourds.

L'organisation territoriale de l'Occitanie avec notamment une concentration de l'activité et un étalement urbain particulièrement importants ainsi que la dynamique démographique conduisent mécaniquement à un accroissement des kilomètres parcourus par les habitants (au global et en moyenne par an). Dès lors, les mesures très offensives décidées par la Région en faveur des solutions de mobilités collectives et/ou décarbonées constituent une priorité d'intervention au titre de sa compétence d'autorité organisatrice des mobilités régionales ainsi que dans le cadre des politiques publiques inscrites au sein des contrats territoriaux.

Comme elle s'y était engagée auprès des communes et intercommunalités lors du débat relatif à la compétence mobilité dans le cadre de la loi d'Orientation des Mobilités, la Région met en œuvre une stratégie très volontariste en matière de solutions de mobilités. Les transports réguliers ferroviaires et routiers constituent l'armature du réseau liO mais ils ne peuvent répondre à tous les besoins dans tous les territoires. C'est la raison pour laquelle, la Région déploie de nouveaux dispositifs en faveur de solutions plus souples et adaptées aux besoins spécifiques des usagers. Les éco-chèques destinés notamment aux ménages les plus précaires permettent d'accompagner l'acquisition de véhicules propres (voitures électriques et vélos à assistance électrique). Le plan régional vélo et intermodalités permet de soutenir la réalisation des infrastructures cyclables et les pôles d'échanges multimodaux. Enfin, la Région vient de signer au titre du Plan Régional du covoiturage un partenariat avec les principales plateformes dans lequel une aide financière encourage ce mode de transport en alternative à l'autosolisme.

**La Région entend poursuivre son engagement en faveur des mobilités en élargissant ses dispositifs d'intervention auprès des territoires et ce de façon plus accentuée dans ceux qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour faire face aux besoins d'investissements.**

Les produits touristiques (hébergements ou activités) devront aussi prendre en compte des critères socio-environnementaux comme la gestion de l'eau, le respect de la nature et des habitants de ces territoires touristiques.

La transformation vers un modèle vertueux fera l'objet d'un processus continu, engageant tous les acteurs du territoire. Le rôle de la Région est de concerter avec l'ensemble des partenaires et citoyens afin de rendre les actions cohérentes et de créer des dynamiques collectives.

La Région mène une politique volontariste depuis 2015 dans les Contrats de Ville afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, d'assurer une plus forte équité territoriale et de rompre l'isolement social et économique des quartiers défavorisés.



Dernière mise à jour : 14/03/2023 15:34

En 2019, la Région a réaffirmé son engagement dans les Contrats de Développement Durable, engagée plus fortement en signant les conventions de Renouvellement Urbain du Nouveau Programme National Urbain (NPNRU), et en créant des aides spécifiques.

La Région compte 105 quartiers prioritaires répartis sur 48 communes dont 32 quartiers ont été identifié comme particulièrement sensibles par l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain.

Par sa nature transversale, la Politique de la ville croise de nombreuses stratégies et priorités régionales : emploi, formation professionnelle, développement économique, logement, culture et patrimoine, sport, jeunesse, lutte contre les discriminations, santé, aménagement...

L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre des politiques contractuelles (CTO et BC) et appuiera davantage les opérations de création d'entreprise et avec une attention particulière portée à l'entrepreneuriat féminin.

## 2. Construire ensemble un nouvel avenir sobre et vertueux

Le plan de transformation et de développement a pour ambition de proposer un nouveau modèle de production économique et des relations nouvelles entre les entreprises, les salariés et l'environnement dans lequel l'activité se développe.

En effet, il convient de créer un modèle plus économe en ressources, plus vertueuse localement et fondé sur des valeurs telles que le respect, la confiance et l'écoute.

Face aux enjeux d'indépendance et d'autonomie stratégique que la crise sanitaire a révélés, le Plan de transformation et de développement prévoit en premier lieu, le déploiement de politiques accélérant la formation dans les métiers de demain, en lien avec des thématiques telles que l'économie circulaire, le numérique et la santé.

**La santé** constitue aujourd'hui l'une des premières préoccupations des Français.es. En Occitanie, la santé est d'autant plus stratégique que :

- les besoins en matière de soins sanitaires et sociaux, s'accroissent sous l'effet conjugué de l'augmentation de la population régionale, de la précarité et du vieillissement de celle-ci ;
- le territoire est vaste avec de nombreuses communes rurales, dont en zone de montagne, des territoires diversifiés connaissant pour certains des variations démographiques saisonnières significatives ou encore des taux de précarité élevés ;
- des inégalités dans l'accès aux soins de proximité dits de « premier recours » (médecin généraliste, pharmacie, infirmier.e, masseur-kinésithérapeute...), qui risquent d'induire durablement un sentiment de « fracture sanitaire » ;
- des inégalités sociales et socio-territoriales particulièrement marquées ; alors que l'espérance de vie ou l'état de santé moyen de la population s'améliore d'année en année, les écarts de santé continuent de s'agrandir entre les différents groupes sociaux pour la mortalité, la morbidité, les déterminants et les comportements de santé.

Pour une Occitanie durable, favorisant la santé – le bien-être de toutes et tous, l'enjeu pour la Région est de préserver et d'améliorer la SANTE au sens large des populations en :

- Développant la prévention et l'éducation à la santé,
- Renforçant l'accès au système de santé dans tous les territoires et pour toutes et tous,
- Attirant et formant vers les métiers des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- Développant des partenariats, facilitant les mises en réseaux d'acteurs et collaborations, pour accélérer l'appropriation des enjeux et donc la transformation.

**En matière de formation sanitaires et sociales** : la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux Régions d'importantes compétences en matière de structuration, de programmation et de financement des formations sanitaires et sociales. Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social.

Dans le cadre de l'**élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales**, des **concertations territoriales** associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre **janvier et mars 2023**.

Dernière mise à jour : 14/03/2023 15:34

A ce jour la Région Occitanie compte 41 organismes gestionnaires agréés, qui dispensent des formations paramédicales dans 41 villes dans lesquelles au moins une formation paramédicale est dispensée et 38 villes dans lesquelles au moins une formation en travail social est dispensée.

Après avoir créé 1512 places de formations paramédicales supplémentaires en 2021, la Région Occitanie poursuit son engagement pour répondre aux besoins croissants du secteur, en finançant la **création de 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires pour la rentrée 2022**. L'objectif est de former les professionnels de santé de demain en nombre suffisant pour répondre aux besoins des populations.

**Au total, en 2022, la Région Occitanie consacrerait plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.**

Le numérique doit par ailleurs être un levier pour l'accès à la formation et aux nouvelles organisations de travail. Le déploiement de tiers-lieux dans les lycées, permettra aux jeunes de s'acculturer aux pratiques du numérique et de l'entreprise, d'accéder à des formations à distance et de travailler en réseau.

Dans un second temps, il conviendra d'accompagner les entreprises et les collectivités de la Région Occitanie dans la transition écologie et sociale.

Il conviendra pour cela, de tenir compte des impacts environnementaux de toute activité. Réduire les chaînes d'approvisionnement (circuits courts), anticiper la gestion des déchets industriels et des chantiers de BTP, relocaliser et conforter les industries locales pour pérenniser les savoir-faire et l'emploi au niveau local constituent les priorités du PACTE VERT.

L'économie circulaire doit être un axe majeur de toute activité de production et de transformation.

Dans cette perspective, la Région soutiendra fortement la Recherche et le Développement (R&D) ainsi que l'innovation, notamment sur les nouvelles filières vertes, qu'il s'agisse de l'hydrogène, de l'éolien en mer, des circuits courts ou de cluster vélo.

Il conviendra de sensibiliser davantage les acteurs, aux notions d'écoconception, d'économie de fonctionnalité et de coopération (EFC), et d'écologie industrielle territoriale (EIT).

Le soutien à l'aménagement économique s'inscrira également dans l'exigence d'un aménagement vertueux et économe en foncier.

Le développement des mobilités vertes sera également un levier indispensable pour l'atteinte des objectifs de réduction de pollution, notamment en zone dense.

En effet, le secteur des transports représente 39% de la consommation énergétique régionale. Il convient donc de proposer des solutions innovantes vers une décarbonation du secteur des transports en soutenant fortement le développement du ferroviaire et de la mobilité douce.

Enfin, l'Occitanie est également une grande région ouverte sur le bassin méditerranéen avec 220 kilomètres de rivages, 1,3 million d'habitants permanents (21% de la population régionale sur moins de 2% du territoire), 20 stations balnéaires qui accueillent 8 millions de touristes chaque année, une trentaine de ports de plaisance (30000 anneaux), 3 ports de commerce (Sète, Port-la-Nouvelle et Port-Vendres), 5200 km<sup>2</sup> d'aires marines protégées dont un parc naturel marin de 4000 km<sup>2</sup>.

Dans un contexte de changement climatique, de développement économique basé sur l'exploitation des ressources naturelles et de concurrence accrue avec les autres bassins littoraux méditerranéens, la politique régionale pour la mer et le littoral accompagne la préservation et la restauration des espaces littoraux et maritimes, leurs résiliences face aux risques littoraux, le développement d'une économie bleue durable (filiales d'aujourd'hui : nautisme, halieutique... et de demain : énergie marine renouvelable, biotechnologie...), créatrice de richesses et d'emplois non délocalisables. La Région accompagne également la modernisation et le développement équilibré des stations du littoral et des ports de plaisance. Cette valorisation des atouts économiques, touristiques, sportifs et du patrimoine naturel et culturel de la mer et du littoral est une richesse pour l'attractivité de l'Occitanie et le bien-être de ses habitants.

Cette ambition maritime de la Région, qui s'est traduite dès 2013 avec la Mer, a été renforcée par la signature en 2017 du Plan littoral 21 pour une durée de 10 ans, porté par la Région avec l'Etat et la Caisse des Dépôts, véritable catalyseur de projets.

### **3. Proximité et rééquilibrage territorial, la Région conçoit autrement ses politiques publiques**

La refondation de notre vie démocratique, portée par le Plan de transformation et de développement régional, vise une action publique mieux partagée, plus proche des citoyens et stimulée par l'intelligence collective.

Seule la prise en compte des particularités locales au niveau des territoires de vie, sur la base de l'écoute et d'un dialogue de confiance, permettra une mutation viable, durable et efficace de l'action publique.

Il s'agit de repenser les contrats territoriaux en les ouvrant à tous les acteurs du territoire, élus, acteurs associatifs, acteurs privés, citoyens, ..., afin que la Région puisse assurer un rôle d'incubateur à l'émergence de politiques publiques et de projets innovants.

Le Plan de transformation et de développement se mettra en place dans cet esprit de dialogue entre la Région et ses habitants, à partir de cette même méthode démocratique, en associant des citoyen.ne.s à la décision ou à l'évaluation de nos politiques et en mettant en place des budgets participatifs.

Cela se traduira notamment, au sein de chaque territoire de projet, par l'installation d'un « Comité Participatif Citoyen Local » représentatif de la diversité des acteurs locaux. Ce COPACIL sera constitué à l'initiative du territoire de contractualisation et réuni autant que nécessaire, pour accompagner l'élaboration et le suivi du Contrat Territorial.

La Région souhaite renforcer le réseau des Maisons de ma Région, pour favoriser l'accès à des services de qualité dans les territoires et proposer un guichet d'entrée pour les citoyens, les usagers et les élus locaux.

La Région engage une priorisation de ses dispositifs de soutien à l'accueil d'activités économiques (Zones d'Activités Economiques, pépinières, hôtels d'entreprises, tiers lieux...) sous le prisme du rééquilibrage territorial et des enjeux de sobriété foncière.

Par ailleurs, une démarche de co-construction de feuilles de route Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) ou Schéma Locaux ESRI a été entreprise dans les Villes Universitaires d'Equilibre (VUE) :

La Région Occitanie compte 18 VUE proposant de l'enseignement supérieur et de la recherche dans des villes moyennes en dehors de Toulouse et Montpellier. Alès est l'une des Villes Universitaires d'Equilibre, avec notamment l'IMT Mines Alès qui avec ses 1400 étudiants est le principal pôle d'enseignement supérieur.

Le soutien à ces VUE est une priorité politique forte, le développement de l'offre de formation de proximité constituant un élément clé de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Pour rappel, en Occitanie, les VUE comptent 50% d'étudiants boursiers contre 35% en moyenne dans les métropoles.

La Région a ainsi souhaité lancer, en partenariat avec les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et les collectivités locales, une démarche pour construire une stratégie de développement de l'ESRI dans les VUE.

L'objectif pour la Région est d'accompagner les territoires dans l'élaboration d'une feuille de route partenariale partagée entre tous les acteurs de l'ESRI : coordinations territoriales, Région Occitanie, Région académique Occitanie, communautés scientifiques régionales et organismes de formations (universités, écoles, lycées, IFSI...), étudiants, collectivités territoriales, en concertation avec les acteurs de l'économie locale (chambres consulaires, entreprises...), de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes du territoire (Crous, Missions Locales, CIO...).

Il s'agit, pour chaque territoire, d'élaborer un projet stratégique ESRI partagé par tous les acteurs locaux pour les 5-6 années à venir, en cohérence avec les stratégies régionales, et prioritairement avec la Stratégie Régionale Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (SRESRI 2022-2028).

Cette démarche doit se concrétiser pour les 18 VUE, d'ici juin 2023, par un livrable composé notamment d'un diagnostic, d'axes d'orientations et de pistes d'actions, et d'une mutualisation des moyens. Certains des projets identifiés pourront être examinés dans le cadre des dispositifs régionaux qui seront mis en place tel que le soutien aux innovations pédagogiques.

La montagne représente une part importante de l'Occitanie : les territoires situés en zone massif (Massif central et Pyrénées) couvrent 55% de la superficie de la Région, soit 2055 communes (ou 1 habitant sur 5) réparties sur 12 des 13 départements. Ces territoires sont particulièrement marqués par l'enjeu de l'adaptation au changement climatique et font face dans ces conditions à de nombreux défis liés à la diversification des activités touristiques, à la garantie des services et cadre de vie pour leurs populations et aussi à la protection des milieux.

La Région place sa politique en faveur de la montagne dans le cadre d'une démarche cohérente et ambitieuse, transversale aux deux massifs, qui répond aux spécificités de ces territoires, tant au niveau économique, social, du tourisme, que de l'accès à l'éducation et aux services publics, la santé ou la mobilité.

C'est selon cette approche que le Plan « Montagnes d'Occitanie-Terres de vie », a été élaboré en 2018 par la Région en partenariat avec l'Etat et la Banque des Territoires. Ce Plan propose 40 mesures qui s'inscrivent pleinement dans ce nouveau modèle de développement, plus juste et plus durable, conciliant emploi et écologie et s'appuyant sur le potentiel remarquable que représentent la richesse des paysages, des ressources naturelles, les savoir-faire et les spécificités locales. Il ménage une large place à l'innovation et à l'expérimentation. La Région a également installé depuis janvier 2018 un Parlement de la Montagne, instance de concertation unique en France, qui regroupe l'ensemble des acteurs de la montagne.

La Région est par ailleurs partie prenante des politiques contractuelles des massifs et signataire des Contrats Plan Interrégionaux Etat-Régions (CPIER) pour les Pyrénées et le Massif central. Elle intervient dans ce cadre en mobilisant les dispositifs et moyens financiers régionaux, en cohérence avec les orientations du Plan Montagnes d'Occitanie et les fonds européens dédiés aux massifs.

La Région compte 8 Parcs naturels régionaux, 1 en cours de création et 2 en émergence. Ces Parcs couvrent environ 25% du territoire régional, rassemblent près de 879 communes et constituent par la diversité de leurs situations géographiques (en zones littorale, montagnarde ou de plaine) une excellente représentation des territoires ruraux de la Région.

Dans un contexte où les questions écologiques et sociales sont de plus en plus prégnantes, les PNR s'affirment comme des territoires d'excellence, exemplaires, destinés à ouvrir des perspectives et participer pleinement à la cohérence dans la gestion, l'accompagnement et le développement solidaire des territoires.

La Région soutient la mise en œuvre des Chartes des Parcs dont elle est signataire et qui traduisent des politiques spécifiques et adaptées à chacun des territoires de Parc.

Du fait du lien étroit qui les unit, la Région Occitanie entend confirmer les parcs naturels régionaux dans leur rôle de pionniers, de relais et d'acteurs des politiques régionales en cohérence avec les grands enjeux du PACTE VERT.

### Le SRADET – Occitanie 2040

*Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires*

Après 5 ans de concertation, le **Sraddet Occitanie 2040 a été adopté par le Conseil régional le 30 juin 2022, puis approuvé par le Préfet le 14 septembre 2022.** Le Sraddet repose sur deux axes qui guident l'action régionale en matière d'aménagement du territoire : **rééquilibrage territorial et un nouveau modèle de développement plus vertueux.**

Pour favoriser et faciliter la déclinaison du Sraddet dans les territoires, les territoires sont invités à bien associer la Région dans le cadre des procédures d'élaboration ou de révision des Schémas de cohérence territoriale (ou à défaut, des Plans locaux d'urbanisme).

La Région va devoir engager une **modification de son Schéma dans les meilleurs délais.** En effet, la Loi Climat et Résilience confie aux Régions la territorialisation du Zéro artificialisation nette, avec pour objectif l'atteinte de ce ZAN à l'échelle régionale à l'horizon 2050, et la division par deux, dans un premier temps, de la consommation d'espaces d'ici 2031.

**La sobriété foncière constitue un défi majeur en Occitanie** compte tenu de notre attractivité démographique et économique. C'est la raison pour laquelle le Sraddet en vigueur porte déjà l'objectif de « réussir le ZAN à l'échelle régionale ». Les efforts de sobriété foncière doivent concerner l'habitat, mais aussi l'aménagement économique et les projets d'équipements et de services publics.

Les premières orientations régionales relatives à la modification « ZAN » du Sraddet sont les suivantes :

- **Une vraie territorialisation** prenant en compte l'enjeu de rééquilibrage régional ainsi que l'ensemble des spécificités locales : efforts passés, dynamiques démographiques et économiques, potentiel de renouvellement urbain, enjeux de préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers... Il ne s'agit ainsi en aucun cas d'appliquer le -50% de manière uniforme et systématique à l'échelle de chaque SCoT. Il ne s'agit pas non plus de bloquer le développement des territoires ruraux qui jouent un rôle majeur dans la dynamique régionale. Enfin, cette territorialisation sera conduite de façon à être compatible avec nos priorités en termes de création d'emplois et de relocalisation industrielle.
- **Une large concertation**, principalement via la mise en place des Commissions Territorialisées de l'Assemblée des Territoires à l'échelle des quatre espaces de dialogues inscrits dans le Sraddet (les étoiles toulousaines, le ruban méditerranéen, le Massif Central et les Pyrénées). Nous travaillerons ensemble au sein de ces Commissions, réunissant à la fois les SCoT, les EPCI et les territoires de contractualisation à la **construction d'une territorialisation adaptée**. Ces travaux s'appuieront sur les propositions de la Conférence régionale des SCoT, à laquelle la Région participe activement et associeront bien entendu les Départements et les différentes associations de collectivités mobilisées.
- **Des solutions opérationnelles** : la Région accompagnera les territoires dans la mise en œuvre du ZAN : dispositif de reconquête des friches, Foncière commerce artisanat (Foccal), Foncière agricole, Opérateur ERC (Operco), aide à la requalification/densification des zones d'activités...

## **ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DU GARD VIS-A-VIS DU TERRITOIRE**

Dans la continuité du Pacte pour les gardois mis en œuvre sur la période 2016-2021, l'action du Département du Gard repose sur 3 axes prioritaires :

### **Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin :**

- Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'inclusion des personnes handicapées.
- Mener une politique d'insertion au service de l'emploi.
- Offrir un soutien aux parents et aux enfants de la naissance à l'adolescence.
- Faire du logement une priorité.
- Soutenir l'activité et l'emploi.
- Favoriser la réussite de tous les jeunes.
- Garantir l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Aider les plus vulnérables.

### **Protéger notre santé et notre qualité de vie :**

- Une agriculture durable pour une alimentation de qualité.
- Réussir la transition écologique.
- Construire une destination touristique d'exception.
- Aménager le territoire en soutenant les dynamiques territoriales.
- La culture pour tous.
- Le sport, l'épanouissement de chacun.
- Agir pour lutter contre les risques.
- Santé et soins partout pour tous.
- Développer la lecture publique sur l'ensemble du département.

### **Relier les personnes et les territoires :**

- Soutenir une vie associative locale.
- Garantir et simplifier les services de proximité.
- Mieux circuler et se déplacer.
- La THD et la Téléphonie : tous connectés.

Dernière mise à jour : 14/03/2023 15:34

- Faire vivre la démocratie locale dans la concertation et la transparence.

**Ces orientations s'appuient sur le schéma d'aménagement durable Gard 2030 autour de 8 défis** opérationnels identifiés pour un aménagement et un développement durable du territoire gardois :

- Maîtriser et reconquérir le potentiel foncier gardois.
- Concevoir et construire une mobilité globale.
- Accroître la production de logements durables.
- Soutenir les différentes strates de l'économie entrepreneuriale.
- Innover dans les politiques de solidarité.
- Garantir l'approvisionnement en eau et diversifier celui en énergie.
- Conforter l'agriculture en amont comme en aval.
- Vivre et se développer durablement avec le risque.

Ces enjeux constituent le support des actions et des projets, notamment dans le cadre des politiques de contractualisation avec les différents territoires gardois.

Ils ont vocation à être déclinés à travers différents schémas sectoriels, en fonction des compétences respectives, tels :

Schémas et plans en cours :

- Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).
- WI-GARD pour poursuivre le développement du Très Haut Débit.
- Schéma départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).
- Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles.
- Schéma Eau et Climat 3.0
- Plan Alimentaire Territorial (PAT).
- Schéma départemental de la Culture.
- Le Schéma départemental du tourisme, des loisirs et de l'attractivité, pour un tourisme responsable, durable et solidaire.
- Le Schéma départemental des solidarités sociales a été approuvé en novembre 2022. Il impacte l'ensemble des politiques du Département dans le domaine social.

Schémas créés ou renouvelés :

- Le Schéma départemental des mobilités est en cours d'élaboration.
- Le Schéma départemental des enseignements artistiques est en réécriture.
- Le Schéma départemental de la lecture publique est en cours d'élaboration.
- Le Schéma départemental des sports 2023-2027 est en cours d'élaboration.

**ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CEVENNES**

**6.1 – LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES**

Le Contrat Territorial Occitanie organise un cadre privilégié de **Dialogue stratégique** et de gestion avec les territoires pour impulser un nouveau modèle de développement plus sobre et vertueux, préservant toutes les ressources, et porteurs de justice sociale et territoriale, conformément au Pacte Vert Occitanie.

Afin de réussir cette transformation, les partenaires conviennent de coordonner leurs interventions afin de respecter les trajectoires d'engagement à l'horizon 2028 correspondant à chacune des dimensions territoriales du Pacte Vert suivants :

⇒ **A - S'adapter au changement climatique**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZONS 2028 POUR LE TERRITOIRE PAYS DES CEVENNES
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b></p> <p><b>Plan d'adaptation au changement climatique de la Région, Cahier régional Occitanie sur le changement climatique CROCC.</b></p>	<p><b>Développer les ressources renouvelables,</b></p>

**Objectifs :**

- 1 Anticiper pour s'adapter, en construisant une stratégie basée sur la connaissance des impacts
- 2 Aménager et Réparer dans la perspective du changement climatique

**Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires  
SRADET – Occitanie 2040**

Biens communs : pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région en protégeant les ressources naturelles et en développant l'agriculture biologique ; en engageant des acteurs dans une stratégie de gestion de l'eau et en élaborant des projets de territoires adoptant une approche multi-usages ; en mettant en place des actions de protection de la qualité de l'air notamment sur le littoral ; en protégeant, préservant et en mettant en valeur le patrimoine culturel et paysager,...

Volet littoral / Résilience : faire du littoral une vitrine de la résilience en prenant en compte l'érosion du trait de côte, notamment via des stratégies de recomposition spatiale ; en réduisant l'étalement urbain sur le littoral et le rétro-littoral ; en diminuant l'impact écologique des activités humaines et en adaptant les usages du littoral ; en favorisant les coopérations territoriales pour une meilleure gestion intégrée.

Eau et risques : concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs via un aménagement adapté, le développement de la résilience des milieux ou la diffusion d'une culture du risque, mais aussi en sécurisant les territoires face aux risques d'inondation, et en adaptant l'accueil de la population à la disponibilité de la ressource en eau dans une approche multi-usages.

**STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT**

**Schéma Eau et Climat 3.0**

**Axes stratégiques :**

- S'adapter et augmenter la résilience des territoires, expérimenter.
  - Connaître pour bien agir.
- Anticiper pour ne pas subir : l'accès à une eau de qualité.

**STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES  
LOCALES CONCERNEES**

**PCAET**

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et préserver la qualité de l'air à travers la construction d'un plan Climat, développer les transports en communs et les alternatives aux véhicules individuels, entreprendre le renouvellement urbain, sensibiliser les citoyens aux économies d'énergies.
- Développer les énergies renouvelables, en particulier le solaire et devenir un territoire à énergie propre en fabriquant de l'hydrogène vert.

**Mission Bois Energie de la CCI du Gard**

- Installation de chaufferies/chaudières bois plusieurs communes

**Orientations de la Charte du Parc national des Cévennes**

- Asseoir la qualité de vie et l'attractivité du territoire sur un urbanisme et une architecture durable
- Assurer une gestion quantitative équilibrée, permettant le respect des milieux aquatiques et la satisfaction des besoins
  - Protéger les zones humides
- Promouvoir une agriculture respectueuse de la biodiversité et des principes de l'agroécologie
- Anticiper et s'adapter aux effets du changement climatique sur les forêts
- Fédérer les acteurs du tourisme et les habitants autour de l'écotourisme

**externes du territoire, rendre le territoire plus autonome et vertueux en diminuant les impacts et préservant la singularité du territoire**

Le territoire souhaite promouvoir la production des sources d'énergies renouvelables et réduire sa dépendance aux ressources finies tout en optimisant la gestion des recyclables dans une logique de réemploi et d'économie circulaire en :

- Visant la neutralité carbone (que toutes les émissions soient réduites, évitées ou compensées).
- Adaptant les pratiques agricoles aux évolutions du changement climatique.
- Produisant et consommant une grande partie de l'hydrogène vert sur le territoire.
- Développant les installations solaires.
- Promouvant une mobilité douce et accessible.
- Visant l'autonomisation énergétique de communes grâce à de la biomasse gérée vertueusement

- Soutenir le développement et la diversification de l'offre touristique

⇒ **B - Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZONS 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p style="text-align: center;"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</b></p> <p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Diagnostic de fonctionnalité écologique et projets de restauration des trames</li> <li>2 Prise en compte de la biodiversité dans le cadre des projets d'aménagement plantation arbres, extinction (lutte contre pollution lumineuse), nature en ville</li> <li>3 Déploiement des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature</li> <li>4 gestion durable de la ressource en eau, tant sur des aspects qualitatifs que quantitatifs</li> <li>5 prévention et la réduction des risques d'inondation</li> <li>6 préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.</li> </ol> <p><u>Biodiversité</u> : préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour <b>atteindre la non perte nette de biodiversité</b> en mettant en œuvre les objectifs de la Stratégie régionale de biodiversité. Préserver et restaurer les continuités écologiques, avec une attention particulière envers les continuités et réservoirs écologiques terre-lagunes-mer, et en intégrant la trame noire. Préserver les sols vivants notamment par des pratiques agricoles et forestières durables ou par la désartificialisation ou la renaturation des espaces.</p> <p><u>Milieux aquatiques</u> : préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides notamment en développant la connaissance de ces milieux et en sensibilisant les citoyens à leur protection ; Promouvoir un développement urbain en adéquation avec les capacités de restauration et de fonctionnalité hydromorphologique des cours d'eau et des milieux aquatiques dégradés ; Concilier la préservation des milieux avec les besoins en eau des populations, des activités et de l'agriculture ; Réduire l'usage des perturbateurs endocriniens ; Assurer une coordination entre les différents acteurs et renforcer l'articulation des gestions des milieux aquatiques terrestres, lagunaires et maritimes.</p> <p><u>Foncier</u> : <b>Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040</b> en développant un urbanisme plus durable via la réduction du rythme de consommation des sols, la densification ou le recyclage du foncier, l'encouragement à la renaturation des espaces artificialisés ; Préserver les productions agricoles du territoire régional ; Porter une attention particulière aux espaces littoraux, fragiles et exposés ; Faciliter la mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser</p>	<p style="text-align: center;"><b>Le pays des Cévennes vise une gestion de l'eau exemplaire y compris en développant sa résilience face aux risques naturels et en préservant la biodiversité et les richesses patrimoniales face aux menaces et pollutions.</b></p> <p>Accroître la mémoire collective du risque pour toutes les générations par la commémoration et inventer des supports adaptés au différents publics</p> <p>Sensibiliser aux usages de l'eau</p> <p>Soutenir les actions d'économies d'eau</p> <p>Favoriser le stockage d'eau de pluie</p> <p>Accompagner les changements de pratiques individuelles, industrielles et agricoles</p> <p>Déployer des solutions de stockage de l'eau de pluie insérée au niveau paysager</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b>Gard 2030</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma d'aménagement durable de l'espace gardois.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma Eau et Climat 3.0</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma départemental Espaces Naturels Sensibles</b></p>	



**Schéma départemental de cohérence des activités de pleine nature**

**Pacte territorial pour les gardois :**

Le Département intervient dans le cadre du financement des investissements en matière d'équipement public en eau et assainissement.

**STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES**

**SCoT**

Objectif de la révision :

« Renforcer la politique de régénération des sols, ainsi que les spécificités propres du Pays qui en font son image et sa dynamique »

**Contrat de Rivière AB Cèze**

A identifier l'eau comme une ressource sous tension à préserver

Il prévoit les objectifs suivants

Compatibilité des installations de traitement des eaux usées avec les normes européennes

- Présence de Zones de Répartition des Eaux (ZRE)
- Présence d'un plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)
- Usages de l'eau sur le territoire

Contrat de Rivière EPTB des Gardons

**Le plan "Alès Aggl'eau2030"** déploie un effort considérable pour : le renouvellement des infrastructures d'assainissement et de production, et la gestion du risque inondations.

**Orientations de la Charte du Parc national des Cévennes**

Conserver les milieux aquatiques

Préserver les milieux remarquables

Soutenir les actions favorables aux espèces patrimoniales et à la biodiversité ordinaire

Faire du Parc national un territoire accueillant pour l'abeille

Développer une planification urbaine de qualité

Promouvoir une agriculture respectueuse de la biodiversité et des principes de l'agroécologie

⇒ **C - Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZONS 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b></p> <p><b>Région à énergie Positive (REPOS) et Plan Régional d'action en faveur de l'économie circulaire.</b></p> <p>Objectifs :</p> <p>1 A 2050, réduction de 40% des consommations d'énergie et multiplication par 3 la production d'énergie renouvelable</p> <p>2 Déconnection entre croissance économique et consommation de matières premières</p> <p>3 Zéro déchet éliminé sans valorisation en 2050 (-50% en 2031 par rapport à 2010)</p> <p><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</b></p> <p>- Consommation du bâti : <b>baisser de 20%</b> la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040</p>	<p><b>Développer les ressources et réduire les besoins externes du territoire et rendre le territoire plus autonome et vertueux</b></p> <p>- Consommer d'ici 2025, 50 % de la production d'hydrogène vert sur le territoire.</p>

- Consommation transports : **baisser de 40%** la consommation d'énergie finale des transports de personnes et de marchandises d'ici 2040
- Productions d'ENR : **multiplier par 2,6** la production d'énergies renouvelables d'ici 2040
- Déchets : réduire la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables.

**STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT**

**Gard 2030  
Schéma d'aménagement durable de l'espace gardois.**

**Plan Alimentaire Territorial – PAT**

Intervention du Département pour soutenir les productions agricoles gardoises en circuit court.

**Pacte territorial pour les gardois :**

Le Département intervient en soutenant la rénovation énergétique des équipements publics

**STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES  
LOCALES CONCERNEES**

**Schéma Directeur De Cèze Cévennes**

« Déchets et économie circulaire, vers des modes de gestion de plus en plus vertueux à l'échelle du territoire »

**Charte Forestière de Territoire**

Consolider les bases d'une gestion forestière porteuse d'identité locale  
Renforcer la filière bois comme véritable vecteur de développement local  
Traiter les problématiques forestières au-delà des frontières administratives  
Faire valoir l'espace forestier dans sa multifonctionnalité

**Orientations de la Charte du Parc national des Cévennes**

Développer une politique locale durable de l'énergie  
Développer les énergies renouvelables  
Mobiliser le territoire pour développer l'économie du bois  
Promouvoir des sylvicultures permettant d'alimenter la filière bois tout en augmentant le caractère naturel des forêts

installations solaires.

- Développer les usages pour une mobilité décarbonée par des solutions hydrogène pour : le transport de passagers (bus H2) et de marchandises (fourgons H2), les services de propreté et de transport de déchets (balayeuse H2, bennes à ordures ménagères H2)

- Accompagner les industries locales pour la décarbonation de leurs process industriels et renforcer les synergies avec les acteurs régionaux voire nationaux

**Diminuer les impacts et préserver la singularité du territoire**

Le territoire souhaite promouvoir la production des sources d'énergies renouvelables et réduire sa dépendance aux ressources finies tout en optimisant la gestion des recyclables dans une logique de réemploi et d'économie circulaire

**Diminuer fortement le tonnage de déchets ultimes produits par le territoire**

- État des équipements de tri au regard des normes

- Existence de tri à la source des biodéchets dans la restauration

⇒ **D - Améliorer la santé et le bien-être des habitants**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZONS 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p style="text-align: center;"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</u></b></p> <p><b>Stratégie « Occitanie, pour une culture partout et pour tous »</b></p> <p><b>Stratégie Occitanie, le sport une 2<sup>nd</sup>e nature</b></p> <p><b>Plan santé et bien-être, GIP « Ma Santé – Ma Région » :</b>                      Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social qui visent notamment à augmenter les places de formations paramédicales et sociales pour répondre aux besoins de la population. 1512 places de formations paramédicales supplémentaires ont été créées en 2021, et 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires ont été créées en 2022. Dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales, des concertations territoriales associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre janvier et mars 2023.                      A noter qu'en 2022, la Région Occitanie a consacré plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.</p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</b></p> <p><b>Santé :</b> penser l'aménagement du territoire au regard des enjeux de santé des populations en encourageant la prise en compte de la santé dans le cadre de la planification locale et de l'aménagement opérationnel via notamment des études d'impact en santé, en améliorant la qualité de l'air en devenant Région à énergie positive. Une attention particulière sera portée à la qualité de l'air dans les territoires urbains à forte croissance démographique.</p>	<p>Garantir la continuité des soins de 1<sup>er</sup> recours et rendre accessible par voie de maillage l'offre de prévention et de spécialité dans les territoires ruraux</p> <p>Compléter le maillage du territoire de BCO et PVD permettant de conforter le bien vivre et d'optimiser les l'offre de services et commerciale et de renforcer l'attractivité du territoire.</p> <p>Offrir des espaces publics constitués en îlots de fraîcheurs, désimperméabilisés et accessibles</p> <p>Permettre aux entreprises culturelles et d'artisanat d'art de faire leur transition écologique et d'accroître leur public.</p> <p>Améliorer la santé, le cadre de vie.</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public - (SDAASP).</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma départemental des Solidarités Sociales</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Pacte territorial pour les gardois :</b>                      Dans les domaines sportifs et culturels, soutien aux équipements et aux associations.</p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma départemental des activités de pleine nature</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma de la Culture</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Démarche Le Gard – Militant du Goût :</b>                      Valorisation et promotion des produits et des terroirs gardois en circuit court et soutien à leur montée en gamme sur le plan qualitatif.</p> <p style="text-align: center;"><b>Plan Alimentaire Territorial – PAT</b>                      Intervention du Département pour soutenir les productions agricoles gardoises en circuit court.</p>	<p>Maintenir une diversité de productions agricoles adaptées au changement climatique sur le territoire pour les habitants et les touristes.</p> <p>Favoriser l'amélioration de l'alimentation des habitants.</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b>Contrat Local de Santé</b></p> <p>Les objectifs du CLS du Pays des Cévennes                      &gt; Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé,                      &gt; Articuler les politiques publiques de santé au niveau régional, départemental</p>	

et niveau du territoire de santé de proximité – Pays des Cévennes,  
 > Améliorer l'efficacité du système de santé local en favorisant le  
 décloisonnement et la mutualisation des acteurs et des dispositifs,  
 > Pérenniser et développer l'animation de la démarche territorialisée de santé  
 basée sur une dynamique de travail en réseau

**Les projets culturels de De Cèze Cévennes et Alès Agglomération**

convergent sur la stratégie suivante :

- Soutenir les entreprises culturelles et d'artisanat d'art du territoire, et  
 particulièrement les créatrices
- Accompagner les entreprises culturelles, les lieux de pratiques et de diffusion  
 dans la transition écologique
- Soutenir à bon escient l'évènementiel
- Permettre le développement des pratiques amateurs : soutenir les  
 dispositifs de lectures fixes et itinérants, la danse, renouveler l'offre de  
 formation...
- Utiliser l'art pour rendre fiers les habitants et améliorer leur cadre de vie
  - Augmenter le lien social
  - Dynamiser l'image extérieure du territoire
- Réaffirmer les Cévennes comme destination touristique culturelle durable

**PAT De Cèze Cévennes**

Soutenir, accompagner et développer une agriculture locale de qualité et  
 diversifiée pour tendre vers une autosuffisance alimentaire dans l'esprit de la loi  
 Egalim.

Apporter des solutions logistiques qualitatives et pérennes à la production, la  
 collecte, le stockage et la distribution des denrées alimentaires dans une logique  
 de protection environnementale et de développement économique.

Sensibiliser, informer, éduquer et former à des pratiques alimentaires plus  
 vertueuses, l'ensemble des acteurs : agro-alimentaires, socio-éducatifs,  
 sanitaires, médicaux ainsi que le grand public.

Mutualisation, collaboration, transversalité sont les maîtres mots pour assurer la  
 qualité et la pérennité des actions menées à travers l'ensemble des domaines du  
 PAT, tant au niveau géographique (alliances avec les territoires voisins)  
 qu'institutionnel (adhésion aux réseaux régionaux et départementaux)

Créer une identité forte, dynamique et novatrice afin de valoriser l'image du  
 territoire.

Devenir une locomotive locale et régionale en termes d'agriculture et  
 d'alimentation, qui fédère vers un avenir sain et durable.

**PAT Alès Agglomération**

Rendre accessible à tous une alimentation de qualité

Adapter les filières agricoles et développer les circuits alimentaires locaux  
 Soutenir les agriculteurs dans leur quotidien et dans le changement, et rendre  
 l'accès au métier par la formation et la transmission

Préserver et développer les terres cultivables pour les mettre à disposition d'une  
 production agricole de qualité et adaptée aux besoins du territoire

Rendre les pratiques agro-écologiques dominantes

Faire du PAT un lieu de travail partagé qui expérimente, évalue, communique

**Orientations de la Charte du Parc national des Cévennes**

Offrir un espace exceptionnel de découverte pour sa nature, la qualité de ses  
 paysages et sa tranquillité

Réinvestir le patrimoine industriel et minier

Faire vivre les paysages identitaires des vallées cévenoles

Développer la transformation et les circuits courts

⇒ **E - Préserver et développer des emplois de qualité**

<b>STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b>	<b>HORIZONS 2028 POUR LE TERRITOIRE</b>
<b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b>	



<p>Stratégie régionale Emploi-Croissance 2022-2028, Pacte pour l'Embauche</p>	<p>l'innovation des entreprises de mobilité et former aux métiers de la mécanique durable (100 entreprises et 900 emplois de la filière concernés)</p>
<p><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</b></p> <p><b>Schéma départemental des solidarités sociales</b>  <b>Schéma départemental du tourisme, des loisirs et de l'attractivité</b>          Le Département concourt au développement de l'emploi salarié et non salarié, de façon directe et indirecte à travers le déploiement de ces deux schémas.</p>	<p>- Les éco-activités rassemblent 70 entreprises, l'objectif 2028 et de le tripler.</p>
<p><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b></p> <p><b>PLIE</b></p> <p>Le PLIE Cévenol agit en faveur des publics très éloignés de l'Emploi et concourt à la professionnalisation des acteurs de l'Insertion en favorisant leur rapprochement du monde de l'Entreprise et de la Formation professionnelle adaptée aux nouveaux besoins d'un bassin.</p> <p><b>Agence Myriapolis</b></p> <p>L'agence de développement Alès Myriapolis, guichet unique pour accueillir et accompagner les porteurs de projets de développement économique sur le territoire dans un contexte de transition écologique. L'Agence a pour objectif de favoriser la structuration de filières économiques et l'implantation des entreprises sur le territoire.</p> <p>Signature du Pacte Construction Bois par les 2 EPCI engagement auprès de l'Occitanie à augmenter le recours au bois construction.</p> <p><b>Orientations de la Charte du Parc national des Cévennes</b></p> <p>Soutenir les installations agricoles qui contribuent au projet de territoire          Soutenir le développement de l'artisanat dans les domaines du patrimoine et de l'écoconstruction          Soutenir le développement des structures de transformation du bois          Soutenir le développement et la diversification de l'offre touristique – et mettre en œuvre un développement touristique fondé sur les valeurs du Parc national</p>	<p>- La filière bois-énergie doit avoir connu un déploiement de l'amont à l'aval 1ère et 2ème transformation tant au niveau de l'accroissement de la gestion forestière, que de l'accroissement et la diversification de débouchés et emplois liés.</p> <p>- Accompagner les entreprises dans leur approche énergétique.</p>

⇒ **F - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables**

<p><b>STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b></p>	<p><b>HORIZONS 2028 POUR LE TERRITOIRE</b></p>
<p><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b></p> <p>Etats généraux du Rail et de l'intermodalité, Plan Rail et plan Vélo, Stratégie régionale Emploi-Croissance</p> <p><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</b></p> <p><b>Rééquilibrage</b>= maîtriser la croissance des métropoles, et valoriser le potentiel de développement de tous les territoires</p> <p><b>Objectifs thématiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mobilité</b> : garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers en assurant l'équité territoriale, en facilitant les modes innovants de transports collectifs, en développant des modes de mobilité active, en développant la coopération entre les autorités organisatrices, en limitant la consommation énergétique finale liée aux transports et, enfin, en augmentant la part modale du fret ferroviaire, maritime et fluvial.</li> <li>- <b>Services</b> : favoriser l'accès aux services de qualité en harmonisant et mutualisant l'offre de services entre les différents territoires, en favorisant la préservation des commerces en centres-villes et cœurs de village, en développant de nouveaux services dans les bourgs-centres, les petites villes, les villes moyennes et les quartiers prioritaires de la ville, en assurant l'égalité</li> </ul>	<p>Offrir aux habitants une offre de mobilité diversifiée et sécurisée adaptée à tous les âges et tous usages du quotidien.</p> <p>Augmenter le nombre de kilomètres de pistes cyclables</p> <p>Développer une offre raisonnée de transports en commun</p> <p>Comblent le maillage des pôles multimodaux et les interconnecter</p>

territoriale dans l'accès à la formation, et en prenant en compte les besoins spécifiques des différentes catégories de résidents ou d'usagers du territoire ;

- **Habitat** : développer un habitat adapté aux besoins et à la diversité sociale en encourageant une production plus importante de logements (notamment sociaux) en privilégiant la densification et la rénovation du parc existant, en diversifiant l'offre de logements pour répondre aux parcours de vie des habitants, en luttant contre la précarité énergétique des ménages, en prenant en compte la santé et la qualité de l'air dans les projets d'habitat, en prenant en compte les spécificités liées aux dynamiques des territoires littoraux et de montagne (mutation des stations).
- **Métropoles** : limiter les effets négatifs d'une trop grande concentration dans les métropoles via, notamment, la coordination des politiques d'accueil, l'amélioration de l'équilibre population/emploi ou la mise en place de systèmes performants de mobilité.  
Consolider les moteurs métropolitains en renforçant les fonctions métropolitaines et le positionnement à l'international, et en développant le dialogue intermétropoles.
- **Territoires d'équilibre / centralités** : développer les nouvelles attractivités par la promotion d'un maillage en territoires d'équilibres et centralités locales et par le renforcement de l'équilibre population-emploi en facilitant l'implantation d'activités dans les petites et moyennes villes, ainsi, que dans les bourgs-centres.
- **Coopérations** : renforcer les synergies territoriales en développant les liens entre territoires

**- Volet montagne et ruralité**

- **Offre territoriale** : garantir dans les massifs et les territoires de faibles densités un socle de services et l'accès aux ressources extérieures
- **Complémentarité** : inciter aux coopérations entre territoires et avec les espaces métropolitains
- **Economie rurale et de montagne** : accompagner la transition et le développement des économies dans les territoires ruraux et de montagne

Développer la part de véhicules électriques ou utilisant d'autres technologies soutenables dans le parc automobile privé

Assurer la formation des opérateurs de maintenance sur ces véhicules

Innover en mobilité (Mobility lab) Limiter la part modale de l'autosolisme

Offrir aux habitants les possibilités de rénover et d'habiter des logements sobres sur le plan énergétiques

#### STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT

##### Schéma des Mobilités

En cours d'élaboration, le Schéma Départemental des Mobilités devra permettre une intégration accrue, sur l'infrastructure routière départementale, des modes et services de mobilité alternatifs à la voiture individuelle (vélos, covoiturage, transports collectifs). Par ailleurs, le Département est associé à la création de Pôles d'Echanges Multimodaux sur le territoire gardois.

##### Schéma départemental des aménagements cyclables

##### Schéma départemental du tourisme, des loisirs et de l'attractivité

#### STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES

##### SCoT

Le processus de révision prescrit le 20 octobre 2022 vise à « promouvoir les mobilités alternatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre »

##### Le Plan de Mobilité simplifié de De Cèze Cévennes prévoit

De définir l'organisation des circulations sur De Cèze Cévennes pour tous les véhicules (motorisés ou non), pour le transport des biens et des personnes, et la proposition d'itinéraires cyclables sécurisés.

En parallèle, il est planifié de diversifiée la mobilité touristique douce (2022 - voie verte Gagnières- Saint Paul le Jeune) est aussi ainsi que la connexion des communes du territoire au PEM en projet sur Saint Ambroix

La stratégie du PCAET en cours d'élaboration d'Alès Agglomération prévoit une politique de report modal vers les mobilités douces et les transports en commun en voie de développement.

Accompagner le regain démographique d'une offre de mobilité adaptée

##### PLH Plan Local de l'Habitat Alès Agglomération

La collectivité est **Délégitaire de type 3 pour l'Aide à la pierre**  
Enfin, l'agglomération porte le **Dispositif Occitanie Rénov**

##### PCAET d'Alès Agglomération

Développer des modes de transports alternatifs sur un territoire rural et périurbain et favoriser le développement du vélo ?  
 > Grandes actions en cours : développement du réseau Ales'Y (lignes de bus renforcées, transports à la demande, covoiturage).

**Maison de l'Emploi Alès Cévennes**

Rééquilibrage territorial - Mobilité durable

La Maison de l'Emploi Alès Cévennes œuvre pour la levée des freins à l'emploi, par exemple par la lutte contre l'illettrisme et par la mise en place d'une plateforme de mobilité. Cette plate-forme permet de favoriser les déplacements durables sur le territoire avec des véhicules électriques (voitures, scooters, vélos)

**Orientations de la Charte du Parc national des Cévennes**

S'engager prioritairement pour l'accueil et le maintien d'habitants permanents actifs

Asseoir la qualité de vie et l'attractivité du territoire sur un urbanisme et une architecture durables

**6.2 - Objectifs stratégiques partagés et Mesures opérationnelles**

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Fiches Mesures opérationnelles</b>
<b>Développer une économie de la croissance verte dans un cadre de vie durable</b>	<b>Assurer un développement économique pour une croissance durable</b>
	<b>Proposer un cadre de vie durable au sein d'un territoire équilibré</b>
<b>Améliorer la vie des habitants et l'image du territoire par sa production culturelle et une offre de service rationalisée</b>	<b>Développer l'écosystème culturel en soutenant la production des entreprises du secteur culturel et l'offre proposée à la population</b>
	<b>Proposer un maillage du territoire efficient permettant d'adapter et de rationaliser l'offre de service aux habitants</b>
<b>Proposer une transition enviable en faisant du changement climatique une opportunité et en dynamisant les mobilités</b>	<b>Impulser une résilience ingénieuse du territoire au changement climatique</b>
	<b>Œuvrer pour la généralisation de mobilités durables inventives</b>

Pour chaque mesure opérationnelle, une fiche-mesure annexée au présent contrat projette les enjeux partagés et fixe une feuille de route territoriale sur-mesure pour la période 2022-2028 permettant d'y répondre. Cette feuille de route identifie en particulier les projets structurants prioritaires qui en découlent.

**ARTICLE 7 : INTERVENTION DEPARTEMENT DU GARD DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT**

Au travers du **Pacte pour le Gard**, le Conseil départemental a décidé, pour faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements, de mettre en œuvre un dispositif simple et lisible de mise en cohérence et financement des investissements sur le territoire. Afin de faciliter la réalisation de ces opérations, tout en améliorant la programmation de l'aide départementale, le Pacte pour le Gard est décliné en **contrats territoriaux**.

Le « contrat territorial » est l'acte de référence et le support obligatoire du Département aux communes et à leurs groupements pour les principaux dispositifs d'aides :

- traversée d'agglomération,
- monuments historiques,
- équipement rural : eau potable, assainissement,
- crédits départementaux d'équipement, susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement, hors ceux relevant des fonds sectoriels.

Par ailleurs, les projets structurants, dont l'importance ou l'effet notoire sur l'attractivité et le développement du territoire sont d'intérêt départemental, pourront faire l'objet d'un contrat spécifique.

A travers le Pacte pour le Gard, le Département assure la solidarité territoriale en soutenant les investissements sur les territoires dans de nombreux domaines.

Cette politique d'aide aux territoires permet au Département d'engager une procédure permanente de dialogue et de coopération avec les communautés d'agglomération, communautés de communes et les communes.

Elle se traduit par des engagements concrets au travers du financement d'actions prioritaires définies par les bénéficiaires (cours d'écoles, places et jardins publics, équipements sportifs, requalification de voirie et de réseaux, rénovation énergétique).

### **ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT**

Le contrat Territorial Occitanie 2022-2028 mobilise **l'ensemble des politiques et dispositifs d'intervention de la Région sur la base de ses compétences d'intervention et des axes prioritaires définis dans le prochain CPER et les nouveaux programmes de Fonds Européens.**

Par ailleurs, cette nouvelle génération de politique territoriale mobilise aussi l'ensemble des opérateurs régionaux :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- ....

La Région recherchera à optimiser l'incitativité et la différenciation de son intervention, pour renforcer l'impact de l'action régionale en faveur du rééquilibrage territorial, et de la promotion d'un nouveau modèle de développement plus sobre, plus vertueux et plus juste.

Au titre de la solidarité territoriale, une attention particulière sera portée aux projets situés dans des Communes de Montagne, des Communes Bourgs centres ou dans des quartiers relevant de la géographie prioritaire de la ville.

D'autre part, les actions concourant à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique (actions sur les continuités écologiques notamment : trames vertes, bleues et noires), du projet territorial de l'énergie et aux enjeux de conciliation seront particulièrement encouragées.

La Région apportera une attention particulière, dans le cadre de ce contrat, **à l'innovation et à l'expérimentation territoriale**, en particulier dans le cadre de la démarche « Territoire d'innovation pour un aménagement durable » inscrite au PACTE VERT pour développer une offre de services nouvelle en accompagnant en ingénierie et financièrement des projets d'expérimentations sur l'habitat durable, l'urbanisme transitoire, l'intermodalité et le développement de la nature en ville.



## **ARTICLE 9 : PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN – LA VILLE DE TOUS**

Alès Agglomération s'inscrit dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), qui concerne essentiellement la ville d'Alès.

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain d'Alès (NPNRU), appelé aussi "ANRU2", fait suite au programme ANRU 1 qui portait sur les quartiers des Prés Saint-Jean et des Cévennes (69 M€ investis entre 2006 et 2020).

Le périmètre du nouveau projet est vaste, de Tamaris au Faubourg du Soleil, soit 1/3 de la surface urbanisée de la commune (dont 79 % du parc de logements sociaux d'Alès). 1/3 de la population alésienne y réside, soit 14 000 d'habitants.

Il s'agit d'une rupture de vision car ce renouvellement urbain de la transition s'inscrit dans un contexte d'optimisation foncière, d'îlots de fraîcheur et d'espaces partagés.

La Région et le Conseil départemental du Gard sont actuellement engagés aux côtés d'Alès Agglomération sur le programme de renouvellement urbain prévu avec l'ANRU. Un avenant à la convention initiale doit être prochainement formalisé pour actualiser le programme d'investissement.

Ce projet de renouvellement urbain vise à ce qu'Alès dispose d'un centre-ville actif, étendu aux faubourgs et aux Prés-Saint-Jean, et des quartiers paisibles avec le Gardon pour trait d'union favorisant les modes doux et le lien social.

Les principaux travaux sont les démolitions (494 logements), la construction (250 logements neufs), la réhabilitation et la résidentialisation de logements sociaux, les aménagements d'espaces extérieurs (création de places, d'espaces verts, de voie, ...), la création d'équipements sociaux et culturels et la création d'équipements à vocation économique.

Les quartiers des Cévennes et des Prés Saint Jean concentrent des problématiques sociodémographiques importantes, tous deux anciennement en zones urbaines sensibles, ayant bénéficié d'un premier programme de rénovation urbaine et éligibles au NPNRU. Dans ce cadre, les déconstructions menées sur ces quartiers ont permis une réserve foncière. De plus, ces deux quartiers sont situés sur des axes de circulation et dessertes de transports en commun.

Enfin, il y a une vraie volonté politique de revitaliser ces territoires et d'en changer la qualité de vie et l'image, au sein de la ville mais également de l'Agglomération.

Les opérations ANRU sont finançables au même titre que le droit commun. Une contrepartie obligatoire des collectivités infra-régionales est demandée. En cas de financement inférieur à celui de la Région, celle-ci plafonnera son aide sur la base des contreparties obtenues.

## **ARTICLE 10 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT**

**Le territoire du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes est particulièrement concerné par :**

- **Axe interrégional Massif Central (intégré dans le programme FEDER-FSE+ Auvergne Rhône Alpes). – dont PPN**
  - Soutenir les filières spécifiques du Massif Central
  - Adaptation aux changements climatiques : gestion durable de l'eau
  - Enrayer la perte de biodiversité des écosystèmes emblématiques du Massif Central
  - Soutenir le désenclavement du Massif Central
  - Promouvoir et développer l'attractivité du Massif Central
- **ATI APPROCHE TERRITORIALE INTEGREE - FEDER OCCITANIE** Le Territoire a candidaté à l'automne 2022. Concernant l'objectif stratégique 5, la Région Occitanie, a défini 1 volet Urbain et 1 volet Rural avec 5 actions d'investissement :
  - Améliorer le cadre de vie des habitants
  - Lutter contre la désertification médicale
  - Développement des solutions de mobilités urbaines douces (zone rurale)
  - Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous

- Moderniser et créer des centres de formation dédiés aux apprentis, paramédicaux et/ou en travail social et d'éducation supérieure.
- Les projets rentrent dans les axes stratégiques définies dans les projets de territoire d'Alès Agglomération et De Cèze Cévennes.

- **PROGRAMME LEADER (Gal Des Cévennes au Rhône) Le Territoire du Pays des Cévennes pour le programme LEADER 2023-2027** a fait acte de candidature avec De Cèze Cévennes et l'Agglomération du Gard Rhodanien au sein d'un nouveau Groupe d'Action Locale le GAL DES CEVENNES AU RHONE. Le 28 octobre 2022, l'association GAL Cévennes a déposé, auprès de la Région Occitanie, sa candidature pour un périmètre d'actions de 1826 km<sup>2</sup> accueillant une population de 165 235 habitants.

En juin 2022, la Région Occitanie avait déjà validé les 37 périmètres de GAL de la Région dont celui du GAL Des Cévennes au Rhône. Dès lors, la concertation des acteurs du territoire a été lancée afin de définir une stratégie de développement local pour le programme LEADER 2023-2027. Une concertation en ligne à destination des maires de communes et des acteurs sociaux professionnels, lancée de fin juillet à mi-septembre 2022, et à laquelle une centaine de personnes ont répondu, et une étude statistique menée par l'agence de développement économique Alès Myriapolis, ont permis d'établir un diagnostic de ce territoire en présentant les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces. Deux réunions de concertation, le 27/09/22 à Saint Ambroix et le 14/10/22 à Tornac, ont rassemblé chacune une cinquantaine de personnes : élus, membres d'association, entrepreneurs, techniciens. Ces deux réunions ont permis de valider ce diagnostic et de définir une stratégie d'actions.

La stratégie globale retenue consistera à s'appuyer sur la préservation et la valorisation des multiples atouts du territoire (cadre de vie, patrimoine, ressources naturelles multiples) et sur la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique pour améliorer le bien vivre et le bien travailler sur le territoire.

Cette stratégie se déclinera en quatre objectifs stratégiques :

- « Soutenir l'écotourisme et les loisirs nature »
- « Permettre un développement économique durable fondé sur la valorisation qualitative et cohérente des ressources locales »
- « Améliorer le bien vivre sur le territoire et favoriser le faire ensemble »
- « Coopération »

Le périmètre d'intervention des fonds européens est le même que le CTO du pays des Cévennes, l'animation des programmes est assurée sur l'ensemble du territoire par le SM du Pays des Cévennes. En effet, en tant qu'autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER/FSE+ Occitanie 2021-2027 et en tant qu'autorité de gestion régionale du FEADER 2023-2027, la Région veillera à la mobilisation des fonds européens en cofinancement des projets prioritaires retenus dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels découlant du présent contrat. Enfin, les CTO étant aussi les périmètres ayant été fléchés par la Région pour candidater à l'appel à Projets ATI, ce sera également le Pays des Cévennes qui portera l'ATI si sa candidature est retenue.

La sollicitation déjà effective ou à prévoir d'un cofinancement européen FEDER, FSE+ ou FEADER sera systématiquement mentionnée dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels. Cette indication ne se substitue cependant pas au dépôt d'un dossier de demande de subvention par le porteur de projet selon les modalités spécifiques à chaque programme européen.

Enfin, le présent Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 constitue la Démarche Territoriale Intégrée de référence pour la mise en œuvre des fonds européens :

- **Au titre de l'ATI Approche Territoriale Intégrée, l'Objectif Stratégique 5 (OS5) du FEDER,**
- **Au titre du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER Des Cévennes au Rhône,** dont la structure porteuse est l'association GAL Cévennes (dénomination en cours de modification),
- **Au titre du Plan Local d'Insertion par l'Emploi PLIE FSE** dont la structure porteuse est le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes
- **Au titre des crédits de massif et Pôle Pleine Nature du POI-GIP Massif Central FEDER**

## ARTICLE 11 : GOUVERNANCE

L'élaboration du Projet de Territoire, du Contrat Cadre et des Programmes Opérationnels annuels, ainsi que leur mise en œuvre, reposeront sur une forte implication de l'ensemble des acteurs, et notamment sur la mobilisation de **3 instances de gouvernance** :

1. Un **Comité Territorial de Pilotage stratégique et de suivi** est créé à l'échelle du territoire du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes.

Ce comité, réuni à l'initiative du Territoire, a pour missions :

- D'approuver le Contrat Cadre avant validation par les instances délibérantes de chaque cosignataire,
- D'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets présentés aux partenaires co-financeurs dans chaque Programme Opérationnel annuel,
- D'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation, qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation par voie d'avenant,
- D'ajuster si nécessaire le contrat cadre, notamment dans son article 6.1 relatif aux Trajectoires d'Engagement,
- De fixer, de manière annuelle, la feuille de route partenariale en matière d'ingénierie territoriale sur le territoire,
- De procéder à l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre du contrat et à la tenue du document de suivi « Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028 »

Ce comité est composé des représentants des cosignataires du contrat, des services de l'Etat.

Conformément au souhait de faire du CTO un contrat intégrateur, l'Approche Intégrale Intégrée (ATI OS 5 – FEDER) ayant fait l'objet d'une candidature pour la période 2023-2027, les périmètres du CTO et de l'ATI seront le même : celui du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes. De même pour répondre à la demande de la Région, Autorité de Gestion, et dans un souci d'efficacité et de cohérence de l'action publique, la gouvernance établie dans le cadre de la définition du nouvel ATI (candidature 2023-2027) sera identique à la composition du Comité de Pilotage du CTO.

Les membres sont décrits dans le tableau ci-dessous. Il s'agit d'une liste déposée qui répond au formalisme du FEDER.

Structure	Nombre de sièges
<b>Membres de Droit</b>	
Etat	1 siège
Région Occitanie	3 sièges
Département du Gard	2 sièges
Syndicat Mixte du Pays des Cévennes	2 sièges
Communauté de Communes de Cèze Cévennes	2 sièges
Alès Agglomération	3 sièges
Parc National des Cévennes	1 siège

<b>Autres membres consultatifs</b>	
Etat (services déconcentrés)	
Banque des Territoires	
Ville d'Alès	
Syndicat Mixte des Hautes Vallées Cévenoles	
SIVU Pole Santé Bien-Etre Alès Les Fumades	
Syndicat des Forestiers Privés du Gard	
GAL des Cévennes au Rhône	

Société Arcadie
Grotte de la Cocalière
ALSGF du Chambon
CRPF – Centre Régional de la Propriété Forestière
Environnement Bois Energie
SENFAS
HAUS Terres de Barry
EPIC de Cèze Cévennes
Cévennes Tourisme

- 2. Une Conférence des Maires**, organisée par le territoire de projet, réunie à l'initiative du territoire, au moins une fois par an, lors du processus d'élaboration du Programme Opérationnel Prévisionnel, pour prendre en compte les besoins de chaque commune.
- 3. Un Comité Participatif Citoyen Local**, représentatif de la diversité des habitants et acteurs du territoire, sera institué selon des modalités propres à chaque territoire, dans le respect de la parité.  
Lorsqu'il existe, le Conseil de Développement pourra constituer ce Comité. Ses membres devront être tenus informés des projets de Programmes Opérationnels Prévisionnels afin de pouvoir formuler, à l'attention du Comité de Pilotage, des observations, avis et propositions.  
L'organisation d'espaces d'information citoyenne et de débats participatifs sera encouragée. A travers leur participation, il s'agit de contribuer à la réappropriation par les habitants des enjeux et de l'avenir de leur territoire.

Le Pays des Cévennes s'appuiera sur les entités d'expression citoyenne existantes au sein de De Cèze Cévennes et Alès Agglomération, afin de faire perdurer la dynamique de concertation initiée lors de la concertation sur le Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique mené par l'Etat en 2021.

Enfin, et en lien avec le Volet Territorial du prochain CPER 2021-2027, il est prévu un processus de convergence et de complémentarité entre le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et le Contrat Territorial Occitanie (CTO) qui précisera, au travers d'un **Pacte Territorial Occitanie**, la gouvernance partagée mise en place dans chaque territoire ainsi que, les modalités de programmation coordonnées des opérations.

## **ARTICLE 12 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DES CEVENNES**

La qualité de l'ingénierie territoriale est un facteur décisif de la réussite de l'ambition du présent contrat et de la capacité de transformation, d'innovation et d'expérimentation du territoire.

Le renforcement de l'ingénierie territoriale repose sur :

- Le développement et la montée en compétence des ressources d'ingénierie internes du territoire,
- L'identification et la mobilisation coordonnée de l'offre d'ingénierie disponibles sur le territoire à l'initiative des partenaires du présent contrat et de leurs opérateurs, de l'Etat ou de tout autre opérateur.

L'ensemble des partenaires s'engage à privilégier la coordination de leurs moyens d'ingénierie dans le cadre d'un nouveau partenariat technique, stratégique et opérationnel animé dans le cadre du présent contrat.

La Région Occitanie s'engage à soutenir l'ingénierie territoriale interne du territoire, y compris l'animation et les actions du Conseil de Développement ou du Comité Participatif Citoyen Local,

celle du GAL des Cévennes au Rhône pour la période 2023 d'intervention de son dispositif spécifique d'intervention.

Le territoire devra démontrer comment l'ingénierie ainsi mobilisée, est mise au service du déploiement sur le territoire des politiques et priorités régionales, en articulation avec l'ingénierie externe disponible. A ce titre, une participation active du territoire dans le Réseau Régional des Développeurs Territoriaux Occitanie est attendue.

## **ARTICLE 13 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE**

### **12.1 Le Programme opérationnel annuel, outil de mise en œuvre opérationnelle du contrat**

Au début de chaque année, et en articulation avec l'élaboration et l'adoption des budgets communaux et intercommunaux, la mise en œuvre opérationnelle du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 se traduira par l'élaboration d'un Programme Opérationnel Annuel.

Ce Programme Opérationnel recensera l'ensemble des projets d'investissement du territoire de projet, des intercommunalités et des communes du territoire et de leurs groupements ou opérateurs, qui souhaitent solliciter le soutien des partenaires du Contrat durant l'exercice concerné.

Pour cela **les projets devront être qualifiés** par l'ensemble des partenaires dans le cadre du dialogue territorial, afin de s'assurer que le projet répond aux conditions cumulatives suivantes :

- Contribuer significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contrevenir à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantir la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Ce Programme Opérationnel devra être validé par le Comité de Pilotage, au plus tard à la fin du premier semestre. Pour cela :

- Le projet de P.O doit être transmis, par le territoire, dans sa première version fin janvier,
- Il fera l'objet d'un dialogue de gestion dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre, pour une validation au plus tard à la fin du premier semestre.

Le **Programme Opérationnel Annuel** pourra faire l'objet d'avenant en cours d'année si nécessaire.

L'inscription d'un projet dans le Programme Opérationnel ne vaut pas demande de subvention.

- Tout projet inscrit dans le Programme Opérationnel Annuel doit faire l'objet du dépôt d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention concerné.

La qualification d'un projet, dans le Programme Opérationnel ne vaut pas promesse de subvention mais signifie l'intérêt des partenaires sur le projet.

- Le plan de financement prévisionnel indiqué pour chaque projet dans le Programme Opérationnel correspond à la sollicitation du porteur de projet et est strictement indicatif.
- L'aide et son montant définitif accordée ne peuvent être confirmés qu'après instruction technique, administrative et financière du dossier.

En fin d'année, le Programme Opérationnel est clôturé.

- L'inscription des projets pour lesquels l'aide des partenaires, signifiée par le dépôt d'un dossier de demande de subvention dûment complété, n'a pas été sollicitée est annulée.
- Ces projets peuvent, le cas échéant, être proposés à nouveau dans le cadre d'un Programme Opérationnel ultérieur.

**/!\ Afin de disposer d'une vision prospective et d'une approche globale de l'aménagement du territoire, les projets d'investissement communaux, intercommunaux ou territoriaux doivent être**

proposés dans le projet de Programme Opérationnel Annuel, établi par le territoire, en vue d'échanges entre les partenaires financiers.

Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert
- Inscription dans un programme opérationnel annuel
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur

## **12.2 – Le Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements 2022-2028, outil de suivi pluriannuel indicatif du Contrat Territorial Occitanie**

En parallèle à l'adoption du présent Contrat, les partenaires conviennent de tenir à jour en continu un « **Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements** » non contractuel, pré-identifiant la liste indicative et prévisionnelle des projets d'investissement sur le territoire pour la période 2022-2028.

Ce document évolutif constitue un outil de suivi en temps réel du contrat et de ses perspectives à venir et recense notamment :

- Les grands équipements pour le développement de l'activité et l'offre de services nécessaires pour les différents bassins de vie du territoire sur la durée du Contrat.
- Les types de projets d'intérêt local devant être menés sur la période 2022-2028.
- Les projets de renouvellement urbain et les projets résultant des Contrats Bourgs-Centres Occitanie 2022-2028 qui sont parties intégrantes du présent contrat.
- Les projets immobiliers et fonciers structurants portés par la Région et/ou dont elle est maître d'ouvrage (lycées, CREPS et sport, Culture, Economie...).

### **ARTICLE 14 : MODALITES D'EVALUATION**

Dans le cadre du contrat territorial, une approche qualitative sera recherchée pour valider et mettre en œuvre prioritairement des actions en cohérence avec le PACTE VERT. Une politique et des outils d'évaluation devront être mis en place par le territoire de projet en partenariat avec la Région.

L'évaluation des politiques publiques mises en œuvre au travers du présent Contrat territorial comporte plusieurs enjeux :

- Permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur en rendant les effets des politiques publiques plus visibles et plus lisibles ;
- Contribuer au débat démocratique, notamment autour des rapports d'évaluation, et à la participation citoyenne ;
- Réorienter les stratégies des cofinanceurs si nécessaire.

Une évaluation ciblée des principaux projets financés au titre du présent Contrat pourra utilement être effectuée, au travers notamment d'une sélection d'indicateurs définis dans le PACTE VERT.

### **ARTICLE 15 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION**

Mention sera faite par le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes des partenaires co-financeurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doit figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financées dans le cadre du présent contrat.

### **ARTICLE 16 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS**

Dernière mise à jour : 14/03/2023 15:34

Le présent contrat peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant entre les parties signataires.

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_11-DE



Dernière mise à jour : 14/03/2023 15:34

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_11-DE



Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Le Président du Syndicat Mixte  
des Pays des Cévennes**

Christophe RIVENQ

**La Présidente du Conseil Régional  
Occitanie**

Carole DELGA

**La Présidente du Conseil Départemental**

Françoise LAURENT-PERRIGOT

**Président de la Communauté de  
communes De Cèze Cévennes**

Olivier MARTIN

**Président d'Alès Agglomération**

Christophe RIVENQ

**Président du Parc National des  
Cévennes**

Stéphan MAURIN



Dernière mise à jour : 14/03/2023 15:34

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_11-DE



## **ANNEXES**

### **1/ Objectifs stratégiques et fiches mesures**

### **2/ Diagnostic écologique De Cèze Cévennes CRRTE Contrat de Ruralité et de Transition Ecologique 2021**

### **3/ Diagnostic Ecologique d'Alès Agglomération CRRTE Contrat de Ruralité et de Relance et de Transition Ecologique 2021**

Dernière mise à jour : 14/03/2023 15:34

### **ANNEXE 1**

#### **Objectifs stratégiques et fiches mesures opérationnelles**

L'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du CTO du Pays des Cévennes sur l'accompagnement financier du projet.

Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
- Inscription dans un programme opérationnel annuel (cf. article 12) ;
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

**Il est proposé 6 fiches mesures opérationnelles pour le Pays des Cévennes à savoir :**

- **Assurer un développement économique pour une croissance durable**
- **Proposer un cadre de vie durable au sein d'un territoire équilibré**
- **Développer l'écosystème culturel en soutenant la production des entreprises du secteur culturel et l'offre proposée à la population**
- **Proposer un maillage du territoire efficient permettant d'adapter et de rationaliser l'offre de service aux habitants**
- **Impulser une résilience ingénieuse du territoire au changement climatique**
- **Œuvrer pour la généralisation de mobilités durables inventives**

Dernière mise à jour : 14/03/2023 15:34

**Objectif stratégique : Développer une économie de la croissance verte dans un cadre de vie durable**

**Fiche mesure n° 1 : Assurer un développement économique pour une croissance durable**

Présentation de la mesure n° 6 en lien avec l'objectif stratégique 3 :

-Contexte général :

À partir des années 1990, le territoire a mis en place une politique de développement économique à travers de nouvelles filières industrielles structurées et une offre d'équipements au service de la reconversion du bassin. L'école des Mines d'Alès et son incubateur jouent un rôle crucial dans cette dynamique, de même que l'implication.

La capacité de résilience des entrepreneurs et acteurs locaux a ainsi déjà permis par le passé d'engager des phases de rebond industriel qui ont favorisé la structuration des filières d'excellence du territoire : sports mécaniques et mobilité durable, agroalimentaire, industrie de pointe.

En matière de foncier économique, la demande des entreprises des filières bois, formation et agro-alimentaires peut être satisfaite au nord du territoire grâce à l'OZE (Occitanie Zone Economie, ex PRAE) Humphry Davy. Il s'agit de la reconversion d'un ancien site minier de traitement du charbon en ZAE. Un important investissement de la Région de 11 M€ a été réalisé sur la première phase livrée en 2014. Environ 8 ha aménagés proposant 5,1 hectares cessibles (investissement Région : 8,7M€ (dont 7,5 M€ de travaux), ainsi que 2,5 M€ de travaux pour la création du pont G. FRECHE ouvert en septembre 2020. Plusieurs prospects sont en cours de discussion, en vue d'une implantation possible suite à la dépollution du site. La création du pont a permis de travailler avec l'Agence d'Urbanisme Nîmoise et Alésienne le quartier Pise 2030 pour une remobilisation artisanale et une reconnexion des quartiers résidentiels avec le cœur de ville.

Néanmoins, la demande en foncier économique demeure très forte au sud-est du territoire en lien l'agglomération Nîmoise et l'autoroute.

Le Pays des Cévennes a fait la démonstration que le maintien d'une industrie locale et innovante était un pari gagnant. Il faut poursuivre la réindustrialisation de la France en inventant des process économes en énergie, utilisant des ressources locales et renouvelables et en diversifiant les compétences à travers un maillage de formation de haute qualité adaptés aux besoins des défis à venir des entreprises.

**-Objectifs et contenu de la mesure :**

- **La création de sites et outils vertueux**
- **Le soutien à l'innovation des filières locales d'excellence**
- **L'appui aux outils de formation et de recherche**

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**



- S'adapter au changement climatique,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

**- Exemples de projets concernés par cette mesure :**

Filière industrielle :

- Conforter l'OZE Humphry Davy (priorité régionale)
- Développement d'énergie renouvelable (Projets photovoltaïques)

dont Hydrogène :

- Déploiement de véhicules hydrogène en agréant une candidature à la maille régionale pour optimiser l'obtention des financements nationaux ou européens et ainsi minimiser les coûts de mise en œuvre pour les collectivités ou les entreprises
- Décarbonation des process industriels via le vecteur hydrogène

Filière agro-agri :

- Création d'un pôle viande territorial d'excellence Alès et ateliers de transformation des 2 PAT (moulin, transformation)

## Dernière mise à jour : 14/03/2023 15:34

- Rénovation et Modernisation des Halles de l'Abbaye
- Filière tourisme :
- Nouvel établissement thermal et Jardin des aromatiques Allègre les Fumades
- Pôle de Thermalisme équin Euzet-les-Bains

### - Dont Projets inscrits au CPER :

Bâtiment et Plateforme technologique de l'IMT-Mines ALES DOREE : Diagnostic de polluants Organiques, Ressources en Eau et Environnement, Construction d'un bâtiment d'enseignement et technique, Rénovation thermique de bâtiments.

Localisation : Pays des Cévennes

### - Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

2022-2028

#### **-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

Diversité des filières soutenues et créées  
Satisfaction de l'accompagnement des filières  
Maintien d'un abattoir et de filières d'élevage sur le territoire  
Nombre et diversité de formations proposées

#### **Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

ATI, FEDER, Territoire d'Industrie, CRRTE

#### **Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

Lien avec la Charte et l'accompagnement technique du PNC

#### **-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

Diversité des filières soutenues et créées  
Satisfaction de l'accompagnement des filières  
Maintien d'un abattoir et de filières d'élevage sur le territoire  
Nombre et diversités de formations proposées

#### **Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

ATI, FEDER, Territoire d'Industrie, CRRTE

#### **Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

Mobilisable par l'ensemble des 95 communes du Pays des Cévennes  
Lien avec la Charte et l'accompagnement technique du PNC  
La Mission Chaleur Renouvelable portée par la CCI Gard, conversion aux énergies renouvelables thermiques des installations de production de chaleur/rafraîchissement de bâtiments communaux."

Cette mesure s'intègre dans la SRESRI, en articulation avec les autres schémas régionaux liés à l'enseignement supérieur ou à l'innovation, comme le Contrat de Plan Régional des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP), le schéma des formations sanitaires et sociales, le Schéma Régional du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Internationalisation (SRDEII).

Cette mesure intervient en appui aux projets structurants des 2 EPCI.

Dernière mise à jour : 14/03/2023 15:34

**Objectif stratégique : 1 - Développer une économie de la croissance verte dans un cadre de vie durable**

**Fiche mesure n° 2 Proposer un cadre de vie durable au sein d'un territoire équilibré**

**Présentation de la mesure n° 2 en lien avec l'objectif stratégique 1 :**

**-Contexte général :**

Le territoire du Pays des Cévennes est un territoire attractif, alliant un cadre de vie rural préservé à proximité d'une ville centre et maillé de pôles de centralité secondaires. Les agglomérations les plus proches du territoire sont Nîmes (30 mn de la ville centre), Montpellier et Avignon (1h10 de la ville centre). Avec une moyenne de 1,8% d'habitants supplémentaires entre 2013 et 2019, le Pays des Cévennes connaît une croissance démographique constante.

Cette croissance s'explique principalement par l'excédent migratoire (+1 300 hab. / an en moyenne). Les échanges se font principalement avec l'agglomération nîmoise et les petites villes ou villages situés le long de l'axe Nîmes-Alès. L'excédent migratoire est également notable avec les Bouches-du-Rhône, principalement l'agglomération marseillaise, et Avignon.

Autour de ces pôles urbains gravitent des pôles de proximité, maillons intermédiaires entre les centres urbains et les villages. Il apparaît essentiel de consolider cette arborescence autour des Bourgs-centres (St Jean du Gard, Anduze, La Grand'Combe, Salindres, etc...)

Le Pays des Cévennes doit faire face à un double défi :

- Celui des nouvelles attentes de la population et doit ainsi repenser ses commerces, ses espaces publics, son offre de logements
- Celui de l'accompagnement des personnes âgées et de l'accueil du handicap

**-Objectifs et contenu de la mesure :**

- **Poursuivre les actions en cœur de ville et mailler le territoire de Bourgs-Centres moteurs de développement et d'attractivité**
- **Soutenir la reconversion des espaces publics en lien avec les nouvelles pratiques**
- **Soutenir le renouvellement urbain à toutes les échelles du territoire**
- **Accompagner les communes dans la production de logements adaptés aux nouveaux besoins des habitants et du changement climatique**

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**



- S'adapter au changement climatique
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

**- Exemples de projets concernés par cette mesure :**

- Aménagements d'espaces publics à fort usage social en vue de renforcer la résilience du territoire au changement climatique : territoire du Pays des Cévennes
- Ecoquartiers de Saint Hilaire de Brethmas et Anduze BCO
- 2 Projets Alimentaires de Territoires d'Alès Agglomération et De Cèze Cévennes
- Rénovation énergétiques des bâtiments publics et/ou installation de chaufferies/chaudières bois plusieurs communes du Pays

**- Dont Projets inscrits au CPER :**

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Dernière mise à jour : 14/03/2023 15:34

## 2022-2028

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative  
Mettre 2 indicateurs maximum (mesurables et réalisables)

- Efficience des aménagements
- Mise en place de PAT – critère d'évaluation éprouvés par la Méthode Syallinov
- Renforcement de la présence d'activités et de services

### **Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- Lien fort avec ATI Feder

### **Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

Appui à la politique BCO / Anduze, Barjac, Saint Ambroix, Saint-Hilaire de B, La Grand Combe ,  
Saint Julien les Rosiers, Salindres

Comme pour la précédente fiche, coordination avec le PAT du Conseil Départemental du Gard  
Lien avec la Charte et l'accompagnement technique du PNC

Dernière mise à jour : 14/03/2023 15:34

**Objectif stratégique : 2 Améliorer la vie des habitants et l'image du territoire par sa production culturelle et une offre de service rationalisée**

**Fiche mesure n° 3 : Développer l'écosystème culturel en soutenant la production des entreprises du secteur culturel et l'offre proposée à la population**

**Présentation de la mesure n° 3 en lien avec l'objectif stratégique 2 :**

**-Contexte général :**

Le territoire des Cévennes dispose d'un patrimoine et d'une création culturelle dense. La culture populaire, la culture scientifique, la relation avec son environnement (de la Terre aux Etoiles) livrent une proposition riche, diverse et atypique. Le territoire jouit d'une réputation culturelle liée à des figures du monde artistique passées et présentes. Néanmoins, une partie des nombreux « producteurs d'art et de culture » restent méconnus localement. Beaucoup de femmes contribuent à ce secteur d'activité.

La présence d'artistes et d'artisans d'art ou de leurs groupements connus à l'international est souvent méconnus par les habitants et les touristes.

Bien que de nombreux efforts soient déjà faits, une volonté commune au territoire du Pays de Cévennes souhaite valoriser et développer cette production et favoriser les échanges sociaux et le renforcement des liens qu'elle génère.

**-Objectifs et contenu de la mesure :**

**4. Soutenir les entreprises culturelles du territoire et valoriser les créatrices**

- **Soutenir à bon escient l'évènementiel culturel du territoire**
- **Permettre le développement des pratiques amateurs : soutenir les dispositifs de lecture fixes et itinérants, la danse, etc...**
- **Utiliser l'art pour améliorer le cadre de vie**
- **Augmenter le lien social**
- **Dynamiser l'image extérieure du territoire**

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**



- S'adapter au changement climatique,
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

**- Exemples de projets concernés par cette mesure :**

- **Projet Culturel De Cèze Cévennes** : Opération BD Façades De Cèze Cévennes, Fondation Kiefer Barjac, Développement de la ZAE Terre de Barry dans le secteur artistique et artisanal – Saint Jean de Maruejols et Avéjean, Le Polinno – Tiers lieu de création artistique - Saint Jean de Maruejols et Gagnières, Centre de développement culturel La Maison de l'Eau à Allègre les Fumades
- **Projet Touristique De Cèze Cévennes** : Office de tourisme de Méjannes Le Clap pour des programmations ponctuelles de spectacles
- **Projet culturel AA** : Tiers-lieu culturel Maison Bellot Anduze – (ATI), Lieu de Formation au Design et Show-room Métiers d'Art Maïa Paulin à Saint Jean du Gard
- **Projet touristique d'AA** : Modernisation du Préhistorama à Rousson, Extension de la Mine Témoin à Alès, Valorisation des sentiers de randonnées

**- Dont Projets inscrits au CPER (volet CULTURE ET PATRIMOINE):**

- Réhabilitation de la Scène Nationale Le Cratère par Alès Agglomération
- Chapiteau Ecoresponsable du Pôle National des Arts du Cirque La Verrerie - Alès

Dernière mise à jour : 14/03/2023 15:34

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**  
**2022-2028**

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

Mettre 2 indicateurs maximum (mesurables et réalisables)

**- soutien favorisant le développement de l'industrie culturelles**

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

ATI le FEDER constitue un levier majeur des projets d'investissements culturels de centralité dans son périmètre d'intervention

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

Lien avec la Charte et l'accompagnement technique du PNC

Appui à la politique BCO / Anduze, Barjac, Saint Ambroix, Saint Hilaire de B, La Grand Combe , Saint Julien les Rosiers, Salindres



Dernière mise à jour : 14/03/2023 15:34

**Objectif stratégique : 2 Améliorer la vie des habitants et l'image du territoire par sa production culturelle et une offre de service rationalisée**

**Fiche mesure n° 4 : Proposer un maillage du territoire efficient permettant d'adapter et de rationaliser l'offre de service aux habitants**

**Présentation de la mesure n° 4 en lien avec l'objectif stratégique 2 :**

**-Contexte général :**

Le Pays des Cévennes connaît un regain démographique observable depuis plusieurs années. Il est composé de plusieurs micro-bassins de vie autour desquels s'organise l'économie présente du territoire. Si l'implantation de familles a conduit les collectivités à bien se structurer en matière d'accueil de la petite enfance, des besoins persistent à destination de la jeunesse, notamment en termes de développement d'une offre sportive et culturelle adressée à ce public en dehors de la ville centre du territoire. Par ailleurs, si le profil de la population du territoire reste familial, le vieillissement des habitants crée de nouveaux besoins en termes de santé, de services et de logements.

Ainsi, à l'échelle du Pays des Cévennes, le maintien et le développement d'une offre en équipements et services à destination des habitants demeure importante pour répondre aux besoins de la population et des nouveaux arrivants : offre de santé avec l'hôpital d'Alès, maillage de maisons de santé, maintien des services publics, ...

Dans un contexte budgétaire contraint, un certain nombre d'équipements nécessitent une rénovation, tandis que de nouveaux besoins émergent.

Les difficultés d'accès aux services relèvent à la fois du caractère rural ou au contraire très urbain de certains sites.

**-Objectifs et contenu de la mesure :**

**4 Proposer de répondre aux nouveaux besoins (santé, sécurité, sport, ...) dans un contexte contraint**

- Compléter l'offre d'accueil de praticiens et réduire les écarts d'accès à l'offre de santé pointés par l'ARS
- Favoriser la pratique physique par les équipements de sport en libre accès
- Imaginer des équipements de services résilients, peu coûteux en eau, énergie, maintenance, ...

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**



- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

**- Exemples de projets concernés par cette mesure :**

- Création d'une Maison en Partage à Robiac-Rochessadoule
- Création de la Maison de Santé de Chamborigaud et de son antenne à Génolhac
- Maison des Familles De Cèze Cévennes
- Réhabilitation d'un bâtiment pour l'installation de l'Hôtel de Police à Alès
- Création ou rénovation d'équipements sportifs d'intérêt local ou territorial : territoire du Pays des Cévennes
- Création d'une Maison de l'Habitat et une Maison de la Justice et du Droit à Alès
- Rénovation du lycée Jean-Baptiste Dumas et aménagement des abords en espaces publics résilients

**- Dont Projets inscrits au CPER :**

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Dernière mise à jour : 14/03/2023 15:34

2022-2028

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

Mettre 2 indicateurs maximum (mesurables et réalisables)

- Diversité des services proposés

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

Feder-GIP Massif Central – Pole Pleine Nature Mont Lozère

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

Lien avec la Charte et l'accompagnement technique du PNC

Dernière mise à jour : 14/03/2023 15:34

## **Objectif stratégique : 3 Proposer une transition enviable en faisant du changement climatique une opportunité et en dynamisant les mobilités**

### **Fiche mesure n° 5 : Impulser une résilience ingénieuse du territoire au changement climatique**

#### **Présentation de la mesure n° 5 en lien avec l'objectif stratégique 3 :**

##### **-Contexte général :**

2022 atteste le paradoxe du territoire : commémoration des inondations de 2002 et sécheresse record par son intensité et sa durée. Les activités agricoles, touristiques et parfois besoins du quotidien ont été impactés par la chaleur et le manque d'eau.

De nombreux investissements et sensibilisation dans le cadre de la prévention du risque ont été menés. Il convient de poursuivre ces efforts qui se sont avérés payants.

A l'instar d'autres territoires à l'international, il faut inventer une gestion propre aux extrêmes de notre territoire en travaillant sur les économies d'eau en période sèche, les pratiques et productions adaptées, et inventer des modes de stockage performants et intégrés au niveau paysager en période d'excès des épisodes cévenols et méditerranéens (parfois cumulés).

L'augmentation de la population corrélée à l'augmentation des coûts des matières premières et de l'énergie rend impérieux le besoin de réduire drastiquement les déchets ultimes et de les valoriser au niveau matériau ou énergétique.

##### **-Objectifs et contenu de la mesure :**

- **Développer une gestion prospective de la ressource en eau permettant de réguler les excès en période intense et d'amortir l'effet des sécheresses l'été sur les activités, les productions agricoles, les personnes et le tourisme**
- **Favoriser le maintien des équilibres des milieux aquatiques, fleuves, rivières, en économisant et stockant la ressource**
- **Assurer la sécurité des habitants face au risque inondation**
- **Préserver les ressources déficitaires**
- **Assurer l'accès à l'eau potable**
- **Soutenir les démarches de création d'îlots de fraîcheur et de renaturation dans les communes et la désimpermeabilisation**
- **Optimiser le recyclage des déchets et réduire massivement les déchets ultimes en soutenant et créant les équipements le permettant**

##### **- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**



- S'adapter au changement climatique,
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

##### **- Exemples de projets concernés par cette mesure :**

- Sécurisation du barrage écrêteur de crues de Sainte-Cécile d'Andorge – CD 30
- Sécurisation des digues de Bessèges, Meyrannes, Molières-sur-Cèze et Saint-Ambroix – Ab Cèze, Alès
- Renaturation des cours d'écoles
- Désimpermeabilisation des sols et création d'îlots de fraîcheur (Boisset et Gaujac, Alès)
- Mise en œuvre d'un plan d'économies et de stockage d'eau sur un périmètre de 7 communes (De Cèze Cévennes, dont 1 commune sur la Région AURA – Département Ardèche)
- Création d'une retenue collinaire à Vézénobres et dans le cadre de la DECI Soustelle
- Création de déchetteries (dont 1 Saint Hilaire De Brethmas)
- Plan d'investissement sur les réseaux et équipements d'eau potable du territoire AA
- Conformité ERU, Création 3 STEP intercommunales, Rénovation STEP et réseaux AA
- Nouvelle politique de réduction et valorisation des déchets De Cèze Cévennes et Alès Agglomération

### Dernière mise à jour : 14/03/2023 15:34

- Substitution des prélèvements effectués sur la ressource déficitaire de la nappe alluviale des Gardons à Générargues par le nouveau prélèvement du Bruel dans le karst. (eau potable)
- Rénovation des réseaux d'éclairage d'Alès Agglomération en partenariat avec le Parc National des Cévennes

#### - Dont Projets inscrits au CPER :

néant

#### - Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

2022-2028

#### -Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Application de plans d'actions d'économies

Diversification des modes de stockage

Surfaces désimperméabilisées

Satisfaction des usagers

Masse des déchets ultimes

Diversification des filières de traitements

Nombre d'îlots de fraîcheur créés

#### Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

#### Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Lien avec la Charte et l'accompagnement technique du PNC

- préserver l'eau et les milieux aquatiques (amélioration des connaissances et actions pilotes)

- qualification d'espaces publics

- Favoriser la gestion forestière durable et la prise en compte des enjeux environnementaux au travers des plans de gestion

- Favoriser la mise en oeuvre de pratiques sylvicoles favorables à la biodiversité

Dernière mise à jour : 14/03/2023 15:34

**Objectif stratégique : Proposer une transition enviable en faisant du changement climatique une opportunité et en dynamisant les mobilités**

**Fiche mesure n° 6 : Œuvrer pour la généralisation de mobilités durables inventives**

Présentation de la mesure n° 6 en lien avec l'objectif stratégique 3 :

**-Contexte général :**

Corollaire des caractéristiques géographiques du Pays Cévennes, ce dernier affiche une forte dépendance à la voiture. Elle est employée pour 80% des déplacements domicile-travail et représente 70% de la part modale du territoire. Alors que les actifs du Pays des Cévennes occupent majoritairement un emploi au sein du territoire, la surcharge de certains axes est récurrente et impacte les mobilités locales : rocade d'Alès, traversée de Saint-Ambroix...

La résorption de l'usage exclusif de la voiture individuelle suppose de déployer des solutions alternatives viables. Il s'agit de conjuguer un réseau de transports collectifs - synchrone avec les usages des habitants (école, travail) - avec des dispositifs de déplacement solidaires (covoiturage, transport à la demande...) encore relativement confidentiels. Ce maillage doit se prolonger, en milieu urbain, par des solutions de mobilités douces et alternatives telles, par exemple, le vélo à assistance électrique (VAE). La performance des mobilités alternatives - et leur adoption par les usagers - est indissociable de leur intégration dans le paysage, urbain en premier lieu.

A travers le Syndicat mixte des transports du bassin d'Alès (SMTBA), dont sont membres Alès Agglomération et la Région, des offres alternatives à la voiture individuelle sont mises en place sur Alès Agglomération avec la structuration d'un réseau de covoiturage public autour de 10 lignes structurantes et la location de VAE. La Communauté Alès Agglomération et la Communauté de communes De Cèze Cévennes s'engagent également dans d'ambitieux projets de développement de mobilités douces.

La présence d'un écosystème de la Mobilité sur le Pôle Mécanique d'Alès Agglomération permet de procéder rapidement à des tests d'intermodalité et de mix énergétique sur le territoire du Pays du fait de sa proximité. La réouverture aux voyageurs de la ligne Alès St Ambroix Bessèges va redistribuer la mobilité du quotidien de la partie nord du Pays ainsi que la mobilité touristique.

Développer une approche multimodale et faciliter les connexions aux réseaux de transport des agglomérations avoisinantes

- Faciliter les déplacements internes au territoire
- Développer l'accès à des mobilités alternatives et durables
- Augmenter les accès aux entreprises par les salariés, aux services (santé, ...) et aux lieux d'enseignement
- Favoriser le transport des biens de façon durables permettre la mixité d'usage

**-Objectifs et contenu de la mesure :**

- **Soutenir la création d'équipements favorisant l'usage des modes doux**
- **Encourager les projets de mobilités douces inter territoires multifonctionnelle**
- **Renforcer le développement de l'usage du vélo au quotidien**

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**



- S'adapter au changement climatique
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

**- Exemples de projets concernés par cette mesure :**

- Développement du réseau des pistes cyclables et voies vertes y compris en zone périurbaine et rurale (plusieurs maîtrises d'ouvrages 1ère couronne alésienne) et en lien avec le Sud Ardèche
- Etudes Mobilités Petites Villes de demain (La Grand'Combe, Anduze et Saint Hilaire)
- Création de Pôle Multi-modaux (1 Saint-Ambroix - 1 Salindres - 1 Alès)

### Dernière mise à jour : 14/03/2023 15:34

- Aménagement de voies douces à St Privat des Vieux
- Aménagement des mobilités (quais bus, pistes, ...) – Place de Belgique – devant Lycée JBD – Alès

#### - Dont Projets inscrits au CPER :

- ⇒ Réouverture de la ligne TER – Alès Bessèges

#### Dont Projets portés par le Département :

- Etablissement d'un Schéma de desserte forestière

#### - Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

2022-2028

#### -Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Nb de km de voies cyclables supplémentaires

Diversification des modes de transport

Satisfaction des usagers

#### Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

L'adaptation des acteurs économiques dans l'adaptation aux mutations socioéconomiques passera par l'accompagnement des employeurs dans leur stratégie de recrutement ainsi que l'accompagnement de la transmission / reprise des activités agricoles, artisanales et commerciales.

Sous réserve des seuils des financements européens pourront être actionnés.

En articulation avec les stratégies européennes, le territoire déploie les mobilités douces, l'électromobilité et déploiement de l'hydrogène. Le Conseil Départemental du Gard a équipé le territoire de la fibre qui permet l'intensification du télétravail.

#### Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Lien avec la Charte et l'accompagnement technique du PNC

Dernière mise à jour : 14/03/2023 15:34

**ANNEXE 2**  
**ANNEXE 2 - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DE CEZE CEVENNES CRRTE CONTRAT DE**  
**RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE 2021**

---

**ANNEXE 3**  
**ANNEXE 2 - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE D'ALES AGGLOMERATION CRRTE CONTRAT DE**  
**RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE 2021**

---

Service : FIN - AG - RU  
Réf : IR LP SF CB  
Tél. : 04.66.55.84.82.

CS2023\_02\_12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

**SÉANCE DU 6 JUIN 2023**

Convoqué le 31 mai 2023, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 6 juin 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPPELLIER est nommé(e) secrétaire de séance.

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

**MEMBRES PRÉSENTS (49)** : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Jean-Michel PERRET suppléant d'Aurélien ROUSSEAU, Geneviève COSTE, Gérard BARONI, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stephan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Cyril OZIL, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Jean IPSILANTI, Didier DOYELLE, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Jacques PEPIN, Hervé TAQUET, Guy CHERON, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Marie ITIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Alain GIOVINAZZO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Sylvain CHARMASSON, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Frédéric GRAS, Fabien FIARD suppléant d'Éric CHAUDOREILLE, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPPELLIER, Jean-Jacques VIDAL, Danielle GROSSELIN suppléante de Guilhem LEMARIE, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE.

**POUVOIRS (2)** : Jean-Noël PUDDU pouvoir à Monique CRESPON L'HERISSON, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Christophe RIVENQ.

**ABSENTS (45)** : Marielle VIGNE, Michel RUAS, Henri CROS, Gérard LEROY, Georges BRIOUDES, Jack VERRIEZ, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Jean-Luc GIBELIN, Marc SASSO, Elie ROUVIERE, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Andrée ROUX, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Philippe RIBOT, Olivier MARTIN, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Sylvie CARRASCO, Frédéric ITIER, Thierry BAZALGETTE, Georges RIBOT, Didier SALLES, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Ludovic MOURGUES, Jean-Christophe PAYAN, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Adrien CHAPON, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC.

**Objet** : Octroi d'une offre exceptionnelle de concours sous la forme d'une participation financière au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) Pôle Santé Bien-Être Alès-Les Fumades pour le déploiement d'un équipement assurant la promotion d'une filière locale de Plantes à Parfums Aromatiques Médicinales (PPAM)



## **Le Comité Syndical,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération CS2021\_02\_16 du Comité syndical du Pays des Cévennes en date du 5 juillet 2021 validant le programme de Charte Forestière de Territoire 2021-2024 et en particulier l'action n°14 du plan d'actions « *Valorisation de la résine de pin maritime [...] dans la bioéconomie* »,

**Vu** la décision D2021-10 du Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes en date du 13 septembre 2021 portant « *Lancement (...) de l'étude économique stratégique et de faisabilité pour la création d'une micro-filière de gemmage en Cévennes visant les débouchés de la chimie verte* »,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, et notamment sa compétence « Exercer les activités d'études, d'animation et de gestion nécessaires à la Charte du Pays »,

**Vu** les statuts du SIVU Pôle Santé Bien-être Alès-Les Fumades,

**Vu** la Charte de Développement du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, approuvée en 2004, notamment son volet stratégique n°1 affirmant que le Pays des Cévennes se doit de « faciliter la réalisation d'initiatives et de projets locaux ou micro-locaux de développement et d'aménagement »,

**Considérant** que la filière Plantes à Parfums Aromatiques Médicinales (PPAM) est en émergence sur le territoire des Cévennes, depuis la production à la distribution, en passant par la transformation (distillation, ...) et le conditionnement,

**Considérant** que la filière PPAM, adaptée au changement climatique, répond aux attentes des consommateurs et génère des emplois sur le territoire,

**Considérant** qu'en 2018 et 2019, le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) a soutenu le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes pour mener une mission d'études et d'actions opérationnelles afin de structurer et développer cette filière PPAM,

**Considérant** que depuis 2021, le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), la Région Occitanie et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) ont soutenu le projet « Structuration de micro-filières agricoles » qui appuie administrativement et commercialement 8 micro-filières agricoles en émergence, dont les PPAM,

**Considérant** que depuis 2020, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est attaché à mettre en œuvre par l'intermédiaire de sa Charte Forestière de Territoire (CFT) une politique forestière visant la préservation des espaces forestiers et leur utilisation dans le cadre d'un développement soutenable de son territoire,

**Considérant** que des travaux de la Commission des élus et du Comité de pilotage de la Charte Forestière de Territoire portent sur la valorisation de la résine de pin maritime et l'approfondissement de ses débouchés économiques,

**Considérant** que l'objectif du SIVU, en associant les communes d'Alès et Allègre-les-Fumades dans un projet collectif ambitieux de développement autour de la thématique « Santé Bien-Être », est d'unifier une maîtrise d'ouvrage publique sur la totalité des compétences nécessaires : thermalisme, remise en forme, hébergements, aménagement et développement de la station et toutes activités associées,

**Considérant** que le SIVU ainsi créé entre les deux communes d'Alès et d'Allègre les Fumades conduit à une mutualisation des ressources techniques, humaines, entrepreneuriales, institutionnelles et financières nécessaires au renforcement d'une véritable filière économique « Santé Bien-Être » prenant appui sur le seul pôle thermal du Gard et dont les retombées directes et indirectes sont bénéfiques à tous les partenaires présents sur le territoire du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,

**Considérant** que le SIVU, se situant sur le territoire du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, a décidé, en tant que maître d'ouvrage, la rénovation complète de la station thermale et la création d'un jardin dédié aux PPAM,

**Considérant** que l'exploitant des nouveaux thermes proposera des soins issus des PPAM cévenoles et notamment des douches thérébentinées issue des premiers gemmages du pin maritime, essence locale et adaptée au changement climatique et qu'il déploiera et commercialisera une offre de soins issues des PPAM cévenols,

**Considérant** que les travaux du jardin vitrine dédié aux PPAM consistent dans le réaménagement du parc thermal et la création d'un parc paysager productif de haute qualité environnementale : création d'une entrée magistrale, tracé des cheminements piétons, bassin paysager, mise en place de culture de plantes aromatiques, mobiliers en bois local, aire de jeux, désimperméabilisation des parkings ...

**Considérant** que le SIVU Pôle Santé Bien-être Alès-Les Fumades a sollicité pour la réalisation de ces travaux, dont le montant total prévisionnel s'élève à 1 100 000 € HT, 706 690 € de subventions auprès de différents financeurs ainsi répartis comme suit :

<b>FINANCEURS</b>	<b>Montant en €</b>	<b>%</b>
ÉTAT- FNADT 2017	206 690 €	19%
CONSEIL RÉGIONAL	300 000 €	27%
Syndicat Mixte du Pays des Cévennes	200 000 €	18%
<b>Sous Total</b>	<b>706 690 €</b>	<b>64%</b>
SIVU Pôle Santé Bien Être Alès les Fumades	393 310 €	36%
<b>TOTAL</b>	<b>1 100 000 €</b>	<b>100%</b>

**Considérant** qu'il reste à la charge du SIVU Pôle Santé Bien-Être Alès-Les Fumades la somme de 393 310 € (36 %),

**Considérant** que, pour la mise en œuvre de sa compétence « Exercer les activités d'études, d'animation et de gestion nécessaires à la Charte du Pays », le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes a intérêt à la réalisation de cette opération « Aménagement du parc thermal et du jardin des aromatiques », qui participe sur son territoire au soutien de la filière PPAM et à la valorisation de la résine de pin maritime,

**Considérant** qu'à ce titre il peut proposer une offre de concours au SIVU Pôle Santé Bien-être Alès-Les Fumades,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

**DÉCIDE**

- d'accorder une offre de concours de 200 000 € (deux cent mille euros) au SIVU Pôle Santé Bien-Être Alès-Les Fumades pour permettre l'aménagement du parc thermal et du jardin des aromatiques ;

- un premier versement de l'offre de concours, à hauteur de 80 %, interviendra au commencement des travaux à titre d'avance.
- le versement du solde sera subordonné à la présentation par le SIVU Pôle Santé Bien-être Alès-Les Fumades :
  - d'une délibération concordante approuvant son octroi,
  - d'un plan de financement définitif visé par Madame la Présidente,
  - d'un décompte définitif des dépenses mandatées visé par Madame la Présidente et Monsieur le Receveur communal.

**Votants : 50** (Geneviève COSTE  
ne prend pas part au vote)  
**Pour : 50 – Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Christophe RIVENQ



Service : Finances  
Réf : PC/IR/CC  
Tél. : 04.66.56.43.28

CS2023\_02\_13

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

**SÉANCE DU 6 JUIN 2023**

Convoqué le 31 mai 2023, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 6 juin 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPPELLIER est nommé(e) secrétaire de séance.

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - PLIE CÉVENOL**

**MEMBRES PRÉSENTS (49)** : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Jean-Michel PERRET suppléant d'Aurélien ROUSSEAU, Geneviève COSTE, Gérard BARONI, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stephan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Cyril OZIL, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Jean IPSILANTI, Didier DOYELLE, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Jacques PEPIN, Hervé TAQUET, Guy CHERON, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Marie ITIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Alain GIOVINAZZO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Sylvain CHARMASSON, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Frédéric GRAS, Fabien FIARD suppléant d'Éric CHAUDOREILLE, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPPELLIER, Jean-Jacques VIDAL, Danielle GROSSELIN suppléante de Guilhem LEMARIE, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE.

**POUVOIRS (2)** : Jean-Noël PUDDU pouvoir à Monique CRESPON L'HERISSON, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Christophe RIVENQ.

**ABSENTS (45)** : Marielle VIGNE, Michel RUAS, Henri CROS, Gérard LEROY, Georges BRIOUDES, Jack VERRIEZ, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Jean-Luc GIBELIN, Marc SASSO, Elie ROUVIERE, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Andrée ROUX, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Philippe RIBOT, Olivier MARTIN, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Sylvie CARRASCO, Frédéric ITIER, Thierry BAZALGETTE, Georges RIBOT, Didier SALLES, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Ludovic MOURGUES, Jean-Christophe PAYAN, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Adrien CHAPON, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC.

**Objet : Approbation du Compte Administratif 2022 du PLIE Cévenol**

**Le Comité Syndical,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'instruction comptable M14,

**Vu** le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire et la Décision Modificative de l'exercice 2022,

**Vu** le Compte de Gestion dressé par le comptable,

**Considérant**, que les résultats comptables 2022 du Compte Administratif et du Compte de Gestion sont identiques,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

**APPROUVE**

le Compte Administratif 2022 du PLIE Cévenol, faisant apparaître les résultats suivants:

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2021	2 160,87	94 479,06	96 639,93
Recettes 2022	1 019,78	254 896,59	255 916,37
Dépenses 2022	-1 128,56	-235 833,31	-236 961,87
<b>Résultat 2022</b>	<b>2 052,09</b>	<b>113 542,34</b>	<b>115 594,43</b>
Report Dépenses	0,00		0,00
Report Recettes	0,00		0,00
<b>Résultat Net</b>	<b>2 052,09</b>	<b>113 542,34</b>	<b>115 594,43</b>

**Monsieur le Président se retire et laisse la présidence à Monsieur Max ROUSTAN, 1<sup>er</sup> vice-président.**

**Votants : 49  
Pour : 49 – Unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0**

**Pour extrait conforme,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,**

**Max ROUSTAN**



République Française

# P.L.I.E CEVENOL

POSTE COMPTABLE D ALES

INSTRUCTION

M14

# COMPTE ADMINISTRATIF

**ANNEE 2022**

P.L.I.E CEVENOL - PAYS DES CEVENNES



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**EPCI - ALES (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS  
CEVENNES (2)**

Numéro SIRET : 25300337000033

POSTE COMPTABLE :

**M 14**

**Compte administratif**

**voté par nature**

**BUDGET : SYND MIXTE PAYS CEVENNES - PLIE CEVENOL (3)**

**ANNEE 2022**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

### III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

### IV - Annexes (6)

#### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	24
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	25
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	26
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	27
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	28
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	29

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	30





Sans Objet

- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

**C - Autres éléments d'informations**

- C1.1 - Etat du personnel 31
- C1.2 - Actions de formation des élus Sans Objet
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier Sans Objet
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement Sans Objet
- C3.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
- C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet
- C3.6 - Identification des flux croisés Sans Objet

**D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures**

- D1 - Décision en matière de taux de contributions directes Sans Objet
- D2 - Arrêté et signatures 33

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

ALES  
SYND MIXTE PAYS CEVENNES - PLIE CEVENOLS<sup>2</sup>LO  
CA

## I – INFORMATIONS GENERALES

## INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	153 537
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	58,05 %	
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		NaN %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	99,96 %	NaN %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,00 %	NaN %
5	Encours de la dette	0	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET****POUR MEMOIRE<sup>(1)</sup>**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),

- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	235 833,31	G	254 896,59
	Section d'investissement	B	1 128,56	H	1 019,78
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	94 479,06 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	2 160,87 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	<b>236 961,87</b>	= G+H+I+J	<b>352 556,30</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	<b>0,00</b>	= K+L	<b>0,00</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	235 833,31	= G+H+K	349 375,65
	Section d'investissement	= B+D+F	1 128,56	= H+J+L	3 180,65
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	<b>236 961,87</b>	= G+H+I+J+K+L	<b>352 556,30</b>

#### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	K
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	0,00
010	Stocks (4)	0,00	L
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées		
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	69 495,00	12 553,02	2 461,28	0,00	54 480,70
012	Charges de personnel, frais assimilés	122 532,06	121 282,98	0,00	0,00	1 249,08
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	122 902,00	98 516,25	0,00	0,00	24 385,75
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>314 929,06</b>	<b>232 352,25</b>	<b>2 461,28</b>	<b>0,00</b>	<b>80 115,53</b>
66	Charges financières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>315 929,06</b>	<b>232 352,25</b>	<b>2 461,28</b>	<b>0,00</b>	<b>81 115,53</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 100,00	1 019,78			80,22
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 100,00</b>	<b>1 019,78</b>			<b>80,22</b>
<b>TOTAL</b>		<b>317 029,06</b>	<b>233 372,03</b>	<b>2 461,28</b>	<b>0,00</b>	<b>81 195,75</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	100,00	0,00	0,00	-100,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	210 550,00	254 794,33	0,00	0,00	-44 244,33
75	Autres produits de gestion courante	0,00	2,26	0,00	0,00	-2,26
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>210 550,00</b>	<b>254 896,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-44 346,59</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>222 550,00</b>	<b>254 896,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-32 346,59</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>222 550,00</b>	<b>254 896,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-32 346,59</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>94 479,06</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES


#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	400,00	149,99	0,00	250,01
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 860,87	978,57	0,00	1 882,30
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 260,87</b>	<b>1 128,56</b>	<b>0,00</b>	<b>2 132,31</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des op. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 260,87</b>	<b>1 128,56</b>	<b>0,00</b>	<b>2 132,31</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 260,87</b>	<b>1 128,56</b>	<b>0,00</b>	<b>2 132,31</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>0,00</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des op. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	1 100,00	1 019,78		80,22
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 100,00</b>	<b>1 019,78</b>		<b>80,22</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 100,00</b>	<b>1 019,78</b>	<b>0,00</b>	<b>80,22</b>

Envoyé en préfecture le 13/06/2023  
 Reçu en préfecture le 13/06/2023  
 Publié le 13/06/2023  
 ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_13-DE



Crédits annulés

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis
	<b>Pour information</b> <b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	(2) <b>2 160,87</b>	

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	15 014,30		15 014,30
012	Charges de personnel, frais assimilés	121 282,98		121 282,98
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	98 516,25		98 516,25
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	1 019,78	1 019,78
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>234 813,53</b>	<b>1 019,78</b>	<b>235 833,31</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	149,99	0,00	149,99
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	978,57	0,00	978,57
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>1 128,56</b>	<b>0,00</b>	<b>1 128,56</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	100,00		100,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	254 794,33		254 794,33
75	Autres produits de gestion courante	2,26	0,00	2,26
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>254 896,59</b>	<b>0,00</b>	<b>254 896,59</b>
<b>Pour information</b>				<b>94 479,06</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>94 479,06</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 019,78	1 019,78
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>1 019,78</b>	<b>1 019,78</b>
<b>Pour information</b>				<b>2 160,87</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				<b>2 160,87</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

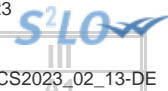
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>69 495,00</b>	<b>12 553,02</b>	<b>2 461,28</b>	<b>0,00</b>	<b>54 480,70</b>
60623	Alimentation	350,00	241,43	0,00	0,00	108,57
60628	Autres fournitures non stockées	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
60631	Fournitures d'entretien	150,00	36,01	0,00	0,00	113,99
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	91,06	0,00	0,00	-91,06
6064	Fournitures administratives	1 200,00	1 093,31	0,00	0,00	106,69
611	Contrats de prestations de services	52 955,00	1 300,00	2 000,00	0,00	49 655,00
6132	Locations immobilières	8 700,00	5 174,00	0,00	0,00	3 526,00
6156	Maintenance	2 190,00	2 927,28	0,00	0,00	-737,28
6168	Autres primes d'assurance	1 300,00	1 292,25	0,00	0,00	7,75
6182	Documentation générale et technique	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
6184	Versements à des organismes de formation	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
6188	Autres frais divers	150,00	180,00	0,00	0,00	-30,00
6237	Publications	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6251	Voyages et déplacements	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6257	Réceptions	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	-178,96	461,28	0,00	717,68
6262	Frais de télécommunications	350,00	396,64	0,00	0,00	-46,64
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>122 532,06</b>	<b>121 282,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 249,08</b>
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100,00	84,18	0,00	0,00	15,82
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 400,00	1 484,40	0,00	0,00	-84,40
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	300,00	254,35	0,00	0,00	45,65
64131	Rémunérations non tit.	85 802,06	81 170,14	0,00	0,00	4 631,92
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	100,00	0,00	0,00	-100,00
64138	Autres indemnités non tit.	5 500,00	5 175,88	0,00	0,00	324,12
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	21 500,00	24 334,61	0,00	0,00	-2 834,61
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 300,00	3 378,55	0,00	0,00	-78,55
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 400,00	3 435,13	0,00	0,00	-35,13
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 100,00	1 865,74	0,00	0,00	-765,74
6475	Médecine du travail, pharmacie	130,00	0,00	0,00	0,00	130,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>122 902,00</b>	<b>98 516,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 385,75</b>
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	122 902,00	98 515,52	0,00	0,00	24 386,48
65888	Autres	0,00	0,73	0,00	0,00	-0,73
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011+012+014+65+656)</b>		<b>314 929,06</b>	<b>232 352,25</b>	<b>2 461,28</b>	<b>0,00</b>	<b>80 115,53</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>
6616	Intérêts bancaires, opérat° financement	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> <b>= a+b+c+d+e</b>		<b>315 929,06</b>	<b>232 352,25</b>	<b>2 461,28</b>	<b>0,00</b>	<b>81 115,53</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)</b>	<b>1 100,00</b>	<b>1 019,78</b>			<b>80,22</b>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 100,00	1 019,78			80,22
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 100,00</b>	<b>1 019,78</b>			<b>80,22</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 100,00</b>	<b>1 019,78</b>			<b>80,22</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>317 029,06</b>	<b>233 372,03</b>	<b>2 461,28</b>	<b>0,00</b>	<b>81 195,75</b>
Pour information <b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				

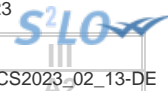
## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

Montant des ICNE de l'exercice N-1
= Différence ICNE N – ICNE N-1



- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-100,00</b>
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	100,00	0,00	0,00	-100,00
70	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
73	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
74	<b>Dotations et participations</b>	<b>210 550,00</b>	<b>254 794,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-44 244,33</b>
74718	Autres participations Etat	72 000,00	125 185,30	0,00	0,00	-53 185,30
74758	Participat° Autres groupements	59 550,00	61 918,82	0,00	0,00	-2 368,82
7477	Participat° Budget communautaire et FS	79 000,00	67 690,21	0,00	0,00	11 309,79
75	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>2,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2,26</b>
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	2,26	0,00	0,00	-2,26
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>210 550,00</b>	<b>254 896,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-44 346,59</b>
76	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
77	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>12 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 000,00</b>
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
78	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>222 550,00</b>	<b>254 896,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-32 346,59</b>
042	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
043	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>222 550,00</b>	<b>254 896,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-32 346,59</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>94 479,06</b>				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

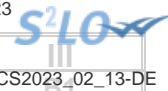
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	400,00	149,99	0,00	250,01
2051	Concessions, droits similaires	400,00	149,99	0,00	250,01
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	2 860,87	978,57	0,00	1 882,30
2183	Matériel de bureau et informatique	2 860,87	978,57	0,00	1 882,30
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 260,87</b>	<b>1 128,56</b>	<b>0,00</b>	<b>2 132,31</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>3 260,87</b>	<b>1 128,56</b>	<b>0,00</b>	<b>2 132,31</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>3 260,87</b>	<b>1 128,56</b>	<b>0,00</b>	<b>2 132,31</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>			
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

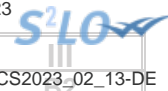
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.



## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	1 100,00	1 019,78		80,22
28183	Matériel de bureau et informatique	1 100,00	1 019,78		80,22
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 100,00</b>	<b>1 019,78</b>		<b>80,22</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 100,00</b>	<b>1 019,78</b>		<b>80,22</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>1 100,00</b>	<b>1 019,78</b>	<b>0,00</b>	<b>80,22</b>
<b>Pour information</b>		<b>2 160,87</b>			
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

Cet état ne contient pas d'information.





**IV – ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

**REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)**

Dépenses réelles	0	1 129	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 129
- Equipements municipaux (2)		1 129	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 129
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
<b>Total dépenses</b>	<b>0</b>	<b>1 129</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 129</b>
<b>Total recettes</b>	<b>3 181</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 181</b>
<b>Solde d'investissement</b>	<b>3 181</b>	<b>-1 129</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 052</b>

**RESTES A REALISER au 31/12/N**

<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SOLDE RAR investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**FONCTIONNEMENT**

**REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)**

<b>Total dépenses</b>	<b>1 020</b>	<b>234 814</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>235 833</b>
<b>Total recettes</b>	<b>94 479</b>	<b>254 897</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>349 376</b>
<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>93 459</b>	<b>20 083</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>113 542</b>

**RESTES A REALISER au 31/12/N**

<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SOLDE RAR fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

**IV – ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE**

**A1**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>0</b>	<b>1 129</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 129</b>
Dépenses réelles		0	1 129	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 129
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150
2051	Concessions, droits similaires	0	150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	979	0	0	0	0	0	0	0	0	0	979
2183	Matériel de bureau et informatique	0	979	0	0	0	0	0	0	0	0	0	979
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**RECETTES**

<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>3 181</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 181</b>
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>1 020</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 020</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 020
28183	Matériel de bureau et informatique	1 020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 020
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	2 161	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 161

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		1 020	234 814	0	0	0	0	0	0	0	0	0	235 833
Dépenses réelles		0	234 814	0	0	0	0	0	0	0	0	0	234 814
011	Charges à caractère général	0	15 014	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 014
60623	Alimentation	0	241	0	0	0	0	0	0	0	0	0	241
60631	Fournitures d'entretien	0	36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36
60632	Fournitures de petit équipement	0	91	0	0	0	0	0	0	0	0	0	91
6064	Fournitures administratives	0	1 093	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 093
611	Contrats de prestations de services	0	3 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 300
6132	Locations immobilières	0	5 174	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 174
6156	Maintenance	0	2 927	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 927
6168	Autres primes d'assurance	0	1 292	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 292
6188	Autres frais divers	0	180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	180
6261	Frais d'affranchissement	0	282	0	0	0	0	0	0	0	0	0	282
6262	Frais de télécommunications	0	397	0	0	0	0	0	0	0	0	0	397
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	121 283	0	0	0	0	0	0	0	0	0	121 283
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	84	0	0	0	0	0	0	0	0	0	84
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	1 484	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 484
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0	254	0	0	0	0	0	0	0	0	0	254

ALES - SYND MIXTE PAYS CEVENNES - PLIE CEVENOL - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023



ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_13-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généralx administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	TOTAL
64131	Rémunérations non tit.	0	81 170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	81 170
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100
64138	Autres indemnités non tit.	0	5 176	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 176
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	24 335	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 335
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	3 379	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 379
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	3 435	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 435
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0	1 866	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 866
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	98 516	0	0	0	0	0	0	0	0	0	98 516
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	98 516	0	0	0	0	0	0	0	0	0	98 516
65888	Autres	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>1 020</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 020</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 020
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 020
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>94 479</b>	<b>254 897</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>349 376</b>
Recettes réelles		0	254 897	0	0	0	0	0	0	0	0	0	254 897
013	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100
70	<b>Produits des services, du domaine, vente</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
73	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
74	<b>Dotations et participations</b>	<b>0</b>	<b>254 794</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>254 794</b>
74718	Autres participations Etat	0	125 185	0	0	0	0	0	0	0	0	0	125 185
74758	Participat° Autres groupements	0	61 919	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61 919

ALES - SYND MIXTE PAYS CEVENNES - PLIE CEVENOL - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

9

ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_13-DE



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	TOTAL
7477	Participat° Budget communautaire et FS	0	67 690	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67 690
75	Autres produits de gestion courante	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté		94 479	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	94 479

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.



## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

## A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			12-10-2020
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Biens de faible valeur (inférieur à 800 €)	1	08/04/2009
L	Logiciels	2	08/04/2009
L	Voitures	10	08/04/2009
L	Camions et véhicules industriels	10	08/04/2009
L	Mobilier	15	08/04/2009
L	Matériel de bureau et électronique	10	08/04/2009
L	Matériel informatique	5	08/04/2009
L	Matériels classiques	10	08/04/2009
L	Installations et appareils de chauffage	20	08/04/2009
L	Equipement de garage et atelier	15	08/04/2009
L	Agencement et aménagement de bâtiments	20	08/04/2009
L	Matériels et bâtiments légers	10	08/04/2009
L	Plantations	20	08/04/2009
L	Bâtiments ordinaires	50	08/04/2009



## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>
<b>A6.2</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>1 100,00</b>	<b>III 1 019,78</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>1 100,00</b>	<b>1 019,78</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28183	Matériel de bureau et informatique	1 100,00	1 019,78
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>1 019,78</b>	<b>0,00</b>	<b>2 160,87</b>	<b>0,00</b>	<b>3 180,65</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 0,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 3 180,65</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (3) 3 180,65</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.





<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES</b>
<b>A10.1</b>

**A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
21/02/2022	Acquisition de matériels informatiques	788,97	0,00	1
19/07/2022	OFFICE 2021/HOME STUDENT	149,99	0,00	1
09/12/2022	Acquisition matériel de téléphonie mobil	189,60	0,00	1
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 128,56</b>	<b>0,00</b>	



<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES</b>
<b>A10.2</b>

**A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D’IMMOBILISATIONS**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d’acquisition (coût historique)	Durée de l’amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00					0,00



## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

## EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE

A12

**FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE**  
 (reproduire l'annexe par fonds européen géré)  
 Libellé du fonds européen géré : Fonds Social Européen

**I – AU TITRE DES MESURES GERES SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES**  
**RECETTES (fonds versés par l'Etat à la collectivité gestionnaire)**

Objet	Article (1)	Montant
2019 Clause sociale	7477	11 915,25
2020 Clause sociale	7477	31 113,41
2021 Clause sociale	7477	24 661,55
<b>TOTAL</b>		<b>67 690,21</b>

**DEPENSES (aides communautaires versées directement aux bénéficiaires)**  
 En cas de recouvrement de sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire*)	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant
<b>Total des aides versées par la collectivité gestionnaire</b>				<b>0,00</b>

## DEPENSES JUSTIFIEES PAR LES BENEFICIAIRES (2)

**II – AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE\*\*\***  
**RECETTES**

Article (1)	Montant
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

## DEPENSES D'ASSISTANCE TECHNIQUE JUSTIFIEES PAR L'ORGANISME INTERMEDIAIRE (2)

Mesure	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquittement de la facture	Montant
<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les informations seront extraites de PRESAGE.

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.

(\*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(\*\*) Hors dépenses d'assistance technique.

(\*\*\*) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.



**IV – ANNEXES**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS**

**B1.7**

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS  
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>Personnes de droit privé</b> <u>Associations</u> Association Avenir Jeunesse 37 335,70 Association Stade Sainte Barbe 23 444,99 Association Œuvre de la miséricorde 37 734,83 <u>Entreprises</u> Personnes physiques Autres		
<b>Personnes de droit public</b> Etat Régions Départements Communes Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...) Autres		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>98 515,52</b>	



IV  
GT.1

**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>
Contractuel CDI (Cat.A)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Contractuel CDI (Cat.B)	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

**C1.1**

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Contractuel CDI (Cat.A)	A	OTR	616	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Contractuel CDI (Cat.B)	B	OTR	661	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
Adjt adm	C	ADM	367	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

## Résultats budgétaires de l'exercice

11802 - SM PAYS CEVENNES PLIE CEVENOL

Envoyé en préfecture le 13/06/2023  
 Reçu en préfecture le 13/06/2023  
 Publié le 13/06/2023  
 ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_13-DE  
 Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 260,87	317 029,06	320 289,93
Titres de recette émis (b)	1 019,78	257 396,59	258 416,37
Réductions de titres (c)		2 500,00	2 500,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 019,78	254 896,59	255 916,37
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 260,87	317 029,06	320 289,93
Mandats émis (f)	1 128,56	240 177,31	241 305,87
Annulations de mandats (g)		4 344,00	4 344,00
Depenses nettes (h = f - g)	1 128,56	235 833,31	236 961,87
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		19 063,28	18 954,50
(h - d) Déficit	108,78		

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_13-DE

# Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services personnalisés

11802 - SM PAYS CEVENNES PLIE CEVENOL

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
SM PAYS CEVENNES PLIE CEVENOL					
Investissement	2 160,87		-108,78		2 052,09
Fonctionnement	94 479,06		19 063,28		113 542,34
<b>Sous-Total</b>	<b>96 639,93</b>		<b>18 954,50</b>		<b>115 594,43</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>96 639,93</b>		<b>18 954,50</b>		<b>115 594,43</b>
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>96 639,93</b>		<b>18 954,50</b>		<b>115 594,43</b>



**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

---

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

COMITE SYNDICAL - SEANCE DU 6 JUIN 2023

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - PLIE CEVENOL

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 96

Nombre de membres présents : 49

Nombre de suffrages exprimés : 49

Votes :

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0


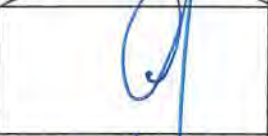
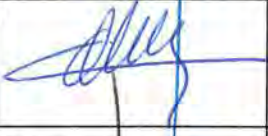





Présenté par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ,

A Alès, le 6 juin 2023,

Le Président,

Délibéré par le Comité Syndical, réuni à l'ATOME à Alès, le 6 juin 2023,

Les membres du Comité Syndical,

COMMUNES	TITULAIRES	NUMEROS VOTANTS	SIGNATURES	SUPPLEANTS	SIGNATURES
ALES	Christophe RIVENQ			Alain BENSACKOUN	
ALES	Max ROUSTAN			Antonia CARILLO	
LA GRAND COMBE	Patrick MALAVIEILLE	8		Joseph PEREZ	
CHAMBORIGAUD	Patrick DELEUZE	9		Emile CORBIER	
SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	Aurélien ROUSSEAU	7		Jean-Michel PERRET	
ALLEGRE LES FUMADES	Geneviève COSTE	10		Hugues CLARET	
LES PLANS	Gérard BARONI	6		Ghislaine CAUSSE	
SAINT AMBROIX	Jean-Pierre DE FARIA	11		Fabrice CHANEL	
SAINT JULIEN DE CASSAGNAS	Pascal MILESI	5		Christine BUISSON	








Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_13-DE

S<sup>2</sup>LOW

SAINT CHRISTOL LEZ ALES	Jean-Charles BENEZET	12		Jérôme MEYNIER	
VEZENOBRES	Liliane ALLEMAND	4		Thierry PIGRENET	
MARTIGNARGUES	Jérôme VIC	13		Stéphan FABRE	
TORNAC	Marielle VIGNE	3		Catherine SERVOUSE	
EUZET LES BAINS	Cyril OZIL	14		Stéphanie CROXO	
ROBIAC- ROCHESSADOULE	Henri CHALVIDAN	2		Yves CONSTANDINOPOULOS	
CORBES	Monique CRESPON L'HERISSON	15		Jean-Louis CARDOT	
BARJAC	Jean IPSILANTI	42		Edouard CHAULET	
SAINT JEAN DU GARD	Michel RUAS	41		Mireille LALLEMAND	
LA VERNAREDE	Henri CROS	40		Martine VEGA	
COURRY	Gérard LEROY	39		Eddy RAEPSAET	
SENECHAS	Didier DOYELLE	38		François DELAUNAY	
LES SALLES DU GARDON	Georges BRIOUDES	37		Elisabeth NAAMAR	
MIALET	Jack VERRIEZ	36		Nathalie SERVAIS	
SAINT JULIEN LES ROSIERS	Serge BORD	35		Eric PLANTIER	
BONNEVAUX	Roseline BOUSSAC	34		Frédéric VIDAL	
GENERARGUES	Thierry JACOT	33		Patrice ASSEMAT	

Envoyé en préfecture le 13/06/2023


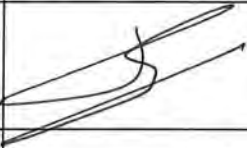


Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_13-DE

Marcel PAGE

S<sup>2</sup>LOW

SERVAS	Roch VARIN D'AINVELLE	32			
SAINT JUST ET VACQUIERES	Jean-Michel BUREL	31		Christian DEVISMES	
BESSEGES	Jacques MOLLE	30		Marie-Hélène MALBOS	
CENDRAS	Yannick LOUCHE	29		Sylvain ANDRE	
MONS	Gérard BANQUET	28		Alice VILLEMAGNE	
SAINTE CECILE D'ANDORGE	Jacques PEPIN	27		André DUMAS	
SAINT BRES	Hervé TAQUET	26		Jean-Pierre CHARPENTIER	
GENOLHAC	Guy CHERON	25		Jean-François POLGE	
SAINT JEAN DE VALERISCLE	Bernard HILLAIRE	24		Catherine JUSTET	
LAVAL-PRADEL	Joseph BARBA	23		Edwige SOL	
SAINT VICTOR DE MALCAP	Patrick DANIS	22			
NERS	Patrice PUPET	21		Olivier AVOUAC	
LAMELOUZE	Bruno BIONDINI	20		Jean-Max RENOUX	
SALINDRES	Jean-Luc GIBELIN	19		Lysiane GUY	
CHAMBON	Marc SASSO	18		Jean-Pierre CHIFFE	
LE MARTINET	Elie ROUVIERE	17		Sylvie PEREZ	
BRANOUX LES TAILLADES	Michel VIGNE	43		Gilberte MOULIERE	

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_13-DE



CONCOULES	Jean-Marie MALAVAL	44		Ma nuel EGIDIO	
SAINT HIPPOLYTE DE CATON	Patrick JULLIAN	45		Cyprien LAURIOL	
SAINT JEAN DE MARUEJOLS	Thierry DAUBLON	46		Jean-Philippe PETIT	
SAINT JEAN DE SERRES	Andrée ROUX	47		Jacqueline JANIEC	
RIVIERES	Jean-Marie ITIER	48		Bruno LAPIPE	
MEJANNES LES ALES	Christian TEISSIER	49		Nathalie CHANTAGREL	
MONTEILS	Jean-Claude D'ANTONA	50		Patrick FONTAINE	
PORTES	François SELLE	51		Jean-Pierre MOUYREN	
VABRES <i>provision à la Commission d'Urbanisme (15)</i>	Jean-Noël PUDDU	52		Philippe CHABANIS	
ROCHEGUDE	Patrick DUMAS	53		Cécile OZIL	
THOIRAS	Jean-Marie AIGUILLON	54		Lionel ANDRE	
POTELIERES	Jean-Paul ANDRE	55		Patrick AUBENAS	
NAVACELLES	Bruno CLEMENCON	56		Alain LAUPIE	
SAINT PRIVAT DES VIEUX	Philippe RIBOT	57		Lucas CELESTE	
GAGNIERES	Olivier MARTIN	58		Bernard DURAND	
LES MAGES	Alain GIOVINAZZO	59		Myriam BOYER	
SAINT PRIVAT DE CHAMPCLOS	Jean-François FLANDIN	60		Lysiane SARRAZIN	

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_13-DE

Philippe COSTE

S<sup>2</sup>LOW

SEYNES	Thierry JONQUET	61			
LEZAN	Sylvie CARRASCO	62		Nelly PAILHES	
SAINT FLORENT SUR AUZONNET	Jean-Pierre BEAUCLAIR	63		Christelle PASCAL	
RIBAUTE LES TAVERNES	Frédéric ITIER	64		Any COULOMB	
BAGARD	Thierry BAZALGETTE	65		Dahbia BENIRBAH	
SAINT DENIS	Yannick DULFOUR	66		Monique PRADES	
SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE	David GUIRAUD	67		Patrick BONNAFOUX	
BRIGNON	Rémy BOUET	68		Laurence BLONDIN	
THARAUX	Sylvain CHARMASSON	69		Denis GUILLAUME	
MASSILLARGUES-ATUECH	Dominique BOCQUET	70		Aurélie GENOLHER	
SAINT MARTIN DE VALGALGUES	Nordine SEKARNA	71		Jennifer WILLENS	
BORDEZAC	Didier CAYRON	72		Jean-Luc ROELAND	
SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN	Frédéric GRAS	73		Ellen RAUZIER	
SOUSTELLE	Georges RIBOT	74		Jean-Pierre OZIL	
DEAUX	Didier SALLES	102		Laurent INSALACO	
CRUVIERS LASCOURS	Eric CHAUDOREILLE	101		Fabien FIARD	
SAINT BONNET DE SALENDRINQUE	Sébastien MAGNY	100		Alain SUEUR	

Envoyé en préfecture le 13/06/2023


Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_13-DE

S<sup>2</sup>LOW

SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE	Guy MANIFACIER	99		Francis RIDEAU	
ROUSSON	Ghislain CHASSARY	98		Christelle LOZANO	
MASSANES	Laurent CHAPPELLIER	97		Grégory LENNE	
SAINTE CROIX DE CADERLE	Ludovic MOURGUES	96		Jacqueline MARTIN	
SAINT SAUVEUR DE CRUZIERES	Jean-Christophe PAYAN	95		Robert CHAMPETIER	
SAINT JEAN DU PIN	Julie LOPEZ-DUBREUIL	94		Didier LAURIOL	
BOUCOIRAN ET NOZIERES	Jean-Jacques VIDAL	93		Didier CARNOT	
SAINT PAUL LA COSTE	Adrien CHAPON	92		Edith GLARDON	
ANDUZE	Guilhem LEMARIE	91		Danielle GROSSELIN	
PEYREMALE	Fanny SILHOL	90		Jonathan PADOU	
SAINT JEAN DE CEYRARGUES	Sylvain RICHARD	89		Eric BARD	
BROUZET LES ALES	Emmanuelle GENEVET	88		Hélène BON	
MEJANNES LE CLAP	Jérôme BASSIER	87		Edouard LARI	
MOLIERES SUR CEZE	Florence BOUIS	86		Augustin NICOLAS	
BOISSET GAUJAC	Julien HEDDEBAUT	85		Josiane ALMERAS	
MEYRANNES	Michel GRUSZECKI	84		Christine PARIS	
CASTELNAU VALENCE	Bernard ROUCAUTE	83		Gérald VIEILLARD	

SAINT ETIENNE DE L'OLM	Johanna HUGUET	82		Chr	Envoyé en préfecture le 13/06/2023 Reçu en préfecture le 13/06/2023 Publié le 13/06/2023 ID : 030-253003370-20230606-CS2023_02_13-DE 
AUJAC	Firmin PEYRIC	81		Patrick LARMAGNAT	

Certifié exécutoire par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication, le

A Alès, le



Service : Finances  
Réf : PC/IR/CC  
Tél. : 04.66.56.43.28

CS2023\_02\_14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

**SÉANCE DU 6 JUIN 2023**

Convoqué le 31 mai 2023, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 6 juin 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPELLIER est nommé(e) secrétaire de séance.

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - PLIE CÉVENOL**

**MEMBRES PRÉSENTS (49)** : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Jean-Michel PERRET suppléant d'Aurélien ROUSSEAU, Geneviève COSTE, Gérard BARONI, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stephan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Cyril OZIL, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Jean IPSILANTI, Didier DOYELLE, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Jacques PEPIN, Hervé TAQUET, Guy CHERON, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Marie ITIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Alain GIOVINAZZO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Sylvain CHARMASSON, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Frédéric GRAS, Fabien FIARD suppléant d'Éric CHAUDOREILLE, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPELLIER, Jean-Jacques VIDAL, Danielle GROSSELIN suppléante de Guilhem LEMARIE, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE.

**POUVOIRS (2)** : Jean-Noël PUDDU pouvoir à Monique CRESPON L'HERISSON, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Christophe RIVENQ.

**ABSENTS (45)** : Marielle VIGNE, Michel RUAS, Henri CROS, Gérard LEROY, Georges BRIOUDES, Jack VERRIEZ, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Jean-Luc GIBELIN, Marc SASSO, Elie ROUVIERE, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Andrée ROUX, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Philippe RIBOT, Olivier MARTIN, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Sylvie CARRASCO, Frédéric ITIER, Thierry BAZALGETTE, Georges RIBOT, Didier SALLES, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Ludovic MOURGUES, Jean-Christophe PAYAN, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Adrien CHAPON, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC.

**Objet : Approbation du Compte de Gestion 2022 du PLIE Cévenol**

**Le Comité Syndical,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** qu'après s'être fait présenter le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire et la Décision Modificative de l'exercice 2022, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion délivré par Monsieur le Trésorier Principal d'Alès,

**Considérant** qu'après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 lors de la présente séance,

**Considérant** qu'en statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**Considérant** qu'en statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Considérant** le Compte de Gestion 2022 du Trésorier Principal transmis par les services de la Trésorerie Principale d'Alès,

**Considérant** que les résultats de l'exercice du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2022 sont identiques,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

**APPROUVE**

le Compte de Gestion 2022 du budget du PLIE Cévenol.

**Votants : 51  
Pour : 51 – Unanimité  
Contre : 0  
Abstention**

**Pour extrait conforme,  
Le Président,**

**Christophe RIVENQ**



## Résultats budgétaires de l'exercice

11802 - SM PAYS CEVENNES PLIE CEVENOL

Envoyé en préfecture le 13/06/2023  
 Reçu en préfecture le 13/06/2023  
 Publié le 13/06/2023  
 ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_14-DE  
 Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 260,87	317 029,06	320 289,93
Titres de recette émis (b)	1 019,78	257 396,59	258 416,37
Réductions de titres (c)		2 500,00	2 500,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 019,78	254 896,59	255 916,37
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 260,87	317 029,06	320 289,93
Mandats émis (f)	1 128,56	240 177,31	241 305,87
Annulations de mandats (g)		4 344,00	4 344,00
Depenses nettes (h = f - g)	1 128,56	235 833,31	236 961,87
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		19 063,28	18 954,50
(h - d) Déficit	108,78		

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 030-253003370-20230606-CS2023\_02\_14-DE

# Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des personnalisés

11802 - SM PAYS CEVENNES PLIE CEVENOL

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
SM PAYS CEVENNES PLIE CEVENOL					
Investissement	2 160,87		-108,78		2 052,09
Fonctionnement	94 479,06		19 063,28		113 542,34
<b>Sous-Total</b>	<b>96 639,93</b>		<b>18 954,50</b>		<b>115 594,43</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>96 639,93</b>		<b>18 954,50</b>		<b>115 594,43</b>
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>96 639,93</b>		<b>18 954,50</b>		<b>115 594,43</b>

Service : PLIE Cévenol  
Réf : CR/PC/IR/ALL  
Tél. : 04.66.91.20.48

CS2023\_02\_15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

**SÉANCE DU 6 JUIN 2023**

Convoqué le 31 mai 2023, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 6 juin 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPPELLIER est nommé(e) secrétaire de séance.

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - PLIE CÉVENOL**

**MEMBRES PRÉSENTS (49)** : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Jean-Michel PERRET suppléant d'Aurélien ROUSSEAU, Geneviève COSTE, Gérard BARONI, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stephan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Cyril OZIL, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Jean IPSILANTI, Didier DOYELLE, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Jacques PEPIN, Hervé TAQUET, Guy CHERON, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Marie ITIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Alain GIOVINAZZO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Sylvain CHARMASSON, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Frédéric GRAS, Fabien FIARD suppléant d'Éric CHAUDOREILLE, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPPELLIER, Jean-Jacques VIDAL, Danielle GROSSELIN suppléante de Guilhem LEMARIE, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE.

**POUVOIRS (2)** : Jean-Noël PUDDU pouvoir à Monique CRESPON L'HERISSON, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Christophe RIVENQ.

**ABSENTS (45)** : Marielle VIGNE, Michel RUAS, Henri CROS, Gérard LEROY, Georges BRIOUDES, Jack VERRIEZ, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Jean-Luc GIBELIN, Marc SASSO, Elie ROUVIERE, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Andrée ROUX, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Philippe RIBOT, Olivier MARTIN, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Sylvie CARRASCO, Frédéric ITIER, Thierry BAZALGETTE, Georges RIBOT, Didier SALLES, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Ludovic MOURGUES, Jean-Christophe PAYAN, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Adrien CHAPON, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC.

**Objet** : Répartition des charges 2023 du PLIE Cévenol

**Le Comité Syndical,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération CS2023\_01\_03 du Comité Syndical en date du 02 février 2023 portant vote du budget primitif 2023 de la compétence à la carte PLIE Cévenol,

**Considérant** que la cotisation des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) allouée pour le fonctionnement du Service PLIE du Pays des Cévennes est fixée à 0.388 € / habitant,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

**APPROUVE**

La répartition des charges 2023 suivante :

DETAIL DES PARTICIPATIONS PAR EPCI (0,388 € / habitant)		
COLLECTIVITES	NOMBRE D'HABITANTS <sup>(1)</sup>	MONTANTS
C.A. Alès Agglomération	135 336	52 510,37€
C.C. de Cèze Cévennes	19 475	7 556,30 €
<b>TOTAL</b>	<b>154 811</b>	<b>60 066,67 €</b>

**AUTORISE**

Monsieur le Président à solliciter les financeurs ci-dessus mentionnés et à signer tout document relatif à la mise en exécution de ce budget.

**Votants : 51**  
**Pour : 51 – Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

Pour extrait conforme,  
 Le Président,  
Christophe RIVENQ



Service : PLIE Cévenol  
Réf : CR/PC/LP/ALL/KP  
Tél. : 04.66.25.49.87

CS2023\_02\_16

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

**SÉANCE DU 6 JUIN 2023**

Convoqué le 31 mai 2023, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 6 juin 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPELLIER est nommé(e) secrétaire de séance.

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - PLIE CÉVENOL**

**MEMBRES PRÉSENTS (49)** : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Jean-Michel PERRET suppléant d'Aurélien ROUSSEAU, Geneviève COSTE, Gérard BARONI, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stephan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Cyril OZIL, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Jean IPSILANTI, Didier DOYELLE, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Jacques PEPIN, Hervé TAQUET, Guy CHERON, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Marie ITIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Alain GIOVINAZZO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Sylvain CHARMASSON, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Frédéric GRAS, Fabien FIARD suppléant d'Éric CHAUDOREILLE, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPELLIER, Jean-Jacques VIDAL, Danielle GROSSELIN suppléante de Guilhem LEMARIE, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE.

**POUVOIRS (2)** : Jean-Noël PUDDU pouvoir à Monique CRESPON L'HERISSON, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Christophe RIVENQ.

**ABSENTS (45)** : Marielle VIGNE, Michel RUAS, Henri CROS, Gérard LEROY, Georges BRIOUDES, Jack VERRIEZ, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Jean-Luc GIBELIN, Marc SASSO, Elie ROUVIERE, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Andrée ROUX, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Philippe RIBOT, Olivier MARTIN, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Sylvie CARRASCO, Frédéric ITIER, Thierry BAZALGETTE, Georges RIBOT, Didier SALLES, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Ludovic MOURGUES, Jean-Christophe PAYAN, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Adrien CHAPON, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC.

**Objet** : Demande de subventions pour l'opération « Développement des clauses d'insertion dans les marchés 2023 » du PLIE Cévenol

## **Le Comité Syndical,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération CS2021\_04\_09 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes en date du 6 décembre 2021 relative au débat d'orientation budgétaire 2022 du Service PLIE Cévenol,

**Vu** la délibération CS2022\_01\_03 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes en date du 31 janvier 2022 validant le budget primitif 2022 du PLIE Cévenol,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,

**Considérant** que le Fonds Social Européen (FSE), au titre du programme opérationnel national pour l'Emploi et l'Inclusion en Métropole de la Politique de Cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union Européenne, intervient sur l'axe « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion »,

**Considérant** la nouvelle programmation 2021-2027 dénommée FSE+,

**Considérant** que l'opération « Développement des clauses d'insertion dans les marchés 2023 », portée par le PLIE Cévenol s'inscrit pleinement dans la politique d'insertion du Conseil Départemental du Gard,

**Considérant** que l'opération susmentionnée consiste en un accompagnement des publics afin de faciliter un retour vers l'emploi dans le cadre des clauses d'insertion présentes dans les marchés passés entre acteurs publics et privés,

**Considérant** que le déploiement de cette opération est éligible à l'attribution de subventions,

**Considérant** les objectifs conjointement définis entre le PLIE et le Département du Gard,

**Considérant** que par sa compétence PLIE Cévenol, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes doit intervenir en qualité de co-financeur afin de permettre la réalisation de cette opération sur son territoire,

**Considérant** dès lors que pour atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés par le gestionnaire du Fonds Social Européen, il est nécessaire d'affecter 1,85 salariés en Équivalent Temps Plein (ETP) à cette opération,

## **APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

### **APPROUVE**

le plan de financement prévisionnel de l'opération pour l'année 2023 annexé à la présente délibération

### **AUTORISE**

Monsieur le Président à :

- solliciter le Conseil Département du Gard, en sa qualité d'organisme intermédiaire des fonds européens (FSE), en vue d'obtenir une subvention pour la mise en œuvre de l'opération ci-dessus mentionnée en 2023 ;



- signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération sur le territoire du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes.

**Votants : 51**  
**Pour : 51 – Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Christophe RIVENCQ



## ANNEXE AU PROJET DE DELIBERATION CS2023\_02\_16 DU COMITE SYNDICAL DU 6 JUIN 2023

**Objet** : Demande de subventions pour l'opération « Développement des clauses d'insertion dans les marchés 2023 » du PLIE Cévenol

Coût estimatif du projet : 92 600 €

Organismes	Montants en euros	%
FSE – Conseil Départemental du Gard	77 600 €	83,80 %
<b>Sous-total</b>	<b>77 600 €</b>	<b>83,80 %</b>
Part SMPC	15 000 €	16,20 %
<b>Total</b>	<b>92 600 €</b>	<b>100 %</b>

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Christophe RIVENQ



Service : PLIE Cévenol

Réf : CR/PC/DG

Tél. : 04.66.56.42.82

CS2023\_02\_17

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

**SÉANCE DU 6 JUIN 2023**

Convoqué le 31 mai 2023, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 6 juin 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPPELLIER est nommé(e) secrétaire de séance.

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - PLIE CÉVENOL**

**MEMBRES PRÉSENTS (49)** : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Jean-Michel PERRET suppléant d'Aurélien ROUSSEAU, Geneviève COSTE, Gérard BARONI, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stephan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Cyril OZIL, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Jean IPSILANTI, Didier DOYELLE, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Jacques PEPIN, Hervé TAQUET, Guy CHERON, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Marie ITIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Alain GIOVINAZZO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Sylvain CHARMASSON, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Frédéric GRAS, Fabien FIARD suppléant d'Éric CHAUDOREILLE, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPPELLIER, Jean-Jacques VIDAL, Danielle GROSSELIN suppléante de Guilhem LEMARIE, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE.

**POUVOIRS (2)** : Jean-Noël PUDDU pouvoir à Monique CRESPON L'HERISSON, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Christophe RIVENQ.

**ABSENTS (45)** : Marielle VIGNE, Michel RUAS, Henri CROS, Gérard LEROY, Georges BRIOUDES, Jack VERRIEZ, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Jean-Luc GIBELIN, Marc SASSO, Elie ROUVIERE, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Andrée ROUX, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Philippe RIBOT, Olivier MARTIN, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Sylvie CARRASCO, Frédéric ITIER, Thierry BAZALGETTE, Georges RIBOT, Didier SALLES, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Ludovic MOURGUES, Jean-Christophe PAYAN, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Adrien CHAPON, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC.

**Objet : Subvention au Comité des Œuvres Sociales du PLIE Cévenol - Année 2023**

**Le Comité Syndical,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°10/07/17 en date du 05 juillet 2010 relative à l'adhésion du PLIE Cévenol du Pays des Cévennes au Comité des Œuvres Sociales (COS),

**Considérant** qu'il convient de renouveler la subvention au COS pour l'année 2023 dans le but de faire bénéficier à son personnel d'aides directes ou des prestations à tarifs réduits,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

**DÉCIDE**

d'octroyer une subvention d'un montant de 774 € (sept cent soixante-quatorze euros pour l'année 2023,

**AUTORISE**

Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en exécution de cette subvention.

<p><b>Votants : 51</b> <b>Pour : 51 – Unanimité</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b></p>
---

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
**Christophe RIVENQ**

